



PLAN DIRECTEUR DE L'EAU ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE

Volume 1A – Portrait du territoire et vision du développement

Présenté à

Bassin Versant Saint-Maurice



Jun 2003
Révision octobre 2004

BVSM tient à souligner la participation financière de :



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec 



Développement
économique Canada

Canada Economic
Development

Canada 



CONSEIL
RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MAURICIE

Équipe de réalisation

BVSM

Chantal Trottier Directrice

Comité technique

Diane Saint-Laurent	UQTR
Alain Barbeau	Ville de Shawinigan
Camille Caron	MAPAQ
Serge Dupont	MRC de Maskinongé
Mustapha Farram	Développement Économique Canada
Louis Filteau	MRC de Mékinac
Claude Gauvin	Ministère des Ressources Naturelles – territoire
Lévis Leblond	Ministère des Transports
Yvan Magny	MRC des Chenaux
Mario Marchand	Tourisme Mauricie
Jean-François Mathieu	Comité ZIP Les Deux Rives
Jean Morasse	Conseil Régional de Développement de la Mauricie
Jacques Picard	FAPAQ
Frédéric Prescott	Ministère des Affaires municipales
Justin Proulx	MRC du Haut Saint-Maurice
Benoît Soucy	Ministère de l'Environnement
Manon Filion	Ministère des Régions
Danielle Rémillard	CLD du Haut Saint-Maurice
Marie-Line Sauvé	SDE de Trois-Rivières
Gilbert Cabana	UQTR
Jacques Drapeau	MRN – secteur forêts
Michael Hillier	Ville de Trois-Rivières
Gilles Lafrenière	CLD Centre de la Mauricie
Pierre Millette	Hydro-Québec
Gilles Rivard	FAPAQ
Patrick Simard	CRE de la Mauricie
Jean Trudel	Conseil Régional de Développement de la Mauricie

Alliance Environnement inc.

Louis Gilbert

Directeur de projet

Guylaine Lavallée

Robert Lussier

Martin Lessard

Guillaume Lapierre

Philippe Brodeur

Marie-Claude Bergeron

Denis Houle

François Morin

France Morin

Caroline Richard

Josée Dubois

Isabelle Burney

Pluram

Jean-François Rolland

Luc Deniger

Brigitte Morneau

Table des matières

Équipe de réalisation	iii
Table des matières	v
Liste des annexes.....	viii
Liste des figures	ix
Liste des tableaux	ix
Introduction.....	1
Démarche	3
Rapports	4
1 Portrait géographique	5
1.1 Territoire et limites administratives	5
1.1.1 Tenure des terres	6
1.2 Physiographie	8
1.3 Climat.....	9
1.4 Histoire du développement de la vallée du Saint-Maurice	10
2 Démographie.....	13
2.1 Contexte régional : évolution démographique de la Mauricie, 1971 – 2026	13
2.2 Population du bassin de la rivière Saint-Maurice	14
2.3 Caractéristiques socio-économiques de la population des principales MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice	16
3 Transport	19
3.1 Portrait général du réseau	19
3.1.1 Transport routier	19
3.1.2 Transport ferroviaire.....	21
3.1.3 Transport maritime	21
3.1.4 Transport aérien.....	22
3.2 Route 155 : axe de transport prioritaire	22
3.2.1 Débits et profil des déplacements	22
3.2.1.1 Transport des personnes.....	22
3.2.1.2 Camionnage	23
3.2.2 Conditions de circulation	24
3.3 Plan de transport du ministère.....	25
4 Exploitation des ressources naturelles.....	28
4.1 Forêt et exploitation de la matière ligneuse.....	28
4.1.1 Végétation forestière	28
4.1.2 Portrait régional des activités forestières	31
4.1.3 Exploitation de la matière ligneuse dans le bassin de la rivière Saint-Maurice	32
4.1.4 Pression de l'exploitation forestière sur l'environnement : cadre réglementaire et problématique.....	35
4.2 Agriculture.....	42

4.2.1	Profil général de l'agriculture en Mauricie.....	42
4.2.2	Agriculture dans le bassin de la rivière Saint-Maurice.....	43
4.2.2.1	Zone agricole protégée.....	43
4.2.2.2	Exploitations agricoles du bassin.....	44
4.2.2.3	Pression de l'agriculture sur l'environnement : problématique et cadre réglementaire.....	48
4.3	Hydrographie et production hydroélectrique.....	51
4.3.1	Hydrographie du bassin de la rivière Saint-Maurice.....	51
4.3.2	Ouvrages de régulation et installations hydroélectriques.....	53
4.3.3	Gestion du système hydrique.....	54
4.3.3.1	Réserves d'eau.....	54
4.3.3.2	Débits et niveaux.....	55
4.3.3.3	Incidences d'un système hydrique régularisé.....	56
4.3.4	Contribution d'Hydro-Québec à l'économie régionale.....	57
4.4	Mines.....	59
5	Secteur manufacturier.....	60
5.1	Profil du secteur manufacturier de la Mauricie.....	60
5.2	Les MRC et les pôles industriels du bassin de la rivière Saint-Maurice.....	63
5.2.1	Profil des activités manufacturières des MRC.....	63
5.2.2	Espace industriel dans le bassin de la rivière Saint-Maurice : affectation du territoire et parcs industriels.....	64
5.2.3	Pression de l'industrie sur la ressource hydrique : les grandes entreprises et les autres industries polluantes.....	69
6	Activités récréatives et touristiques.....	72
6.1	Portrait général du récréotourisme dans le bassin de la rivière Saint-Maurice.....	73
6.1.1	Mise en contexte historique.....	73
6.1.2	Situation actuelle : quelques faits saillants.....	74
6.1.3	Activités de plein air ou d'aventure douce.....	77
6.1.4	Pêche et chasse.....	78
6.1.5	Villégiature.....	82
6.2	Récréotourisme dans la Vallée du Saint-Maurice.....	84
6.2.1	Activités et sites touristiques et récréatifs.....	84
6.2.2	Sites d'intérêt patrimonial, historique, esthétique, culturel ou religieux.....	86
6.2.3	Événements.....	87
6.2.4	Villégiature.....	87
6.2.5	Pêche.....	87
6.2.6	Activités et équipements nautiques.....	89
6.3	Tendances en récréotourisme.....	96
6.3.1	Portrait des principales tendances du marché et des produits.....	96
6.4	Constats et problématiques.....	98
6.4.1	Forces et faiblesses.....	98

6.4.2 Enjeux de la Politique nationale de l'eau99

7	Vision du développement	103
7.1	Orientations régionales de développement.....	103
7.1.1	Plan de développement stratégique de la Mauricie 1999-2004 - CRD de la Mauricie	103
7.1.2	Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie – section récréotourisme (MRN – secteur territoire)	105
7.1.3	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) - FAPAQ	109
7.1.4	Plan de développement touristique – Association touristique régionale de la Mauricie (ATR)	116
7.2	Consultations publiques	118
7.2.1	Forums sur le multi-usage de la rivière Saint-Maurice	118
7.2.1.1	Bilan des discussions	118
7.2.2	Consultation individuelle d'intervenants locaux et régionaux	123
7.3	Projets de développement.....	129

Liste des annexes

Annexe A	Données climatiques
Annexe B	Données démographiques
Annexe C	Données hydrographiques
Annexe D	Statistiques manufacturières
Annexe E	Plans d'eau reconnus canotables
Annexe F	Orientations régionales de développement
Annexe G	Enjeux et stratégies de développement -PDRRF Mauricie et Lanaudière
Annexe H	Intervenants consultés
Annexe I	Liste des sigles
Annexe J	Carte le territoire

Liste des figures

Figure 1	Évolution démographique de la Mauricie, 1971-2026	14
Figure 2	Répartition des composantes du revenu personnel, 1999	18
Figure 3	Profil en altitude de la rivière Saint-Maurice	52
Figure 4	Répartition de l'emploi total selon la branche d'activité (SCIAN) Mauricie, 2001	60
Figure 5	Niveaux de difficultés des parcours canotables	79
Figure 6	Nautisme et concentration des équipements nautiques.....	95
Figure 7	Territoires de gestion de la villégiature	108
Figure 8	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Maurice – unités de développement	113

Liste des tableaux

Tableau 1	Champs de connaissance du portrait de l'eau	2
Tableau 2	Longueur de la bande riveraine de la rivière Saint-Maurice.....	6
Tableau 3	Population du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1991 – 2001	15
Tableau 4	Distribution de la population des principales MRC du bassin versant selon l'âge, 2001	16
Tableau 5	Distribution de la population des principales MRC du bassin versant selon le niveau de scolarité des personnes de 15 ans et plus, 1996	17
Tableau 6	Débits de circulation sur les principales routes et autoroutes de la Mauricie, 1996	20
Tableau 7	Débits journaliers moyens annuels de véhicules lourds sur les principaux axes de la Mauricie	20
Tableau 8	Débits journaliers moyens sur la route 155 en 1996	23
Tableau 9	Emplois associés à l'exploitation de la forêt dans les principales MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice en 1998.....	34
Tableau 10	Bande riveraine localisée dans la zone agricole permanente	44
Tableau 11	Superficie des exploitations agricoles situées à l'intérieur du bassin de la rivière Saint-Maurice en 2002.....	46
Tableau 12	Fermes du Bas Saint-Maurice selon la principale source de revenu	47
Tableau 13	Superficie en culture selon le type, 2002 (km ²)	47
Tableau 14	Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique.....	49
Tableau 15	Centrales d'Hydro-Québec sur la rivière Saint-Maurice	53
Tableau 16	Données générales sur le réservoir Gouin.....	55
Tableau 17	Principales données sur les débits sur la rivière Saint-Maurice	55
Tableau 18	Main-d'œuvre d'Hydro-Québec dans les principales MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice.....	57
Tableau 19	Acquisition de biens et de services en Mauricie et emplois directs soutenus en 2001.....	58
Tableau 20	Principales statistiques de l'activité manufacturière dans les MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1996 et 1997	63
Tableau 21	Certaines statistiques manufacturières des principales villes du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1997.....	64
Tableau 22	Profil général des parcs industriels de Shawinigan.....	66
Tableau 23	Profil général des parcs industriels de Trois-Rivières	68
Tableau 24	Entreprises industrielles identifiées par le MENV comme susceptibles de rejeter des substances toxiques dans le bassin de la rivière Saint-Maurice.....	69
Tableau 25	Fréquentation moyenne de sites ou événements récréotouristiques en Mauricie.....	76
Tableau 26	Activités récréatives offertes dans quelques parcs riverains.....	85
Tableau 27	Accessibilité publique à la rivière Saint-Maurice	100

Introduction

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est issu de la transformation de la Corporation de Gestion du Développement du Bassin de la rivière Saint-Maurice (GGDBR) rendue nécessaire par la récente Politique nationale de l'eau.

BVSM a entrepris la réalisation *d'un plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. Depuis sa création en 1991, BVSM inscrit ses efforts dans le cadre de la gestion intégrée des ressources à l'échelle du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Motivée par les principes du développement durable et supportée par une forte mobilisation régionale, BVSM s'est engagée à développer et à mettre en valeur les multiples potentiels du bassin avec, comme élément fondateur de ce développement, la rivière Saint-Maurice. Selon cette approche, la rivière est plus qu'une ressource hydrique, plus qu'une source d'approvisionnement : elle est un habitat, un écosystème, un lieu de pratique d'activités récréatives et une composante structurante du paysage régional. La vision de BVSM s'inscrit donc tout naturellement dans le cadre que propose la Politique nationale de l'eau dont l'un des axes d'orientation est, justement, la mise en place de la gestion de l'eau par bassin versant.

La Politique nationale de l'eau repose d'abord sur les acquis de la Commission sur la gestion de l'eau tenue en 2000 soit le respect de la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables. Les grands enjeux qu'elle identifie soulignent notamment la valeur de l'eau comme patrimoine collectif et l'importance corollaire d'en garantir la qualité pour protéger la santé de la population et des écosystèmes aquatiques.

Une autre orientation de la politique nationale rejoint la vision de BVSM : favoriser les activités récréotouristiques liées à l'eau. Par cette orientation, le gouvernement souhaite étendre l'accès à l'eau et favoriser la pêche récréative. Il entend également favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau de même que promouvoir le tourisme nautique.

Le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* adopte résolument l'ensemble des orientations de la Politique nationale de l'eau. Il respecte également le cadre de référence du ministère de l'Environnement du Québec sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant¹ qui repose sur les mêmes grands principes :

- Le partage des responsabilités par la consultation, la conciliation et la concertation, BVSM ne se substituant pas aux organismes et ministères existants mais jouant le rôle décisif de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau.
- L'unité territoriale de gestion, soit celle du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, parce qu'élément clé de l'écosystème lié au cycle hydrologique.
- Le savoir en appui à la décision et l'utilisation d'informations de qualité basées sur des données scientifiques fiables.
- La diffusion et le partage de l'information et des connaissances sur l'état de la ressource.

¹ Ministère de l'Environnement du Québec (février 2003). *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Cadre de référence*. Document de travail. 38 pages.

Selon les directives du ministère de l'Environnement concernant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le Plan directeur de l'eau (PDE) constitue le premier mandat des organismes de bassin. Il doit d'abord présenter l'ensemble des éléments d'information nécessaires pour comprendre les problématiques générales et spécifiques de la ressource hydrique. Ce portrait et ce diagnostic de l'eau doivent présenter l'ensemble des caractéristiques physiques, environnementales, sociales et politiques du territoire.

Tableau 1 : Champs de connaissance du portrait de l'eau

Portrait physique	Portrait environnemental	Portrait social et politique
<i>Limites du bassin</i> <i>Topographie</i> <i>Géologie</i> <i>Climat</i> <i>Pédologie</i> <i>Hydrologie</i> <i>Hydrogéologie</i> <i>Géomorphologie</i>	<i>Volet hydrique</i> Qualité de l'eau, niveaux et débits, bassin et sous-bassins, chutes, seuils et rapides, zones inondables, milieux humides, marais et marécages. <i>Volet faune et flore aquatique</i> Communautés de poissons, algues et flore aquatique, habitats aquatiques, frayères. <i>Volet faune terrestre riveraine</i> Habitats fauniques, espèces fauniques menacées, amphibiens et reptiles. <i>Volet végétation terrestre et riveraine</i> Couvert végétal, espèces floristiques menacées ou vulnérables.	<i>Structure administrative</i> <i>Population (nombre, répartition)</i> <i>Activités économiques par secteur</i> <i>Occupation du sol</i> <i>Patrimoine relié à l'eau</i> <i>Affectation des terres</i> Tenure, statuts spéciaux comme les aires protégées, pourvoiries, zecs ainsi que schémas d'aménagement. <i>Infrastructures</i> Consommation et traitement de l'eau, structures de contrôle du débit, ponts et traverses, routes, lieux d'enfouissement sanitaire, industries consommatrices d'eau et/ou rejetant des effluents. <i>Récréotourisme</i> Accessibilité à l'eau, plages, navigabilité, infrastructures d'accueil et d'hébergement, équipements culturels, équipements sportifs, aménagements fauniques, projets de développement, etc. <i>Production d'énergie hydroélectrique</i> Centrales hydroélectriques, potentiel aménageable.

Source : Ministère de l'Environnement du Québec (février 2003). Annexe 2.

Ensuite, le PDE doit présenter les préoccupations et les intérêts de la population et des acteurs de l'eau et doit mener à la mise en place d'un mécanisme continu et permanent d'information et de participation.

Enfin, le PDE doit proposer des actions concrètes pour protéger, restaurer ou mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques. Certaines solutions devront par ailleurs prendre la forme d'engagement de la part des partenaires par le biais de « contrats de bassin ». Le plan d'action doit notamment être accompagné d'un programme pouvant assurer le suivi de la qualité de l'environnement durant toute la période de sa mise en œuvre.

De façon particulière, le portrait et le diagnostic réalisé dans le cadre du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* va plus loin : il propose notamment une analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice. Pourquoi une analyse des paysages ? Tout d'abord pour bien comprendre le territoire, ses grandes composantes naturelles et l'action de l'homme sur le milieu; ensuite, pour en dégager les valeurs fortes sur lesquelles s'appuiera la mise en valeur du potentiel récréotouristique du bassin.

Conçu pour penser globalement, le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* servira également à faire des choix quant aux initiatives locales à mettre de l'avant et aux moyens pour les supporter.

Démarche

Sources des données

L'élaboration du plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice s'appuie d'abord sur un ensemble de sources documentaires :

- les outils de planification des organismes et ministères impliqués dans l'aménagement du territoire et des ressources : le ministère des Ressources naturelles (MRN) du Québec, la Société de la faune et des Parcs du Québec (FAPAQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), les MRC, les municipalités locales, l'association touristique régionale (ATR) ainsi que le Conseil régional de développement (CRD) de la Mauricie
- les rapports, cartes et données officielles des organismes gouvernementaux parmi lesquels figurent Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec, le CRD de la Mauricie, les MRC et plusieurs ministères provinciaux comme le ministère des Régions, le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), le ministère des Ressources naturelles, le ministère des Finances, de l'économie et de la recherche, le ministère des Transports du Québec et le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ). Une bonne partie des données, notamment celles qui concernent la qualité de l'eau, ont fait l'objet d'un exercice d'analyse et d'interprétation. Toutes les sources documentaires sont indiquées à l'endroit opportun dans le texte ou les tableaux. La bibliographie complète est présentée à la dernière section du rapport.

En plus des données secondaires, l'élaboration du plan directeur et de mise en valeur du bassin repose sur un inventaire et une analyse des paysages de la vallée de la rivière Saint-Maurice, étude entièrement réalisée dans le cadre de ce mandat.

Enfin, une série de rencontres avec les intervenants du milieu a également été réalisée dans le cadre de la préparation du plan.

Cartographie

Tous les éléments à caractère spatial ont été emmagasinés à l'intérieur d'un système d'information géographique à l'aide du logiciel MapInfo version 6.5. L'ensemble de l'information y est géo-référencée et constitue l'amorce d'une base de données environnementales pour l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Rapports

Le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* est présenté en trois volumes qui regroupent quatre rapports distincts. Les deux premiers volumes donnent le portrait du territoire, des activités, de l'eau et des écosystèmes et mènent à l'établissement de diagnostics sectoriels.

Volume 1	
A	Portrait général du territoire et vision du développement
B	Analyse du paysage de la vallée du Saint-Maurice
Volume 2	Portrait de l'eau et des écosystèmes
Volume 3	Plan d'action

Le dernier volume présente le plan d'action. Il propose une synthèse des diagnostics sectoriels, établit un bilan des consultations auprès des publics et présente les stratégies d'intervention en fonction des grands enjeux : la qualité de l'eau, la conservation et la restauration des écosystèmes et le développement des activités récréatives et touristiques. Le programme de mise en œuvre y est également détaillé. Une série de cartes accompagne les divers volets d'étude.

Le présent rapport est le premier des deux rapports du volume 1. Il présente le portrait du territoire et des activités du bassin de la rivière Saint-Maurice : le portrait géographique et historique, la démographie, le transport, l'exploitation des ressources naturelles, le secteur manufacturier et les activités récréatives et touristiques. Il se termine par la présentation des orientations régionales du développement, les préoccupations et attentes du milieu ainsi que les projets de développement.

1 Portrait géographique

1.1 Territoire et limites administratives

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice s'étend sur 43 427 km². En termes de superficie, il constitue le quatrième plus important bassin versant du Québec. Il traverse cinq régions administratives soit la Mauricie, Lanaudière, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Capitale Nationale. La plus grande partie (70 %) du bassin se situe en Mauricie.

Le bassin versant touche le territoire de sept municipalités régionales de comté (MRC) et trois villes-MRC. Elles sont :

MRC Des Chenaux	MRC Vallée-de-l'Or
MRC Maskinongé	MRC Portneuf
MRC Mékinac	Ville de Shawinigan
MRC Matawinie	Ville de Trois-Rivières
MRC Domaine-du-Roy	Ville de La Tuque

La ville de La Tuque couvre à elle seule près de 56 % de la superficie du bassin versant. Les MRC Domaine-du-Roy et Matawinie occupent chacune environ 14 % du territoire. Le bassin versant, constitué en grande partie de territoires non organisés, est composé à plus de 85 % de forêts, rivières, lacs et réservoirs. L'urbanisation du territoire se concentre dans le sud du territoire soit à proximité du fleuve Saint-Laurent et le long de la rivière Saint-Maurice.

La principale composante du bassin versant est la rivière Saint-Maurice. D'une longueur de 395 km, elle traverse le territoire de 10 municipalités, essentiellement localisées dans la portion sud, deux TNO et la réserve autochtone de Wemotaci.

La bande riveraine² a une longueur approximative de 770 km. La Tuque et la MRC Mékinac possèdent les plus importantes bandes riveraines. Elles sont constituées en grande partie de territoires non organisés (TNO). Le tableau suivant illustre la longueur approximative de la bande riveraine sur le territoire de chaque MRC ou ville-MRC.

² La bande riveraine tient compte des deux rives. Les sources utilisées pour établir ces distances sont les cartes topographiques et planimétriques fédérales à l'échelle 1 : 50 000 et du ministère des Ressources naturelles du Québec à l'échelle 1 : 20 000, le Répertoire des municipalités du Québec du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ainsi que l'étude Urgence-Barrage d'Hydro-Québec (1997).

Tableau 2 : Longueur de la bande riveraine de la rivière Saint-Maurice

MRC, municipalité et secteur	Longueur approximative de la bande riveraine (km)	
Trois-Rivières		
Secteur Trois-Rivières	16,4	2,1 %
Secteur Cap-de-la-Madeleine	8,0	1,0 %
Secteur Saint-Louis-de-France	11,2	1,5 %
<i>Sous-total</i>	35,6	4,6 %
MRC Maskinongé		
Saint-Étienne-des-Grès	12,4	1,6 %
Saint-Boniface-de-Shawinigan	4,5	0,6 %
<i>Sous-total</i>	16,9	3,2 %
MRC Des Chenaux		
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	9,0	1,2 %
<i>Sous-total</i>	9,0	1,2 %
Shawinigan		
Secteur Shawinigan	16,0	2,1 %
Secteur Shawinigan-Sud	10,0	1,3 %
Secteur Grand-Mère	12,0	1,6 %
Secteur Lac-à-la-Tortue	6,5	0,8 %
Secteur Saint-Georges	3,5	0,5 %
Secteur Saint-Jean-des-Piles	18,0	2,3 %
Parc national de la Mauricie	20,0	2,6 %
<i>Sous-total</i>	86,0	11,2 %
MRC de Mékinac		
Grandes-Piles	17,0	2,2 %
Saint-Roch-de-Mékinac	15,0	1,9 %
Trois-Rives	45,0	5,8 %
TNO	56,0	7,3 %
<i>Sous-total</i>	133,0	17,2 %
Ville La Tuque		
La Tuque	80,0	10,4 %
La Croche	52,0	6,7 %
TNO	358,0	46,5 %
<i>Sous-total</i>	490,0	63,6 %
TOTAL	770,5	100,0 %

Source: Alliance Environnement.

1.1.1 Tenure des terres

La description de la tenure des terres comprend la bande riveraine au Saint-Maurice qui s'étend entre La Tuque (noyau urbain de Ville de La Tuque) et Trois-Rivières. Elle a été réalisée à l'aide d'informations cartographiques provenant du ministère des Ressources naturelles du Québec, bureau de l'Arpenteur général du Québec. La tenure des terres est répartie en quatre catégories : publique, privée, mixte et publique fragmentée.

Il est à noter que la tenure des terres sur les territoires de Saint-Georges, Grand-Mère, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Saint-Louis-de-France et Cap-de-la-Madeleine n'est pas compilée par le Ministère et conséquemment, ne peut être décrite.

La Tuque

La portion du territoire de La Tuque examinée comprend le noyau urbain de La Tuque jusqu'à la limite sud de son territoire.

Sur la rive est de cette portion du territoire, plus de 60 % des terres riveraines sont de tenure privée, environ 30 % sont de tenure mixte et moins de 10 % de propriété publique (incluant terres publiques fragmentées).

Sur la rive ouest, on trouve une répartition quasi égale entre les terres privées, publiques et de tenure mixte.

Trois-Rives – TNO Matawin

Les terres en rive est du Saint-Maurice sur le territoire de Trois-Rives sont majoritairement privées (environ 55 %). Environ 30 % sont de propriétés mixte et 15 % sont publiques ou publiques fragmentées.

Sur la rive ouest, la majorité des terres riveraines sont publiques ou publiques fragmentée (environ 55 %) et près de 40 % sont privées. Le reste, soit environ 5 % des terres riveraines, est de propriété mixte.

Saint-Roch-de-Mékinac

Sur le territoire de Saint-Roch-de-Mékinac, les terres sur la rive est sont exclusivement de propriété privée.

La rive ouest est occupée par le Parc national de la Mauricie.

Grandes-Piles – Saint-Jean-des-Piles

La tenure des terres riveraines sur le territoire de Grandes-Piles est 50 % privée et 50 % mixte.

Sur l'autre rive, à Saint-Jean-des-Piles, environ 80 % des terres riveraines sont privées et 20 % mixtes.

Saint-Georges - Grand-Mère – Shawinigan - Shawinigan-Sud - Saint-Louis-de-France -Cap-de-la-Madeleine

La tenure des terres dans ces secteurs n'est pas compilée par le bureau de l'Arpenteur général du Québec ou l'est que très partiellement.

Saint-Étienne-des-Grès – Trois-Rivières

Sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès et de Trois-Rivières plus de 85 % des terres riveraines sont privées. Le reste est de propriété mixte.

1.2 Physiographie

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice renferme une grande variété de dépôts de surface et de types de relief qui témoignent d'un passé géologique relativement complexe. Les phases successives du retrait des glaces au Quaternaire et la répartition spatiale des dépôts ont été documentées³ et ont servi à établir la synthèse qui suit.

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice chevauche deux grandes régions physiographiques : les Hautes-Terres laurentiennes, au nord, et les Basses-Terres du Saint-Laurent, au sud.

Les Hautes-Terres laurentiennes

Les Hautes-Terres laurentiennes se caractérisent par un relief accidenté où l'altitude moyenne des sommets varie de 450 à 650 m. On y retrouve toute la gamme des roches typiques du Bouclier canadien; des gneiss, des paragneiss et des roches de types granitoïdes qui sont toutes très résistantes à l'érosion. Les collines sont recouvertes d'une mince couche de till, parfois absente de certains sommets et plateaux, alors que les sables dominent les dépressions. Le till comprend des blocs, des cailloux et du gravier enchâssés dans une matrice de sable, de silt et d'argile. (Groupe HBA, 1998).

Les Hautes-Terres laurentiennes sont marquées par la présence de plusieurs failles et axes de fractures orientées nord/est-sud/ouest et nord/ouest-sud/est. Ceci confère aux lacs et réservoirs de la région une configuration de cuvette centrale s'allongeant en plusieurs baies périphériques orientées vers le nord/est, le sud/ouest, le nord/ouest et le sud/est (Groupe HBA, 1998). Au fil du temps, ces lignes de faiblesses ont été élargies et surcreusées par les passages successifs de la glace durant le Quaternaire. C'est cependant à l'action des eaux courantes que l'on doit les longues cuvettes plus ou moins évasées et reliées entre elles par des seuils rocheux et des couloirs étroits (GDG Environnement, 1992a, b).

Basses-Terres du Saint-Laurent

À la hauteur de Grandes-Piles, le relief s'adoucit (Hydro-Québec, 1998). Les Basses-Terres du Saint-Laurent prennent alors place, formant une large plaine étagée dépassant rarement 150 mètres d'altitude et s'inclinant légèrement vers le fleuve. Tous les dépôts glaciaires y sont représentés: moraines frontales, dépôts juxtaglaciaires isolés et vastes épandages fluvio-glaciaires à granulométrie fine. La transgression marine qui a suivi les glaciations du Quaternaire et qui s'est étendue vers le nord jusqu'à La Tuque, a laissé sur place des sédiments fins : argiles, silts et sables. Ces épandages marins et fluvio-lacustres occupent tout le fond de la vallée du Saint-Maurice où ils forment un patron complexe de dépôts entaillés de plus en plus profondément à mesure que la Saint-Maurice s'approche du fleuve Saint-Laurent. Les terrasses de l'embouchure de la Saint-Maurice atteignent approximativement 80 m de dénivelé (Groupe HBA, 1998; Hydro-Québec, 1998).

³ Documentées notamment par le Groupe HBA (1998). Certaines évaluations environnementales réalisées en prévision de la réfection de petits barrages en Mauricie (GDG Environnement, 1992a, b) ainsi que l'étude relative au nouvel aménagement hydroélectrique de Grand-Mère (Hydro-Québec, 1998) ont également été consultées.

1.3 Climat

Les informations relatives au climat de la zone d'étude sont tirées d'une synthèse des connaissances environnementales concernant le bassin versant de la rivière Saint-Maurice réalisée par GDG Environnement (1994d). Certaines données ont également été obtenues d'une description du climat présentée par Laflamme (1995). Les seuls renseignements disponibles sur la direction et la vitesse des vents sont ceux d'Environnement Canada, pour sa station de Trois-Rivières (Tecsult, 1996), et ceux ayant été utilisés lors de l'évaluation environnementale de l'aménagement des centrales Rapides-des-Cœurs et Rapides-de-la-Chaudière (Groupe HBA, 1991). Il importe de souligner que ces données ne sont pas nécessairement représentatives des conditions climatiques particulières rencontrées depuis quelques années. L'annexe A présente les données climatiques recueillies à quatre stations comprises dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Le climat du bassin versant de la rivière Saint-Maurice est de type tempéré froid avec des écarts importants de température. La température moyenne annuelle diminue graduellement du sud au nord avec respectivement 4,6 °C et 0,8 °C à Shawinigan et au barrage Gouin (Laflamme, 1995). Comme c'est souvent le cas en altitude, les Hautes-Terres laurentiennes correspondent à la région où les précipitations sont les moins importantes (Laflamme, 1995). Les températures maximales moyennes, évaluées à partir d'une période de 30 ans, sont de 6,3, 8,5 et 11 °C au réservoir Gouin, à La Tuque et à Trois-Rivières alors que les précipitations totales moyennes sont de 833, 975 et 1 010 mm respectivement (GDG Environnement, 1994d).

La température des eaux de surface est fonction du régime climatique et joue un rôle prédominant dans le phénomène d'apparition des glaces. De façon générale, la formation du couvert de glace est complétée au cours des deux dernières semaines de novembre dans la partie septentrionale du bassin de la rivière Saint-Maurice, (GDG Environnement, 1994d). En plus des facteurs thermiques, les conditions hydrauliques, soit les débits restitués des rivières, contribuent à la formation de couverts de glace discontinus (GDG Environnement, 1994d). Dans la partie méridionale du bassin, l'englacement est complété au mois de décembre mais la présence de centrales hydroélectriques peut créer, en aval de ces dernières, des zones libres de glace (GDG Environnement, 1994d). Le déglacement coïncide avec la débâcle printanière qui a généralement lieu au début du mois de mai (GDG Environnement, 1994d).

La région de Saint-Michel-des-Saints et les environs du barrage Gouin comptent annuellement moins de 90 jours sans gel alors que la région de Shawinigan, située à 30 km de l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, en compte 143 (Laflamme, 1995). Bien que Saint-Michel-des-Saints soit localisé à la même latitude que Shawinigan, le nombre restreint de jours sans gel qu'on y enregistre laisse supposer que cette zone est soumise à des conditions locales, entraînant la formation d'un microclimat (Laflamme, 1995).

L'analyse des données relatives au régime éolien de la région de Trois-Rivières montre par ailleurs que les vents proviennent majoritairement du sud-ouest et du sud/sud-ouest (Tecsult, 1996). Selon Groupe HBA (1991), les vents dominants de la région proviennent des secteurs ouest, nord-ouest et sud-ouest, démontrant ainsi l'influence du flux zonal d'ouest. Les vents les plus forts présentent une vitesse maximale qui oscille entre 60 et 70 km/h et proviendraient de l'est et du sud/sud-ouest (Tecsult, 1996).

1.4 Histoire du développement de la vallée du Saint-Maurice

Les origines industrielles de la Mauricie remontent au XVIII^e siècle avec les Forges du Saint-Maurice. Ce n'est toutefois qu'au XIX^e siècle qu'un véritable secteur industriel se développe avec l'exploitation commerciale de la forêt. Le développement des scieries et des usines de pâtes et papiers ne sera toutefois à sa pleine mesure qu'après l'amélioration des conditions de flottage des billes de bois sur la rivière Saint-Maurice. Dès lors, le bois coupé put franchir les chutes et les zones de rapides et descendre du nord de la région jusqu'à Trois-Rivières. Ces nouvelles conditions d'exploitation auront contribué à l'essor des activités forestières tout au long de la deuxième moitié du XIX^e siècle, activités qui, encore aujourd'hui, constituent le moteur économique de la région.

L'industrie des pâtes et papiers a pris naissance à Grand-Mère en 1890 puis, progressivement, à La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières qui a accueilli plusieurs entreprises majeures lui permettant alors de s'afficher comme la capitale mondiale du papier.

La Mauricie est également une des premières régions d'Amérique du Nord où l'énergie hydroélectrique a été exploitée. Grâce à son débit, à sa dénivelée et à ses possibilités d'emmagasinement, la Saint-Maurice possède un immense potentiel hydroélectrique que la Shawinigan Water and Power Company a découvert et mis en valeur vers les années 1890. La première phase d'exploitation de la rivière a eu lieu entre les années 1900 et 1930, avec la mise en service des centrales de Shawinigan, de Grand-Mère et de La Gabelle. Afin de régulariser le débit, l'entreprise a créé les réservoirs Manouane et Gouin sur le cours supérieur de la rivière. Une seconde phase de travaux se déroule entre 1930 et 1958, elle comprend d'une part, les centrales de Rapide-Blanc, de la Trenche, Beaumont et de La Tuque sur le cours supérieur du Saint-Maurice et, d'autre part, la centrale de Shawinigan-3 sur son cours inférieur. En 1963, Hydro-Québec achète les centrales de la Shawinigan Water and Power Company et prend en charge leur exploitation.

Au début du XX^e siècle, les villes de Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque prennent forme. La disponibilité de ressources forestières, les possibilités de flottage ainsi que la disponibilité d'énergie hydraulique favorisent l'implantation de plusieurs usines de pâtes et papiers et bordure de la rivière Saint-Maurice. L'énergie produite par la Saint-Maurice est aussi à l'origine de l'implantation de l'industrie métallurgique et chimique de Shawinigan.

La croissance démographique illustre bien le dynamisme économique du début du XX^e siècle. Entre 1901 et 1931, le bassin démographique des principales villes mauriciennes s'accroît de 384 %. Toutefois, au cours des deux décennies suivantes, on enregistre un certain ralentissement. Les effets de la crise économique de 1930 se font sentir jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Après ce conflit, la prospérité industrielle reprend.

Le développement industriel de la Mauricie atteint un sommet dans les années 1950. Il connaît ensuite une stagnation à partir des années 1960, puis le déclin. L'économie de Shawinigan, l'un des plus grands centres industriels du Canada pendant près de 60 ans, s'effondre au cours des années 1960. Entre 1956 et 1976, cette ville perd le tiers de ses emplois industriels.

Les causes de ce déclin sont multiples et complexes. Mentionnons, entre autres, que les industries ne trouvent plus d'avantages concurrentiels à se localiser dans la vallée du Saint-Maurice. Cette perte d'avantages est notamment liée à l'uniformisation des tarifs de l'électricité. De nouveaux critères de localisation industrielle prennent aussi place dont le transport et la proximité des autoroutes.

Bien que l'on observe un déplacement des activités industrielles vers le sud, le déclin économique du centre de la Mauricie se fait sentir dans toute la région. Au cours des années 1960, 1970 et 1980, plusieurs grandes entreprises ferment leurs portes ou font des coupures draconiennes non seulement à Shawinigan et Grand-Mère mais aussi à La Tuque, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières.

Le déclin de l'industrie manufacturière mauricienne n'est toutefois pas un phénomène isolé. Ce secteur d'activité connaît une nette régression dans l'économie québécoise à partir du milieu des années 1950 (Brouillette, 1983). Malgré ces difficultés, la Mauricie demeure aujourd'hui l'une des régions les plus industrialisées de la province.

Au plan touristique, le géographe Raoul Blanchard s'étonne en 1950 de ne pas voir figurer le tourisme au palmarès de la Mauricie. Les paysages naturels de la région ne manquent pourtant pas d'attrait. Pour Blanchard, l'absence de visiteurs dans la région serait attribuable au fait que les villes industrielles « rebutent le touriste moyen qui ne goûte pas la beauté parfois puissante qu'elles dégagent souvent » (Blanchard, 1950 : 111). Aussi, ce même touriste négligerait la vallée qui s'étend en aval de La Tuque parce qu'elle est un cul-de-sac l'obligeant à rebrousser chemin.

Pourtant, et Blanchard le souligne, les environs de Shawinigan ont été beaucoup fréquentés, à partir du milieu du XIX^e siècle, par les touristes venus admirer la beauté des chutes sur le Saint-Maurice. Les chutes constituaient un des attraits les plus recherchés sur la rivière; des hommes d'État, des peintres canadiens et européens de même que des photographes célèbres y sont venus. Un projet de vaste et luxueux hôtel, le Château Turcotte, y a vu le jour sans toutefois être achevé. L'hôtel construit en 1857 reste inoccupé jusqu'à sa destruction par un incendie, 21 ans plus tard (MLCP, 1992).

Les voyages n'étaient pas faciles au XIX^e siècle en Mauricie. Les voies de communication étaient insuffisantes pour satisfaire les voyageurs (Dupin, 1953). À cette époque, le voyage débutait généralement par un trajet en voiture de Trois-Rivières à Grandes-Piles, endroit à partir duquel il devenait possible de naviguer sur la rivière pour se rendre à La Tuque. Mais, il ne fallait « pas craindre quelques jours de canot d'écorce, de barge ou de chaland » (Dupin, 1953 : 178).

C'est pourtant à cette époque que se profile une vocation de la Mauricie. Le premier club privé de chasse et de pêche de la province vit le jour en 1880 dans le comté de Maskinongé : le Club Winchester. D'autres clubs ont été créés dans la région au cours des années qui suivent : le Club Shawinigan en 1883; le Laurentian en 1886 et le Commodore en 1905 (Martin, 1990). Entre 1890 et 1930, les clubs privés se multiplièrent le long des voies ferrées dont celles qui menaient de Rivière-à-Pierre à Roberval. Le lac Édouard, situé dans le corridor de cette ligne, devint le centre du Lake Edward Fish & Game Club. La municipalité de Lac-Édouard doit en partie son existence aux activités de ce club.

Parallèlement au développement de nombreux clubs, des services commerciaux furent mis en place pour faciliter la pratique de la chasse et de la pêche. Ces services comprenaient le transport, l'hébergement et l'accompagnement des clients. En 1941, une première législation vint encadrer la pratique de ceux que l'on appelle aujourd'hui des pourvoyeurs.

En 1975, 289 clubs privés de chasse et de pêche occupaient des territoires principalement localisés au nord des réserves provinciales de Mastigouche, Saint-Maurice et Portneuf. Les territoires de certains clubs ont été intégrés dans le Parc national de la Mauricie ou aux réserves créées dans les années 1970. La plupart des clubs privés de la Mauricie se trouvaient dans le Haut-Saint-Maurice au moment de la création des zones d'exploitation contrôlée en 1978.

L'avènement du Parc national de la Mauricie à la fin des années 1960 marque un second début de l'activité récréative et touristique associée au milieu naturel. Depuis le produit nature s'est diversifié et consolidé.

La naissance d'un produit touristique à connotation patrimoniale est plus récente. Aujourd'hui, plusieurs musées et centres d'interprétation au thème varié relatent ou font revivre une particularité historique régionale.

En somme, historiquement, la Mauricie a assuré son développement à partir de deux principales ressources : une immense forêt et de puissantes rivières aux eaux abondantes et déclives. D'une part, la disponibilité des ressources forestières et l'aménagement du Saint-Maurice à des fins de flottage ont amené l'implantation de plusieurs usines de pâtes et papiers à La Tuque, Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières. D'autre part, l'énergie produite par le Saint-Maurice est à l'origine de l'industrie métallurgique et chimique de Shawinigan. Tout compte fait, le Saint-Maurice a joué un rôle central dans le développement de la Mauricie.

Notons par ailleurs, qu'autant durant les périodes euphoriques que lors des périodes creuses, qu'elles aient été conjoncturelles ou structurelles, la Mauricie n'a eu que peu de contrôle sur les événements. Brouillette (1983) soutient d'ailleurs que la situation difficile vécue par l'industrie mauricienne au cours des dernières années s'explique, en partie, par un développement exogène, venu et dépendant de l'extérieur.

2 Démographie

Parce que les données de population sont disponibles à l'échelle des municipalités, l'analyse démographique rend assez fidèlement la réalité du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice. Toutes les municipalités comprises dans ce territoire, en tout ou en bonne partie, ont été considérées.

Les données concernant l'âge, la scolarité et le revenu des ménages ont cependant été compilées et analysées à l'échelle des MRC qui existaient au moment des recensements de 2001 et de 1996 (Statistique Canada), soit avant le nouveau découpage issu des fusions municipales. On estime que les données présentées donnent néanmoins un portrait représentatif de la situation dans le bassin de la rivière Saint-Maurice. Les MRC qui composaient l'essentiel du bassin étaient : Le Haut-Saint-Maurice, Mékinac, Le Centre-de-la-Mauricie, Francheville et Matawinie⁴.

2.1 Contexte régional : évolution démographique de la Mauricie, 1971 – 2026

En 2001⁵ la population de la Mauricie regroupait 255 268 personnes soit 3,5 % de l'ensemble du Québec. Entre 1996 et 2001, le bassin démographique régional a diminué de 2,3 %, une attrition importante si on la compare à l'évolution de la population provinciale qui a augmenté de 1,4 % durant la même période.

Cette réduction a fait suite à un cycle de croissance qui s'était amorcé après 1976 et qui avait plafonné au courant des années quatre-vingt-dix. Entre 1976 et 1996, le taux de croissance global de la Mauricie s'est chiffré à 7,9 %. Ce bilan positif reste cependant nettement inférieur à celui du Québec qui a connu un accroissement démographique de l'ordre de 16,7 % durant la même période.

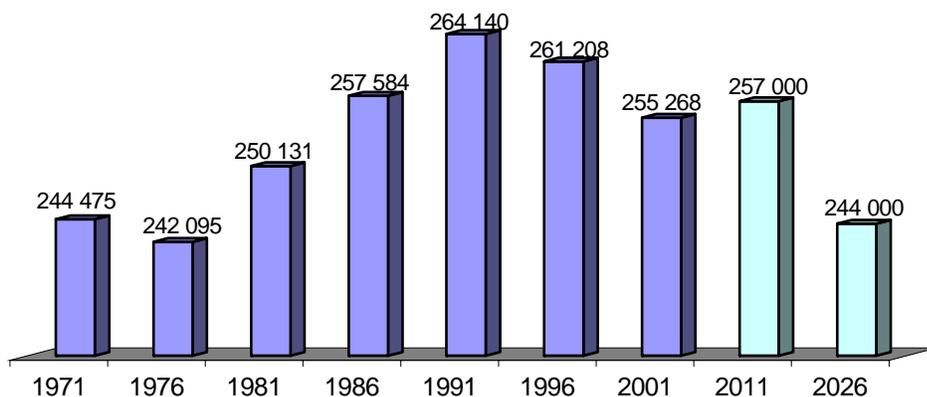
Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec⁶, la Mauricie, à l'instar de huit autres régions du Québec, connaîtra une décroissance marquée de sa population d'ici 2026. Ainsi, le bassin démographique mauricien pourrait regrouper autour de 244 000 personnes vers 2026, une diminution de l'ordre de 4,4 % par rapport au niveau actuel et un retour à la situation qui prévalait en 1971.

⁴ Depuis les fusions municipales, les MRC et Villes-MRC qui couvrent l'essentiel du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice sont : La Tuque, Mékinac, Shawinigan, Trois-Rivières et Matawinie. Des portions marginales des MRC de Maskinongé, Des Chenaux, Domaine-du-Roy et Vallée-de-l'Or font également partie du bassin mais n'ont pas été considérées aux fins de l'analyse statistique.

⁵ Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

⁶ Institut de la statistique du Québec. Perspectives de la population révisées (janvier 2000). Scénario A de référence. En ligne. [www.stat.gouv.qc.ca].

Figure 1 : Évolution démographique de la Mauricie, 1971-2026



Source : MIC (Profil économique de la région de la Mauricie) et Statistique Canada.
Institut de la Statistique du Québec pour les projections 2011 et 2026.

2.2 Population du bassin de la rivière Saint-Maurice

Le bassin de la rivière Saint-Maurice touche le territoire de 19 municipalités, 19 territoires non organisés (TNO) et 3 réserves indiennes (voir l'annexe B). L'ensemble de ces municipalités, territoires et réserves regroupaient une population totale de 217 292 personnes en 2001.

Presque la totalité (98 %) de cette population est mauricienne, le reste, soit 2 %, se trouve dans la région de Lanaudière (Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Manawan). Ainsi, la population mauricienne du bassin s'élève à 212 052 personnes soit 81 % de la population de l'ensemble de la région administrative de la Mauricie.

C'est dans le territoire municipalisé que se concentre l'essentiel (98 %) de la population; les réserves autochtones de Wemotaci, Obedjiwan et Manawan s'attribuent presque tout le reste (2 %). Le poids démographique des TNO est marginal. Comme le montrent les chiffres du tableau 3, ce sont les villes de Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque qui s'attribuent la majeure partie (85 %) de la population du bassin.

Tableau 3 : Population du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1991 – 2001

Type de territoire	2001		1996	1991	1991 – 2001
	Nombre	Part relative			
Territoire municipalisé					
Trois-Rivières	122 395	56,3 %	124 417	121 483	+ 0,8 %
Shawinigan	52 040	24,0 %	54 702	55 533	- 6,3 %
La Tuque	11 298	5,2 %	12 102	12 577	- 10,2 %
Autres municipalités (rurales)	26 807	12,3 %	26 386	25 502	+ 5,1 %
<i>Sous-total</i>	<i>212 540</i>	<i>97,8 %</i>	<i>217 607</i>	<i>215 095</i>	<i>- 1,2 %</i>
Réserves autochtones	4 354	2,0 %	3 736	3 057	+ 42,4 %
Territoires non organisés (TNO)	398	0,2 %	365	406	- 2,0 %
TOTAL	217 292	100,0 %	221 708	218 558	- 0,6 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

Entre 1991 et 2001, la population globale du bassin a peu évolué, passant de 218 558 à 217 292 personnes, une baisse de l'ordre de 0,6 %. Mais ce résultat d'ensemble occulte certains phénomènes démographiques qu'il convient de mettre en lumière :

- Entre 1991 et 1996, la population du bassin avait augmenté de 1,4 % mais a reculé de 2,1 % pour la deuxième partie de la période d'analyse.
- L'essentiel des pertes se sont fait sentir à Shawinigan et à La Tuque qui ont connu des diminutions de l'ordre de 6 % et 10 % respectivement.
- Le bilan démographique des municipalités rurales est nettement plus positif que celui des zones urbaines.
- Avec un taux d'accroissement de 42,4 %, l'évolution démographique des communautés autochtones est considérable.

Enfin, soulignons que la vaste majorité (93 %) de la population réside dans une municipalité ou un territoire situé en bordure de la rivière Saint-Maurice : Trois-Rivières, Saint-Étienne-des-Grès, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Boniface-de-Shawinigan, Shawinigan, Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac, Trois-Rives, La Tuque, La Croche, Wemotaci et Rivière-Windigo (TNO).

2.3 Caractéristiques socio-économiques de la population des principales MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice

Âge

La population du bassin de la rivière Saint-Maurice est nettement plus âgée qu'en moyenne dans la province de Québec, sauf dans la MRC du Haut-Saint-Maurice où le profil est similaire à celui de l'ensemble provincial.

Comme le montrent les données du tableau 4, alors que l'âge médian s'élevait à 38,8 ans au Québec en 2001, il se situait au dessus de 40 ans pour la plupart des MRC du bassin. En outre, dans les MRC du bassin, la cohorte des plus de 65 ans est plus importante que celle des enfants de 14 ans ou moins. Dans les MRC de Mékinac et du Centre-de-la-Mauricie, on compte respectivement 138 et 124 personnes âgées pour chaque tranche de 100 enfants (voir l'annexe B). En comparaison, le ratio moyen de la province s'établit à 74 personnes âgées par tranche de 100 enfants.

Tableau 4 : Distribution de la population des principales MRC du bassin versant selon l'âge, 2001

Unité géographique	0 à 19 ans	20 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans +	Âge médian
Haut-Saint-Maurice	27,4 %	34,3 %	30,9 %	13,5 %	38,6 %
Mékinac	20,1 %	29,6 %	31,1 %	19,2 %	45,1 %
Centre-de-la-Mauricie	21,4 %	31,5 %	28,7 %	18,4 %	43,5 %
Francheville	22,4 %	31,4 %	28,0 %	15,5 %	41,5 %
Matawinie	22,4 %	29,3 %	30,9 %	17,4 %	44,1 %
Mauricie	22,1 %	33,1 %	28,3 %	16,5 %	NA
Province de Québec	24,2 %	36,7 %	25,8 %	13,3 %	38,8 %

La MRC du Haut-Saint-Maurice se distingue cependant du reste de la région. L'âge médian s'élève à 38,6 ans et on y recense seulement 68 personnes âgées par tranche de 100 enfants. Cet écart par rapport au profil régional s'explique par la présence des communautés autochtones, nettement plus jeunes que les populations allochtones. À titre indicatif, d'après les statistiques du recensement de 2001, 53 % des effectifs de Wemotaci et 47 % de ceux d'Obedjiwan ont 19 ans ou moins. En comparaison, les jeunes de 19 ans ou moins représentent seulement 22 % de la population de La Tuque.

À l'instar de l'ensemble de la province, le phénomène du vieillissement de la population touche la Mauricie. Mais, selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, le phénomène devrait être plus accentué dans la région d'ici 2026. À cette date, le rapport entre les personnes âgées et les enfants, estimé à 178 pour le Québec, devrait s'élever à 280 pour la Mauricie.

Niveau de scolarité

En matière de scolarité, seule la MRC de Francheville a un profil semblable à celui de l'ensemble provincial. Cette MRC représente en effet la zone la plus urbanisée où se trouve notamment la seule université de la région.

Tableau 5 : Distribution de la population des principales MRC du bassin versant selon le niveau de scolarité des personnes de 15 ans et plus, 1996

Unité géographique	Moins d'une 9 ^e	9 ^e à 13 ^e	Postsecondaires inférieures au bacc.	Universitaires avec bacc. ou plus
MRC Haut-Saint-Maurice	22,9 %	48,9 %	24,1 %	4,1 %
MRC Mékinac	28,7 %	44,7 %	22,2 %	4,3 %
MRC Centre-de-la-Mauricie	19,2 %	45,3 %	29,2 %	6,3 %
MRC Francheville	17,0 %	38,0 %	33,9 %	11,2 %
MRC Matawinie	26,6 %	44,1 %	32,9 %	5,3 %
Mauricie	19,8 %	41,4 %	30,3 %	8,5 %
Province de Québec	18,1 %	39,4 %	30,3 %	12,2 %

Partout ailleurs, on constate un écart très net avec la moyenne pour le Québec. Dans les MRC du Haut-Saint-Maurice et de Mékinac notamment, seulement 4,1 % et 4,3 % des personnes de 15 ans et plus ont atteint l'université alors qu'en moyenne dans la province, ce groupe compte pour 12,2 % du total.

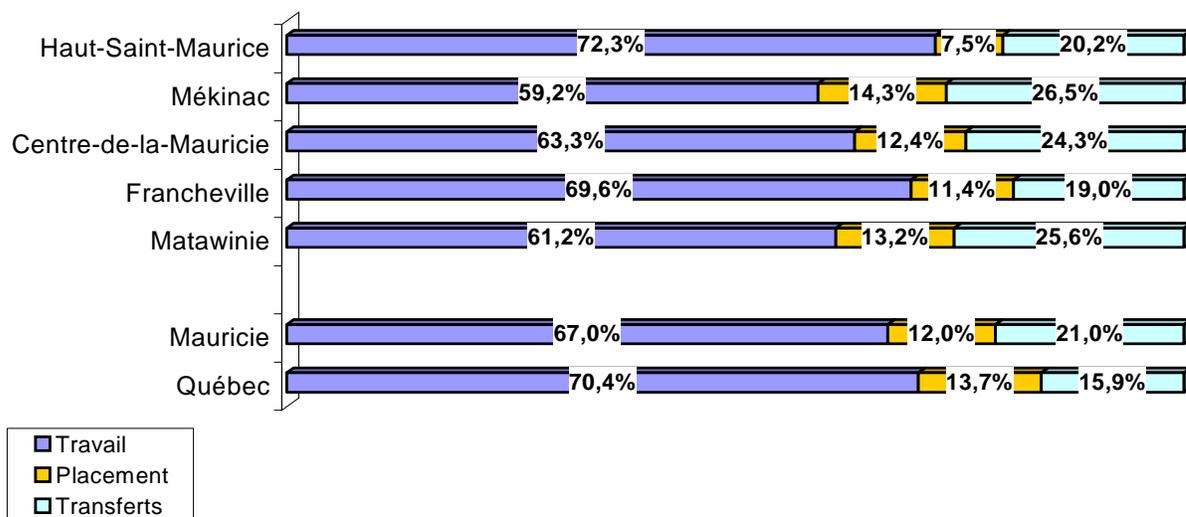
Revenu personnel

Selon les données du ministère des Finances, de l'économie et de la recherche⁷, le revenu personnel per capita de la Mauricie se chiffrait à 22 036 \$ en 2000, un niveau inférieur de 12,2 % à la moyenne provinciale.

Par ailleurs, comme l'illustre la figure 2, les revenus de la population de la zone d'étude dépendent plus des transferts gouvernementaux (assurance-emploi, sécurité du revenu, pensions de vieillesse, etc.) qu'en moyenne au Québec. Notamment, dans les MRC de Mékinac, Matawinie et Centre-de-la-Mauricie, les transferts gouvernementaux fournissent le quart de revenu personnel de la population. En comparaison, ils ne comptent que pour 15,9 % du revenu personnel global des Québécois.

⁷ Source : Profil économique de la région de la Mauricie. En ligne [www.mic.gouv.qc.ca].

Figure 2 : Répartition des composantes du revenu personnel, 1999



Source : MIC, Profil économique des MRC

Constats et problématiques

La mise en œuvre du *Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* s'inscrit dans le contexte d'une décroissance démographique. Par ailleurs, les stratégies et les orientations devront considérer que la vaste majorité de la population se concentre à l'intérieur des municipalités de la bande riveraine de la Saint-Maurice, particulièrement à Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque.

- Contrairement à l'ensemble du Québec, la population de la Mauricie est en **décroissance**; en 2026, la population régionale devrait se situer au même niveau qui prévalait en 1971.
- La population du bassin de la rivière Saint-Maurice regroupe **217 292** personnes :
 - 98 % dans la partie mauricienne du bassin et 2 %, dans la MRC de Matawinie;
 - la population mauricienne du bassin compte pour 81 % de la population totale de la région administrative Mauricie (04).
- **85 %** de la population du bassin se concentre dans les **pôles urbains** de Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque.
- **93 %** de la population se retrouve à l'intérieur des municipalités ou territoires de la **bande riveraine**.

3 Transport

Le réseau de transport est un élément important du plan de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice. D'une part, le système de transport de la Mauricie contribue à conditionner le développement économique et territorial et doit obligatoirement être considéré dans l'élaboration du plan. À l'inverse, les scénarios de développement qui seront préconisés pourraient avoir des effets directs sur le réseau et son utilisation.

De façon particulière la double vocation de la route 155 comme axe de transit et comme couloir récréotouristique se dégage comme un enjeu décisif. Le ministère reconnaît que la revalorisation du bassin de la rivière Saint-Maurice est un « projet capital »⁸ mais estime également qu'il est le plus exigeant sur le plan de la planification parce qu'il implique de rendre la rivière plus accessible tout en conservant son aspect naturel et en préservant le patrimoine culturel.

Sauf indications contraires, toutes les données présentées dans cette section proviennent des deux volumes du Plan de transport pour la Mauricie produit en 1999 et 2001 par la direction régionale du ministère des Transports du Québec et du Plan d'action 2003-2008. Les références complètes de ces documents sont données à la fin du présent rapport.

3.1 Portrait général du réseau

3.1.1 Transport routier

En Mauricie, le réseau du ministère des transports (MTQ) s'étend sur 1 214 km. Les autoroutes 40 et 55 s'attribuent 389,5 km soit 32 % du total. Les deux routes de statut national, soit la 155 et la 138, s'étendent sur 277,8 km (23 %). Le reste du réseau est constitué des routes régionales (157, 159, 153, 359 et 350) et collectrices (351).

Sur le plan du transport des personnes, les trois axes les plus achalandés sont les autoroutes 40 et 55 de même que la route 157, qui relie les pôles urbains de Trois-Rivières et Shawinigan en rive est de la rivière Saint-Maurice. Sur ces trois axes, le débit journalier moyen annuel (DJMA) excède les 10 000 véhicules.

⁸ Ministère des transports du Québec (novembre 1999). *Vers un plan de transport pour la Mauricie. Diagnostic et orientations*. Direction de la Mauricie – Centre du Québec. Page 29.

Tableau 6 : Débits de circulation sur les principales routes et autoroutes de la Mauricie, 1996

Voie	Axe	Débit journalier moyen annuel (DJMA) – 1996	
		Hauteur	Véhicules
Autoroute 40	Est – Ouest	Yamachiche	23 200
Autoroute 55	Nord – Sud	Shawinigan	13 900
Route nationale 138	Est – Ouest	Pointe-du-Lac	2 350
Route nationale 155	Nord – Sud	Intersection avec la Rte 159	3 700
Routes régionales :			
157	Nord – Sud	Shawinigan-Sud	13 500
159	Nord – Sud	Intersection avec Rte 155	810
153	Nord – Sud		1 340

Source : MTQ (1999). Vers un plan de transport pour la Mauricie. Diagnostic et orientations. Carte 13 : Débits de circulation dans la région.

En moyenne, l'achalandage s'accroît de 20 % durant l'été. Il s'agit toutefois d'une moyenne régionale et les écarts peuvent être très importants selon la route. À titre indicatif, sur l'autoroute 40 et la route 155, la hausse des débits atteint respectivement 34 % et 31 % durant la période estivale.

Les conditions de circulation sont influencées par un ensemble de facteurs dont la vitesse et le temps de déplacement, les interruptions du trafic, la liberté de manœuvre, la sécurité, le confort et la commodité de conduite. Selon le MTQ, les conditions générales de circulation sont bonnes sur le réseau régional. Deux routes font cependant exception : la 153 et la 155 pour lesquelles le niveau de service est jugé de tolérable à mauvais, surtout dans les sections en terrain vallonné. Les conditions particulières de circulation sur la route 155, de même que les aspects reliés à la sécurité et au bruit sont présentés à la section 3.2.

Sur le plan du transport des marchandises, le ministère évalue que la proportion de véhicules lourds sur les routes de la Mauricie se situe entre 4 % et 16 %. Les débits journaliers moyens annuels sur les principaux axes sont montrés sur le tableau 7. Ces débits sont relativement élevés mais restent cependant inférieurs à la circulation lourde de l'autoroute 20, au sud du fleuve Saint-Laurent.

Tableau 7 : Débits journaliers moyens annuels de véhicules lourds sur les principaux axes de la Mauricie

Axe	DJMAVL (1994 – 1997)
Autoroute 40	2 000 à 4 000
Autoroute 55	1 000 à 2 000
Route 155	500 à 1 000

Source : MTQ (1999). Carte 27.

Le transport lourd de la Mauricie⁹ est axé sur le bois : les copeaux, le bois d'œuvre, les billes et le bois en longueur représentent 28 % des cargaisons. Le reste est attribuable aux marchandises générales (50 %) et aux matières dangereuses (3 %). Environ 19 % des camions qui parcourent les routes de la Mauricie effectuent un retour à vide.

⁹ Basé sur une enquête sur les routes 153, 155 et 157 en 1998.

3.1.2 Transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire de la Mauricie s'étend sur 760 km en deux lignes principales qui forment un « x » dont le point de convergence est Hervey-Jonction (Lac-aux-Sables). On retrouve également quelques lignes secondaires et antennes, notamment en bordure de la rivière Saint-Maurice entre Trois-Rivières et La Gabelle.

Le transport des personnes est assuré trois fois par semaine par deux trains, *L'Abitibi* et *Le Saguenay*. Ils empruntent tous deux la voie ferrée du CN qui prend origine à Montréal puis se dirige vers Shawinigan, Saint-Tite et Hervey-Jonction. À partir de ce point, *L'Abitibi* utilise la voie ferrée vers le nord et l'ouest pour atteindre Senneterre via La Tuque, Parent et un chapelet de petit hameaux le long du parcours. *Le Saguenay* prend la direction du nord via Saint-Édouard pour se rendre à Jonquière.

Selon le MTQ, en 1997, 24 800 voyageurs auraient utilisé le train avec un arrêt ou un embarquement aux principales gares de la région soit Shawinigan, Hervey-Jonction, La Tuque, Fitzpatrick, Parent et Clova. La fréquentation totale à bord de *L'Abitibi* et du *Saguenay* s'élevait à 22 233 et 18 922 voyageurs respectivement en 1997.

L'avenir des services ferroviaires pour passagers demeure encore très incertain. Seulement 20 % des coûts d'opération sont défrayés par la vente de billets. Les services reposent donc largement sur les subventions fédérales.

Le transport ferroviaire des marchandises est exploité à 80 % par le CN, le reste est sous le contrôle de la compagnie Chemin de fer Québec-Gatineau. Il est surtout axé sur les marchandises en vrac par gros volume comme les céréales, le charbon, le soufre, la potasse, les produits forestiers, les produits industriels de même que l'intermodal et les automobiles.

3.1.3 Transport maritime

Il n'existe aucune activité de transport commercial sur la rivière Saint-Maurice outre celles du secteur des croisières. À l'embouchure, sur le fleuve Saint-Laurent, on trouve le Port de Trois-Rivières. Depuis 1998, entre 2,0 et 2,4 tonnes de marchandises sont transitées annuellement¹⁰, surtout des produits forestiers, des céréales destinées à l'exportation, de l'alumine, de la coke, du papier journal, de la pâte à papier et du grain. Environ 35 % des marchandises manutentionnées transitent par camion.

Trois entreprises commerciales de croisières utilisent également les services du Port de Trois-Rivières : Croisières M/S Jacques Cartier et M/V Le Draveur, Les Dauphins du Saint-Laurent Ltée et St.Lawrence Cruise Lines inc.

¹⁰ Source : Port de Trois-Rivières. En ligne [www.porttr.com]

3.1.4 Transport aérien

On dénombre sept aérodromes en Mauricie : quatre publics et trois petits aéroports privés. Aucun d'entre eux n'est fréquenté par un transporteur régulier. Les aéroports publics se trouvent à Trois-Rivières, La Tuque, Parent et Wemotaci.

Les installations de l'Aéroport Régional de Trois-Rivières peuvent recevoir des avions de transport régional à turbo-propulseur ou à moteur à réaction. Le plus gros aéronef qui peut y atterrir est de type Challenger (Bombardier Aviation). En 1998, 32 000 mouvements¹¹ ont été enregistrés à l'aérodrome. L'aéroport de La Tuque a, quant à lui, enregistré 2 400 mouvements en 1996.

Les trois aéroports privés sont situés à Louiseville, Saint-Louis-de-France et Lac-à-la-Tortue et sont surtout axés sur la formation et le loisir.

En plus de ces aérodromes, on dénombre quelques autres pistes à accessibilité réduite sur le territoire : au réservoir Gouin, au Club Oriskany, au Club Kanawata, à Clova, à Casey et au camp Belle-Plage.

Le territoire compte aussi quelques hydrobases. Il s'agit pour la plupart de propriétés d'opérateurs privés qui les exploitent à leurs propres fins.

3.2 Route 155 : axe de transport prioritaire

Le ministère des Transports considère la route 155 comme la voie de communication la plus directe entre le sud-ouest du Québec, la Mauricie et le Saguenay – Lac-Saint-Jean, une route « indéniablement vitale pour le Québec tout entier »¹². En outre, l'axe 55 - 155 joue une double fonction de lien régional et national et constitue le seul moyen terrestre de se rendre à La Tuque.

3.2.1 Débits et profil des déplacements

3.2.1.1 Transport des personnes

À l'été 1998, le MTQ a effectué des enquêtes routières en vue de mieux saisir le portrait des déplacements sur trois axes de la Mauricie dont la route 155. Ces enquêtes visaient notamment à mieux saisir le portrait des déplacements : débits, origine et destination et motifs de déplacement. Sur la route 155, deux postes d'enquête ont été utilisés :

- au nord de la ville de La Tuque, à 3 km au sud de l'intersection avec le chemin du Lac-Édouard sur le territoire de La Bostonnais;
- à proximité de la route 159, sur le territoire de Saint-Roch-de-Mékinac.

¹¹ Atterrissages et décollages.

¹² MTQ (1999). *Vers un plan de transport pour la Mauricie. Diagnostic et orientations*. Page ix.

Les débits journaliers moyens estivaux enregistrés durant l'enquête s'élèvent à 3 200 véhicules au poste de La Bostonnais et à 4 500 véhicules à la hauteur de Saint-Roch-de-Mékinac. Ces résultats sont similaires aux statistiques pour cette route en 1996.

Tableau 8 : Débits journaliers moyens sur la route 155 en 1996

Localisation	Débit journalier moyen estival	Débit journalier moyen annuel	DJME / DJMA
Limite nord de la Mauricie	1 820	1 370	+ 33 %
Nord de La Tuque	3 600	2 600	+ 39 %
Sud de La Tuque	4 900	3 500	+ 40 %
Intersection avec la route 159	4 400	3 700	+ 19 %
Sud de Grandes-Piles	4 700	3 400	+ 38 %

Source : MTQ (1999). Vers un plan de transport pour la Mauricie. Diagnostic et orientations. Carte 13.

On constate notamment l'écart très net entre les débits moyens annuels et les débits estivaux. À l'exception du secteur de l'intersection de la route 159 à Saint-Roch-de-Mékinac, l'ensemble de la route 155 connaît une hausse de la circulation de l'ordre de 30 % à 40 % durant l'été.

Les enquêtes de 1998 soulignent notamment la fonction de la 155 comme route de transit. Les données recueillies au poste d'enquête de La Bostonnais ont permis d'établir que 77 % des déplacements en direction sud provenaient de l'extérieur de la Mauricie et 67 %, du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ces automobilistes se dirigeaient à 44 % vers l'extérieur de la région. De façon spécifique, du groupe des véhicules qui provenaient du Saguenay – Lac-Saint-Jean, la moitié (53 %) avaient une destination extérieure à la Mauricie, surtout Montréal.

Au poste de Saint-Roch-de-Mékinac, l'enquête a révélé que les entrées dans la vallée du Saint-Maurice (direction nord) proviennent à 60 % de la Mauricie. La moitié se dirige vers La Tuque et 17 %, vers le Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Dans l'ensemble, environ 40 % des voyageurs se déplaçaient pour leurs loisirs et 52 %, pour le travail ou les affaires. Les autres motifs (magasinage, visite de parent ou d'amis, etc.), s'attribuaient le reste, soit 8 %.

3.2.1.2 Camionnage

Selon le MTQ, le transport lourd peut représenter jusqu'à 29 % de la circulation sur la route 155. Ce ratio est nettement plus élevé que la moyenne établie pour l'ensemble du réseau de transport de la Mauricie qui se situe entre 4 % et 16 %.

À l'été 1998, on a enregistré un débit journalier moyen estival de 690 camions par jour ouvrable au poste de La Bostonnais soit 18 % de la circulation totale¹³. La vaste majorité (97 %) des camions provenaient de l'extérieur, particulièrement du Saguenay – Lac-Saint-Jean (78 %), et 66 % se dirigeaient vers une destination en Mauricie. En fait, seulement 3 % de ces déplacements étaient internes, c'est-à-dire qu'ils avaient une origine et une destination en Mauricie.

¹³ 3 200 véhicules passagers et 690 véhicules lourds.

Au poste de Saint-Roch-de-Mékinac, le débit journalier moyen estival a été établi à 440 camions par jour ouvrable. Environ la moitié (47 %) des déplacements étaient internes à la Mauricie. À 63 %, ces véhicules lourds se dirigeaient vers La Tuque.

3.2.2 Conditions de circulation

Tel que mentionné précédemment, la route 155 n'offre pas un aussi bon niveau de service que les autres axes routiers de la Mauricie. Selon les analyses du MTQ, les conditions de circulation vont de tolérables à mauvaises. Par « tolérable » (niveau de service D), le ministère entend que l'écoulement de la circulation est instable; un léger dérangement de la circulation peut entraîner une baisse de vitesse et peut provoquer des files d'attentes. Lorsque les conditions deviennent mauvaises (niveau E), la circulation se fait à faible vitesse et les débits se maintiennent en dessous de la capacité de la route; l'écoulement est forcé et on voit se former files et zones de congestion.

Dans l'ensemble cependant, le ministère ne considère pas la situation sur la route 155 comme étant critique car seulement 65 % de la capacité globale de la route est utilisée. Par ailleurs, depuis la parution du premier volume du plan de transport pour la Mauricie, des travaux de réfection ont été réalisés pour améliorer le niveau de service sur certains tronçons.

Outre le niveau de service, la 155 est victime d'autres problématiques. Parmi elles figure le conflit entre l'urbanisation et la vocation de transit de la route, problème largement accentué par le camionnage lourd (vitesse, pollution, bruit, risques d'accident, baisse de la fluidité). Le secteur de l'intersection de la route 159, la traversée des principales agglomérations, particulièrement les villages de Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac, ainsi que le parcours en milieu urbain à La Tuque posent problème. Les entrées et sorties des commerces, industries et résidences entraînent de nombreux arrêts, affectent la fluidité de la circulation et haussent le risque d'accidents. Le problème est encore plus aigu à la périphérie des périmètres urbains, là où la vitesse permise est encore élevée mais où les accès privés sont relativement nombreux. Dans l'ensemble, le niveau de la sécurité sur la route 155 est considéré comme faible par les usagers et les riverains.

Selon les statistiques pourtant, il ne survient pas plus d'accidents graves ou mortels sur la route 155 qu'il ne s'en produit en moyenne sur les autres axes du réseau mauricien. Il est vrai qu'environ la moitié (52 %) des accidents se produisent sur trois routes¹⁴ parmi lesquelles figure la 155. Mais ce résultat est surtout attribuable à la longueur de la route et au très fort achalandage. En terme d'accidents graves et mortels par km de route, la 155 se place au onzième rang, loin derrière la 157, la 40 et la 55.

Par ailleurs, le bruit généré par la circulation routière est considéré comme une contrainte majeure à l'occupation du sol lorsque l'impact sonore dépasse 55 dBA sur 24 heures à l'intérieur des milieux dits « sensibles » comme les zones résidentielles, institutionnelles et récréatives. À la lumière des analyses du MTQ, le niveau de bruit est acceptable sur le parcours de la route 155. Les problèmes associés au bruit se manifestent surtout dans l'agglomération de Trois-Rivières, en bordure des axes autoroutiers.

¹⁴ Autoroute 40, routes 155 et 157.

3.3 Plan de transport du ministère

En juin 2001, le ministère des Transports du Québec a déposé sa proposition de plan de transport pour la Mauricie pour l'horizon 2001 – 2016. Le plan de transport se veut l'instrument privilégié par le MTQ pour déterminer, à partir d'une vision globale de l'ensemble des modes de transport ainsi que de l'aménagement du territoire et du développement économique, les priorités d'intervention pouvant répondre aux besoins de déplacements dans chaque région du Québec.

Par la suite, soit en février 2003, le ministère des Transports du Québec a présenté le Plan d'action 2003-2008. Ce dernier fait état des orientations, des objectifs, des moyens d'action et des actions en matière de transport en Mauricie pour cette période.

La proposition régionale a été élaborée à partir de onze orientations. Plusieurs d'entre elles visent à maintenir ou à améliorer le niveau de service du réseau, la sécurité routière et la gestion des corridors routiers. D'autres visent des problématiques particulières comme la fonctionnalité du lien avec la rive sud du fleuve ou la desserte de certaines municipalités en bordure de l'autoroute 40.

Une orientation, qui se rapporte spécifiquement à la route 155, mérite une attention particulière dans le contexte de la mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice : « Soutenir le développement économique et touristique dans le corridor situé entre le Lac-Saint-Jean et le sud du Québec ». Cinq objectifs y sont rattachés :

- Améliorer le confort de roulement;
- Améliorer la géométrie et la sécurité;
- Améliorer la fluidité;
- Reconnaître l'importance touristique de la route 155;
- Améliorer la gestion du paysage sur cette route.

Outre les moyens d'actions reliés aux infrastructures et à la fonctionnalité du réseau (réfection des chaussées, améliorations de la géométrie, travaux de réparation, etc.) le ministère propose de corriger les accès existants et d'encadrer la gestion des nouveaux accès en partenariat avec le milieu par, notamment, des restrictions aux utilisations du sol qui engendrent une circulation importante à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Sur le plan du camionnage, le MTQ entendait poursuivre les démarches pour trouver une solution économique et acceptable pour le secteur de La Tuque. Depuis cette date, un projet de contournement de la route 155 a été mis en œuvre et, au moment de la préparation de cette étude, en était à l'étape de l'évaluation environnementale (BAPE). Tandis qu'au moment de la révision du document, le BAPE avait déposé son rapport.

La proposition du ministère est de construire une voie de contournement sur 12,5 kilomètres à l'est du secteur urbain de La Tuque. Le nouveau tracé débute à 700 mètres au sud du périmètre d'urbanisation et se dirige vers le nord-est en traversant la Petite rivière Bostonnais près du lac Panneton. Le tracé proposé contourne ensuite une colline puis se dirige vers le nord-ouest pour rejoindre la 155 à la hauteur du croisement avec la rivière Bostonnais. Le projet implique également l'aménagement d'une voie auxiliaire pour le transport lourd, deux ponts à la hauteur du chemin Wayagamac et la Petite rivière Bostonnais ainsi qu'un viaduc sous la voie ferrée. Selon le premier échéancier, les travaux de construction devraient débuter en 2005 et se poursuivre jusqu'en 2008.

Le ministère reconnaît par ailleurs le paysage comme pivot de la popularité de la Mauricie en tant que destination touristique. Or, la qualité de certains paysages tend à se dégrader, soit par les marques des coupes forestières, soit par la présence de graffitis ou d'autres causes.

Dans une perspective de mise en valeur des paysages le long des infrastructures routières, le MTQ souhaite notamment :

- intégrer de façon accrue la qualité visuelle à toutes les étapes de la planification d'un projet, qu'il soit assujéti ou non à la procédure d'évaluation des impacts ;
- considérer les mesures incluses dans les schémas d'aménagement du territoire visant à préserver et à mettre en valeur les paysages.

Comme moyens d'action pour améliorer la gestion du paysage sur la route 155, le MTQ entend évaluer les impacts sur le paysage à l'occasion des interventions la route 155 et effectuer les correctifs appropriés. Il prévoit aussi mettre en place des mesures de mise en valeur du paysage.

Le MTQ envisage également d'étudier la pertinence d'aménager des aires de repos à des endroits ne nuisant pas à la sécurité et d'intégrer à l'intérieur des sites de l'information sur l'histoire ainsi que des points de vue et des panneaux d'interprétation du paysage et ce, en collaboration avec des partenaires. Tel qu'indiqué dans le plan d'action 2003-2008, l'aménagement de ces aires sera sous la responsabilité du MTQ, mais la gestion incombera aux municipalités et aux MRC. La localisation des sites reste à déterminer.

Quant à la vocation récréotouristique de la route 155, le MTQ en collaboration avec l'Association touristique régionale et les milieux concernés désire engager le processus de reconnaissance de la 155 comme route touristique dont le nom reste à préciser.

Parmi les autres moyens d'actions préconisés, le MTQ souhaite favoriser le partenariat en regard de la signalisation d'événements touristiques importants, particulièrement ceux qui touchent la route 155.

Enfin, le MTQ propose de s'associer avec BVSM afin que les projets éventuels touchant les accès la rivière Saint-Maurice soient conformes et sécuritaires.

Constats et problématiques

Parce qu'elle constitue le seul axe routier de la portion nord du bassin et parce qu'elle s'approche des rives de la Saint-Maurice sur une bonne partie de son parcours, la route 155 est une composante incontournable du Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice. Dans ce contexte, les orientations du ministère des Transports du Québec à l'égard de cette route seront déterminantes et pourraient servir de base à des partenariats entre le MTQ, BVSM et les intervenants régionaux.

- La route 155 est un **axe de transport prioritaire** entre le sud-ouest du Québec, la Mauricie et la région du Lac-Saint-Jean.
- Avec un débit journalier moyen de **3 700 véhicules** (transport des personnes), la circulation sur la route 155 représente 26 % des débits de l'autoroute 55 et 15 % de ceux de l'autoroute 40.
 - les débits de la route 155 augmentent jusqu'à 40 % durant l'été;
 - le camionnage peut représenter jusqu'à 29 % des débits totaux sur la route 155.
- Sur la route 155, les conditions de circulation vont de **tolérables à mauvaises**, les problèmes les plus aigus s'observent à la traversée des agglomérations.
- Les **deux vocations** de la route 155 (comme voie de transit et comme couloir récréotouristique) sont difficilement compatibles, surtout en considérant l'importance relative du transport lourd.
- Le MTQ désire soutenir le développement touristique du corridor de la 155 en reconnaissant l'importance touristique de la route et en améliorant la gestion du paysage. En plus de la voie de contournement de La Tuque, plusieurs moyens d'actions sont préconisés :
 - évaluer les impacts sur le paysage lors des interventions sur la route 155 et apporter les correctifs appropriés ;
 - prévoir des mesures de mise en valeur du paysage ;
 - étudier la pertinence d'aménager des aires de repos ;
 - favoriser le partenariat au regard de la signalisation d'événements touristiques importants, particulièrement ceux qui touchent la route 155 ;
 - engager le processus de reconnaissance de la route 155 comme route touristique ;
 - s'associer avec BVSM afin que les projets éventuels touchant les accès à la rivière Saint-Maurice soient conformes et sécuritaires.
 - améliorer la signalisation d'événements ou de sites touristiques

4 Exploitation des ressources naturelles

4.1 Forêt et exploitation de la matière ligneuse

La forêt occupe 85 % de la superficie totale du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Elle constitue une forme d'utilisation du territoire et une activité économique dominante. Or certaines interventions forestières peuvent porter atteinte au paysage; elles peuvent également affecter l'environnement et la ressource hydrique. Par exemple, en favorisant l'apparition d'espèces végétales pionnières, les coupes forestières engendrent une augmentation de la disponibilité de la nourriture pour certaines espèces d'oiseaux et de mammifères. Aussi, les coupes de grande dimension et l'aménagement de chemins forestiers peuvent se traduire par l'augmentation des débits de crue et d'étiage et par une hausse de la température de l'eau, ce qui peut affecter les habitats.

Il apparaît ainsi incontournable dans le contexte de l'élaboration du *Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* de dresser un portrait de la forêt et de son exploitation.

Les données descriptives sur la végétation forestière du bassin de la rivière Saint-Maurice ont été tirées des travaux de Nove Environnement et GDG Environnement (1996) réalisés dans le cadre de l'étude environnementale du projet de réfection de la centrale de Grand-Mère et de la synthèse de Nove Environnement (1995) réalisée en relation avec l'étude des centrales Rapides-de-la-Chaudière et Rapides-des-Cœurs. D'autres informations ont été tirées de la banque de données d'Hydro-Québec (2000) relative aux réservoirs du territoire québécois ainsi que d'autres études menées dans le cadre du plan de restauration des populations de touladi des réservoirs de la Haute-Mauricie (GDG Environnement, 1996a, b, c). Le manuel de foresterie de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ, 1996) et l'étude réalisée par GDG Conseil inc.(1999a) en relation avec la gestion du barrage Gouin ont également été mis à profit.

Les autres statistiques présentées dans cette section proviennent surtout du ministère des ressources naturelles (MRN) du Québec – section forêt. Certaines données spécifiques ont été tirées de rapports publiés par le ministère des Régions et le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les sources sont indiquées à l'endroit opportun dans le texte ou sur les tableaux. Les références complètes sont données dans la bibliographie placée à la fin du présent rapport.

4.1.1 Végétation forestière

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice compte, du nord au sud, quatre domaines bioclimatiques¹⁵ distincts : la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune, l'érablière à bouleau jaune et l'érablière à tilleul (OIFQ, 1996).

¹⁵ Par domaine bioclimatique, l'OIFQ entend une unité de territoire relativement homogène en regard du climat, du milieu physique, de la végétation potentielle, des perturbations naturelles et du couvert végétal actuel (OIFQ, 1996).

Sapinière à bouleau blanc

La région du réservoir Gouin, située à la limite septentrionale du bassin de la Saint-Maurice, se retrouve à l'intérieur de la sapinière à bouleau blanc. Cette sapinière correspond à la limite sud de la forêt boréale. Plus au nord, la sapinière à bouleau blanc est graduellement remplacée par la pessière noire (épinette noire, *Picea mariana*) à mousse (taïga) (Laflamme, 1995). La limite entre les deux domaines correspond approximativement au parallèle 48'30" (Nove Environnement, 1993 *In* : GDG Conseil, 1999a). On note certaines incursions de la pessière noire à mousse dans la région du réservoir Gouin (GDG Conseil, 1999a). La végétation du domaine de la sapinière à bouleau blanc est essentiellement modelée par les feux, les épidémies d'insectes et les chablis auxquels se sont ajoutées plus récemment les coupes (OIFQ, 1996).

La sapinière à bouleau blanc et la pessière noire à mousse peuvent à leur tour être subdivisées en domaines écologiques dont deux touchent le réservoir Gouin (Thibault, 1985 *In* : GDG Conseil, 1999a). Par définition, un domaine écologique regroupe les régions qui supportent la même composition végétale ou les mêmes groupements climatiques sur des stations dont les conditions de drainage sont semblables (Nove Environnement et GDG Environnement, 1996).

D'abord, le domaine écologique de la sapinière à bouleau blanc du plateau laurentien et de la plaine de l'Abitibi correspond à un haut plateau au relief accidenté dont les sommets atteignent jusqu'à 480 mètres d'altitude. Il se caractérise par l'abondance du sapin baumier (*Abies balsamea*) et du bouleau blanc (*Betula papyrifera*) à l'intérieur des différents groupements et occupe les sites mésiques, c'est-à-dire à drainage moyen. La sapinière à bouleau blanc est substituée par la sapinière à épinette dans les sites à mauvais drainage, tels les bas de pente, et par la pessière noire à sphaignes (mousses) dans les sites où le drainage est très mauvais, comme les dépressions. La pessière noire à kalmia se retrouve dans les secteurs où le drainage est rapide, tels les sommets rocheux, alors que la pessière noire à hypnacées occupe les sols sableux. Finalement, les secteurs incendiés sont colonisés par des peuplements de pin gris (*Pinus divaricata*) (Beaudoin et Brochu, 1981 *In* : GDG Conseil, 1999a).

Plus au nord, le domaine écologique de la pessière noire du lac Chibougamau et du réservoir Pipmuacan occupe un plateau d'altitude moyenne. Il est caractérisé par différents groupements de pessières et par l'abondance des tremblais (peuplier faux-tremble, *Populus tremuloides*). Les sites perturbés sont colonisés par les tremblais et bétulaies blanches (Beaudoin et Brochu, 1981 *In* : GDG Conseil, 1999a).

Sapinière à bouleau jaune

Plus au sud, soit approximativement à la hauteur de la réserve de Wemotaci, la sapinière à bouleau jaune prédomine et occupe toute la partie centrale du bassin de la rivière Saint-Maurice. Il s'agit d'une forêt de transition où le sapin baumier est graduellement remplacé par l'érable à sucre (*Acer saccharum*) à mesure que l'on progresse vers le sud. Les peuplements mixtes et les pessières noires sont abondamment distribués dans les secteurs des rapides de la Chaudière et des rapides des Cœurs alors que les pinèdes grises occupent les plateaux sablonneux où les sols sont plus secs (Nove Environnement, 1995). Pour leurs parts, les réservoirs Kempt, Manouane et Châteauvert s'inscrivent dans un secteur de bétulaie jaune à sapin qui constitue une zone de végétation mixte. Cette région se caractérise par la présence de forêts de transition où domine le bouleau blanc (GDG Environnement, 1996a, b, c). De manière générale, ce secteur a été passablement perturbé par les feux, les coupes forestières et de sévères épidémies d'insectes, notamment de la tordeuse des bourgeons d'épinette (Groupe HBA, 1990; 1992 *In* : GDG Environnement, 1996a, b, c; OIFQ, 1996).

Érablière à bouleau jaune

L'érablière à bouleau jaune commence à apparaître au nord de La Tuque et s'étend vers le sud jusqu'à la limite méridionale de la municipalité de Grandes-Piles (Nove Environnement et GDG Environnement, 1996). Dans ce domaine bioclimatique, l'érable à sucre est nettement dominant et est accompagné d'une quantité variable de bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*). Des hêtres (*Fagus grandifolia*) et quelques résineux, notamment le sapin baumier, l'épinette rouge (*Larix laricina*), l'épinette blanche (*Picea glauca*) et la pruche (*Tsuga canadensis*) apparaissent sporadiquement. Des érablières à bouleau jaune occupent les sites mésiques à sol relativement riche sur certains sommets et versants de montagnes. Les bas de pente ainsi que les terrains plats sont pour leur part occupés par les sapinières. Les zones à fort drainage sont caractérisées par des sapinières à thuya et pin blanc, des sapinières à épinette rouge et thuya ainsi que des pessières noires à sapin et des pessières noires à sapin et éricacées (OIFQ, 1996).

La dynamique écologique des peuplements de l'érablière à bouleau jaune est affectée par les feux et l'exploitation forestière (OIFQ, 1996). Les superficies brûlées au cours des 150 dernières années sont variables mais généralement inférieures à 40 % de l'ensemble du domaine. Les secteurs qui ont été affectés par le feu sont habituellement dominés par des essences feuillues de lumière ou des essences pionnières tels le bouleau blanc, le peuplier faux-tremble et le pin blanc (*Pinus strobus*). Dans certains cas, des bétulaies jaunes et des érablières peuvent recoloniser les sites incendiés (OIFQ, 1996).

Érablière à Tilleul

L'érablière à tilleul prend place dans la portion la plus méridionale du bassin. Le bouleau jaune est alors remplacé par le tilleul (*Tilia americana*), une espèce typique du climat plus chaud des Basses-Terres laurentiennes (Thibault, 1985 *In*: GDG Environnement, 1996a). Un total de 41 essences forestières se retrouvent dans le domaine de l'érablière à tilleul dont les plus abondantes sont l'érable à sucre, l'érable rouge (*Acer rubrum*), la pruche, le sapin baumier, l'épinette rouge, le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc et le bouleau gris (*Betula alleghaniensis*) (OIFQ, 1996). L'érablière à tilleul se développe sur des sites mésiques à sol relativement riche que l'on retrouve au niveau de certains sommets et versants de montagnes. On retrouve également des érablières à tilleul dans certains sites à mauvais drainage. Les secteurs mésiques situés au bas des montagnes et en terrain plat sont pour leur part occupés par les sapinières à bouleau jaune et les sapinières à épinette rouge. Finalement, les chênaies, prucheraies, pinèdes, pessières rouges, cédrières et sapinières à épinette rouge sont susceptibles de se retrouver au niveau de sites à drainage rapide. Actuellement, le paysage forestier de ce domaine est affecté par l'agriculture : la majorité des boisés résiduels sont confinés aux secteurs les moins favorables à cette activité (OIFQ, 1996).

Au cours de la décennie 1980 – 1989, de nombreuses érablières ont été affectées par le dépérissement de l'érable à sucre et de ses espèces compagnes (OIFQ, 1996). Ce phénomène semble lié à la combinaison et l'interaction d'un ensemble de facteurs naturels et anthropiques comme, par exemple, des conditions climatiques extrêmes (sécheresse, gel-dégel), des épidémies d'insectes et les précipitations acides. Le domaine de l'érablière à tilleul a été moins affecté par le dépérissement que celui de l'érablière à bouleau jaune et la situation serait stable depuis 1989 (OIFQ, 1996).

4.1.2 Portrait régional des activités forestières

Environ 83 % de la forêt mauricienne est de tenure publique. Elle fait l'objet d'une exploitation forestière soutenue depuis environ 150 ans. Depuis 2002, la structure territoriale de la forêt publique québécoise est en voie de révision par le ministère des Ressources Naturelles du Québec (MRN). En Mauricie, les neuf aires communes seront regroupées en quatre unités d'aménagement forestier (UAF). Les objectifs poursuivis par cette réforme visent entre autres à créer des zones d'aménagement homogènes et à augmenter la précision des calculs de possibilité forestière. Le nouveau découpage permettra également de considérer les problématiques spécifiques d'aménagement de chaque domaine bioclimatique (MRN 2002b).

On compte 36 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) actifs sur le territoire public de la Mauricie. Une partie des terres privées est également exploitée à des fins forestières par plus de 6 800 propriétaires, regroupés au sein du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie pour la mise en marché de leur produit.

En Mauricie, la vaste majorité du territoire exploité pour la matière ligneuse est située au nord et à l'ouest de La Tuque. Sept aires communes, qui s'étendent sur 26 129 km², sont situées dans ce secteur et participent à l'exploitation de 84 % du territoire public sous CAAF de la Mauricie. Au sud de La Tuque, on trouve deux autres aires communes qui occupent 4 985 km².

Parmi les principaux bénéficiaires de CAAF de la Mauricie, on retrouve les compagnies Abitibi-Consolidated, Gérard Crête et fils, Kruger, Louisiana-Pacifique Canada, Produits Forestiers Donohue, Produits Forestiers La Tuque, Smurfit-Stone et Spruce-Falls.

Les forêts publiques de la Mauricie renferment 88 % du volume marchand brut disponible dans la région (MRN 2002a). Entre 1995 et 2000, des travaux forestiers ont été réalisés sur près de 185 000 hectares de la forêt publique (MRN 2002a,c). Les coupes totales de type CPRS (coupe avec protection de la régénération et des sols) ont été l'intervention la plus fréquente, représentant 65 % des superficies traitées. Les coupes partielles ont quant à elles représenté 11 % des traitements, tandis que les activités de reboisement et d'éclaircie précommerciale ont été réalisées sur, respectivement, 17 % et 6 % des superficies traitées.

La superficie globale traitée a augmenté d'environ 30 % entre les périodes quinquennales 1990 – 1994 et 1995 – 1999. La distribution relative selon le type de traitement est cependant restée la même pour les deux périodes (MRM 2002a). À titre indicatif, on comptait 1 435 kilomètres de chemins forestiers permanents sur le domaine public de la Mauricie en 1999 (MRN 2002a).

La composition en essences ligneuses varie en fonction du domaine bioclimatique et influence non seulement la composition des volumes de matière ligneuse extraits mais a aussi une incidence directe sur les pratiques d'aménagement forestier. Dans les peuplements forestiers feuillus et mélangés, souvent inéquiens¹⁶, l'éventail d'options sylvicoles est plus large et permet, par exemple, des coupes de jardinage et des coupes par trouées. Dans les forêts résineuses, souvent équiennes¹⁷, les options sylvicoles sont moins nombreuses et on opte surtout pour la coupe totale.

¹⁶ Inéquiens : arbres d'âge différent dans un même peuplement.

¹⁷ Équiennes : arbres du même âge dans un même peuplement.

Dans l'ensemble, les terrains forestiers productifs accessibles (pente 0 % - 40 %) sont composés à 40 % de couvert résineux, à 37 % de couvert mélangé et à 17 % de couvert feuillu et 6 % sans couvert). La répartition des volumes pour ces trois types de couvert est similaire à ces proportions.

La forêt de la Mauricie est relativement jeune: les peuplements de moins de 60 ans occupent 60 % de la superficie des terrains productifs accessibles de la forêt publique. En moyenne, sur les neuf aires communes, les peuplements de moins de 100 ans représentent environ 90 % de l'ensemble et les peuplements de 100 ans et plus comptent pour 6 % (MRN 2002c). C'est dans l'aire commune 42-01, située dans la portion nord du bassin à la hauteur du réservoir Gouin, que les vieilles forêts sont plus nombreuses comptant pour environ 17 % du couvert.

En raison de leur grande diversité biologique, les vieilles forêts constituent un enjeu majeur en matière de gestion. En Mauricie, seulement 414 hectares de vieux peuplements de la région ont fait l'objet d'un statut d'écosystème forestier exceptionnel jusqu'à maintenant. La plupart sont situés dans un parc ou une réserve écologique (MRN 2002c).

La foresterie constitue non seulement un facteur conditionnant l'utilisation du territoire d'une vaste partie de la Mauricie mais contribue de façon significative à l'économie régionale. D'après les données du ministère des Régions¹⁸, les activités économiques associées à la forêt en Mauricie, que l'on parle de l'exploitation forestière, des services forestiers, de l'industrie du bois et de l'industrie des pâtes et papiers, fournissaient de l'emploi à 10 717 personnes en 1998, ce qui représentait environ 10 %¹⁹ de l'emploi total de la région cette année-là.

La disponibilité de bois de qualité et à un prix compétitif constitue un enjeu central pour l'économie régionale. Le vaste territoire forestier doit répondre aux besoins en matière ligneuse de la région et les autres activités en forêt ne doivent pas compromettre l'approvisionnement des usines de transformation.

4.1.3 Exploitation de la matière ligneuse dans le bassin de la rivière Saint-Maurice

Affectation du territoire à des fins forestières

L'affectation forestière domine largement sur le territoire des MRC nordiques du bassin soit celles de La Tuque et de Mékinac.

Sur le territoire de La Tuque, l'espace forestier est constitué de quatre types de zones : forestières, récréoforestières, forestières – aménagement hydroélectrique et industrie forestière.

¹⁸ Données sources provenant de Développement des ressources humaines du Canada. *Registres d'entreprises du Système national d'information sur le marché du travail*, juin 1998. Tiré de : Ministère des Régions (2000). *Profil socio-économique de la Mauricie*, page 27.

¹⁹ Un total de 108 300 emplois en Mauricie en 1998. Source : Statistique Canada (2002). *Enquête sur la population active, séries chronologiques 1991-2001*. Compilation par la Direction de l'analyse et des politiques structurelles du ministère de l'Industrie et du commerce. En ligne [www.mic.gouv.qc.ca/publications/regions/]

La zone forestière, dont la vocation principale est le prélèvement de la matière ligneuse, s'étend surtout dans la partie nord du territoire. Les rives du réservoir Gouin, des lacs Mondonac, Châteauvert, Manouane et Sincennes sont d'affectation forestière. Les usages qui y sont autorisés sont généralement : les résidences de faible densité, les activités récréatives et touristiques, les carrières et les sablières et les services publics.

Les zones d'affectation récréoforestière comprennent des territoires à vocation mixte, riches sur le plan faunique et intensément utilisés à des fins forestières, récréatives et touristiques. L'affectation récréoforestière est concentrée dans la partie sud tandis que dans les territoires plus au nord, on la retrouve de façon plus isolée, parmi l'affectation forestière et sur de plus petites superficies. Des zecs et pourvoiries sont localisées à l'intérieur de ces aires d'affectation.

L'affectation forestière-aménagement hydroélectrique se localise dans le corridor de la rivière Saint-Maurice dans le secteur touché par les projets des centrales hydroélectriques des Rapides-des-Cœurs et de Chute-Allard. La vocation principale est le prélèvement de la matière ligneuse. D'autres usages dont les installations hydroélectriques y sont également autorisés.

Une zone d'affectation « industrie forestière » est située au nord de La Tuque en bordure de la Saint-Maurice près de l'embouchure de la rivière au Lait. Les usages qui y sont permis sont l'industrie de transformation reliée à l'exploitation de la matière ligneuse et d'autres matières premières de même que les commerces de biens et de services qui y sont associés. Ce secteur, où l'on retrouve le site Vallières, a fait l'objet d'un important développement industriel au cours des dernières années notamment grâce à l'implantation de scieries.

Dans la MRC de Mékinac, la majeure partie des terres qui bordent la Saint-Maurice sont d'affectation forestière. Sa vocation est l'exploitation forestière. Les principaux usages permis sont les activités récréatives et touristiques, industrielles, d'extraction, résidentielles, commerciales, agricoles et d'utilité publique.

Dans la partie sud du bassin de la rivière Saint-Maurice, le domaine forestier occupe une part relativement importante du territoire, quoique nettement moins élevée que dans les MRC du nord.

Dans la nouvelle Ville de Shawinigan, une bonne partie du territoire des secteurs de Saint-Jean-des-Piles, Grand-Mère, Saint-Georges et Lac-à-la-Tortue est d'affectation forestière. Outre les activités liées à l'exploitation de la forêt, les autres usages autorisés sont principalement : le résidentiel de basse densité, le récréotourisme et l'agrotourisme, les carrières et sablières ainsi que les services d'utilité publique.

À Shawinigan, on retrouve aussi quelques secteurs d'affectation agro-forestière derrière la bande riveraine du Saint-Maurice, qui elle, est affectée à l'usage récréatif. La même chose est vraie à Notre-Dame-du-Mont-Carmel alors que sur l'autre rive, à Saint-Étienne-des-Grès, la majorité des berges est d'affectation forestière.

Enfin, soulignons que la majorité du territoire des MRC Matawinie, Domaine-du-Roy et Vallée de l'Or comprise dans le bassin versant du Saint-Maurice est d'affectation forestière.

Contribution de la forêt à l'économie

Comme le montrent les chiffres du tableau 9, c'est dans le Haut-Saint-Mauricie que se concentre la plus forte partie des emplois associés à l'exploitation forestière : abattage des arbres, tri, transport, construction de chemins, tronçonnage et mise en copeaux. C'est également là que la dépendance face au secteur de la forêt est la plus forte. Environ 45 % des emplois totaux sont reliés à l'un des quatre secteurs de l'exploitation forestière. Dans la MRC voisine de Mékinac, la dépendance s'élève à 30 %.

Tableau 9 : Emplois associés à l'exploitation de la forêt dans les principales MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice en 1998

MRC et région	Exploitation forestière	Services forestiers	Industrie du bois	Industrie du papier et produits connexes	TOTAL	En proportion à l'emploi total ²
Francheville	207	85	666	2 618	3 576	6 %
Centre-de-la-Mauricie	517	31	421	1 429	2 398	10 %
Haut-Saint-Maurice	1 042	214	679	741	2 676	45 %
Mékinac	262	277	822	0	1 361	30 %
MAURICIE ¹	2 260	674	2 940	4 843	10 717	10 %
Mauricie / Québec	11 %	8 %	6 %	13 %	9 %	

1) Incluant la MRC de Maskinongé.

2) Emploi total pour 1996 tiré des Profils économiques des MRC (ministère de l'Industrie et du commerce, en ligne [www.mic.gouv.qc.ca/publications/regions])

Source : Développement des ressources humaines du Canada. Registre d'entreprises du Système national d'information sur le marché du travail, juin 1998. Tiré de : Ministère des Régions (2000). *Profil socio-économique de la Mauricie*, page 27

La dépendance à la forêt est nettement plus faible dans les MRC du sud et la majorité des emplois sont concentrés dans les activités de transformation : l'industrie du bois et celle du papier.

La forêt joue aussi un rôle socio-économique fort important dans la MRC de Matawinie. Elle constitue la principale source de revenu de municipalités comme Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon. Le MRN évalue à près de 33 % le taux de dépendance de la MRC de Matawinie à l'égard de l'industrie de la transformation du bois. À Michel-des-Saints et Saint-Zénon cette dépendance approcherait les 100 %²⁰.

²⁰ Source : Schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie.

4.1.4 Pression de l'exploitation forestière sur l'environnement : cadre réglementaire et problématique

L'exploitation forestière et l'environnement

Certaines opérations forestières peuvent porter atteinte au régime hydrique et au milieu aquatique. Les principaux impacts de l'exploitation forestière relevés dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec (BAPE, 2000) concernent les aspects suivants :

- L'infiltration et l'écoulement

La construction de chemins, de sentiers et d'aires de chargement peut réduire localement la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol et entraîner une augmentation du ruissellement et des débits.

- La pérennité des milieux humides et la nappe phréatique

Il est connu que les milieux humides sont alimentés en partie par la nappe phréatique et qu'ils jouent un très grand rôle dans l'équilibre des forêts. On reconnaît que la coupe d'arbres dans les milieux humides, provoquant la remontée de la nappe phréatique, peut mettre en danger la pérennité de ces milieux et en diminuer grandement la productivité.

- Les débits d'étiage

La diminution de l'évapotranspiration de la végétation à la suite de coupes forestières est susceptible d'entraîner une augmentation des débits d'étiage après coupes. Cet effet n'a cependant pas été systématiquement vérifié au Québec.

- Les débits de pointe

Certaines études mentionnent qu'au Québec, à la suite de coupes forestières, des augmentations des débits de pointe liées à la pluie allant de 100 à 150 % sont prévues sur les petits bassins (<20 km²) et ce, lors de petites pointes estivales. Des augmentations à peine perceptibles sont attendues pour les plus grands bassins comme celui du Saint-Maurice ou pour les événements pluviaux plus importants. De plus, les débits de pointe augmentent avec le pourcentage de l'aire du bassin où la forêt a été récoltée entièrement à l'intérieur d'une même région et avec l'importance des aires compactées. Cette augmentation des débits peut accroître l'érosion du lit et des berges de même que le transport sédimentaire et peut provoquer un réajustement du cours d'eau.

On rapporte également que l'absence d'un couvert forestier favorise moins l'accumulation de neige et que la fonte y est généralement plus rapide et plus hâtive. À l'intérieur d'une même région, l'augmentation du débit de pointe s'accroît généralement avec la superficie coupée à blanc.

- L'érosion et le transport sédimentaire

L'augmentation des débits de pointe peut être considérée, dans certains cas, comme une cause indirecte de l'augmentation des sédiments en suspension. Le CRE du Bas-Saint-Laurent rapporte qu'après des coupes forestières, les changements dans le régime hydrologique (augmentation des débits de pointe) d'un cours d'eau peuvent affecter la morphologie du cours d'eau en provoquant une érosion plus intense des berges et en créant de nouvelles zones de sédimentation.

Les sédiments en suspension ont pour effet de réduire la pénétration de la lumière, de nuire aux communautés benthiques et de colmater les sites de fraies des poissons. Les sédiments peuvent également transporter des nutriments et des métaux qui influent sur la qualité de l'eau. Les concentrations de sédiments en suspension retournent généralement à la normale moins d'un an après la coupe, mais l'effet peut durer jusqu'à deux ou trois ans lorsque le cours d'eau est gravement perturbé.

- La température et l'oxygène dissous de l'eau

On reconnaît que la température de l'eau agit sur le type et l'abondance de la faune et de la flore aquatiques. La coupe de la végétation riveraine est susceptible de provoquer une augmentation de la température de l'eau à la suite d'une plus forte exposition aux rayons solaires. La hausse de température réduit la solubilité de l'oxygène et peut favoriser le développement de certains microorganismes pathogènes.

- La productivité primaire et les populations piscicoles

La production primaire constitue la base de la chaîne trophique du milieu aquatique. Dans les cours d'eau ombragés, la récolte d'arbres riverains permet un gain d'éclaircissement accompagné d'un réchauffement de l'eau, contribuant à l'augmentation de la production primaire. Un apport plus important en nutriments et en matières organiques contribue également à l'augmentation de la production primaire. Cependant, dans certains cas, cette possibilité peut être réduite par les faibles teneurs en phosphore des eaux, considérées comme facteur limitant.

Par ailleurs, bien que l'impact des interventions forestières sur les poissons demeure complexe, il est reconnu que l'impact des coupes forestières sur les populations piscicoles se fait généralement par l'apport et la sédimentation de particules fines dans les cours d'eau. Il en résulte principalement un colmatage des frayères, réduisant alors le recrutement dans les plans d'eau.

- Mercure dans la chair des poissons

L'exploitation forestière augmente la matière organique dans les plans d'eau ce qui favorise la méthylation du mercure et sa circulation dans la chaîne alimentaire. Ce phénomène cause une augmentation de la contamination au mercure de la chair de poissons. Plus d'informations sont données à ce sujet dans le volume 2 : Portrait de l'eau et des écosystèmes.

- Le drainage forestier sur le milieu aquatique

La présence de fossés de drainage diminue le temps de concentration de l'eau et augmente le débit de pointe. Par conséquent, il y a augmentation des crues les plus élevées. On souligne aussi que la construction des canaux favorise une érosion plus importante, ce qui peut augmenter la charge sédimentaire du cours d'eau qui reçoit les eaux d'écoulement.

- L'utilisation des pesticides sur l'eau

Les phytocides et les insecticides, principaux groupes de pesticides utilisés en forêt, rejoignent le milieu aquatique par des apports directs à la surface de l'eau lors des épandages et par le lessivage de la végétation et des sols par la pluie. Ils sont susceptibles de diminuer la qualité de l'eau potable et de provoquer des effets toxiques sur la flore et la faune aquatiques.

- La voirie forestière sur l'eau

Parmi les activités liées à l'exploitation forestière, la voirie forestière est considérée comme l'activité la plus dommageable pour le milieu aquatique à cause du ruissellement supplémentaire qu'elle entraîne et des surfaces minérales qu'elle laisse à nu. Les principaux impacts découlant de l'aménagement de chemins forestiers concernent l'augmentation des sédiments en suspension des cours d'eau environnant les territoires de coupe. Ces apports de sédiments peuvent engendrer la perte d'habitats fauniques. L'usage répété de débussqueuses et la construction de routes peuvent également causer la remontée de la nappe phréatique.

Il n'existe aucune étude spécifique qui traite des effets de l'exploitation forestière sur la ressource hydrique du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice. On ne peut donc établir un diagnostic précis sur les effets des activités forestières dans le territoire à l'étude.

Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public

Au Québec, la gestion des forêts du domaine public est gouvernée par la *Loi sur les forêts*. En vertu des articles 25 et 171 de cette loi, le titulaire d'un CAAF doit se conformer aux normes prescrites par voie réglementaire lorsqu'il s'adonne à une activité d'aménagement forestier (MRN, 2000).

Le premier *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI) a été adopté en 1988. Il précisait les modalités à respecter dans les forêts publiques, selon l'affectation des territoires et les ressources à protéger. Le RNI a d'abord été révisé en 1993, pour être harmonisé au *Règlement sur les habitats fauniques*, puis en 1996, afin d'y intégrer des dispositions qui découlent non seulement des objectifs de la *Loi sur les forêts* et de la *Stratégie de protection des forêts* mais également ceux d'autres actes législatifs sur l'environnement, les mines et les biens culturels. Les dispositions du règlement comprennent principalement les affections fauniques, récréatives, d'utilité publique, d'infrastructures et de récolte forestière (MRN 2000). Le RNI fait présentement l'objet d'une quatrième révision. Cette nouvelle révision vise notamment une meilleure adaptation régionale des pratiques forestières.

Au niveau des parterres de coupe, c'est depuis cette dernière révision que la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) est la seule méthode de coupe totale permise au Québec. La CPRS demeure un prélèvement total du couvert forestier mature mais la régénération naturelle est protégée à l'intérieur de bandes parallèles. Les arbustes et les arbres de taille non commerciale ne sont pas perturbés, de sorte qu'une bonne proportion des strates végétales terrestres et arbustives, ainsi que du sol, sont conservés sur l'aire de coupe.

Cette dernière révision du règlement a également apporté des changements de dispositions quant aux superficies maximales admises pour les CPRS. Les limites admises sont appliquées en fonction des trois grands types de forêts au Québec, soit la forêt feuillue, mélangée et résineuse. La superficie maximale admise est passée de 250 hectares à 50, 100 et 150 hectares pour la forêt feuillue, mélangée et résineuse respectivement. Même si sous un certain angle ce changement peut sembler bénéfique, il ne constitue pas nécessairement une amélioration sur le plan du paysage. En réalité, individuellement, les superficies coupées sont plus petites mais le patron aggloméré des coupes est demeuré le même, ce qui en définitive change peu de choses à l'aspect visuel et à l'affectation faunique.

La principale différence entre les dispositions originale et révisée, est l'accroissement du nombre de séparateurs boisés entre les coupes. La fonction de ces séparateurs, dont la largeur minimale doit être de 60 mètres pour les coupes de 100 hectares et moins et de 100 mètres au-delà de cette superficie, est de fournir un écran visuel entre les coupes et de procurer aux espèces animales un certain niveau de connectivité pour leurs déplacements entre les massifs de forêt résiduelle sur le territoire. Toutefois, il semble que même pour leurs déplacements, certaines espèces fauniques (étude portant sur l'orignal [*Alces alces*], la martre [*Martes americana*] et le lièvre d'Amérique [*Lepus americanus*]), utilisent très peu ces séparateurs (Alliance Environnement, en préparation). De plus, sous son application actuelle, le RNI permet de récolter ces séparateurs boisés lorsque la régénération dans les coupes adjacentes atteint 3 mètres de hauteur. Le résultat aux plans visuel et faunique est discutable, selon le relief du paysage.

Le RNI prévoit également de laisser ce type de séparateurs autour des sites de villégiature, d'observation, de camping aménagé ainsi que des centres d'hébergement et de restauration, etc. Selon le type de site, la largeur de la bande boisée varie entre 20 et 250 mètres. Le long de pistes de randonnée, par exemple, la largeur des séparateurs doit être de 30 mètres de part et d'autre de la piste.

De chaque côté des rivières, ruisseaux et autour des lacs, une bande de 20 mètres doit être conservée pour des fins de protection des habitats aquatiques. Dans ce dernier cas du moins, cette largeur de bande est arbitraire et ne repose pas vraiment sur des critères écologiques validés. D'autres provinces canadiennes, comme la Colombie Britannique par exemple, ont opté pour des largeurs variables de protection riveraine, en fonction de différents critères écologiques des sections de cours d'eau (Forest Practices Code of B.C., Riparian management area guidebook 1995). Cette approche a été également suggérée pour le Québec, notamment suite aux résultats préliminaires de Darveau et al. (1999).

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Dans les forêts privées, c'est la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* qui dicte les normes d'intervention. Cette politique identifie des normes visant la protection des milieux aquatiques. Elle propose notamment la conservation d'une lisière boisée le long des cours d'eau d'une largeur de 10 à 15 mètres, selon la pente de la rive. Ces dispositions, adoptées dans le schéma d'aménagement des MRC, doivent aussi se retrouver dans les règlements municipaux. Les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée ont pour mandat le développement d'une exploitation forestière durable et la protection de ces forêts (BAPE, 2000). La plupart des schémas d'aménagement révisés contiennent des normes et critères de protection des forêts privées.

La gestion intégrée des ressources

Dans son fondement, le RNI est essentiellement réglementaire et d'envergure restreinte, en ce sens qu'il ne constitue pas en lui-même une stratégie globale de gestion et d'aménagement forestier. Par exemple, bien que le règlement encadre les activités forestières au niveau des aires d'affectation faunique dites prioritaires, on n'y retrouve pas de dispositions essentiellement vouées à la préservation de la diversité biologique. Pour l'industrie forestière, le RNI est donc un encadrement minimal à l'intérieur duquel les opérations doivent se dérouler.

Au printemps 2001, reconnaissant le caractère patrimonial de la forêt, le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur les forêts avec l'adoption du projet de loi 136. Cette nouvelle disposition préconise une gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Les points importants de cette modification sont, entre autres, la reconnaissance de la coresponsabilité des détenteurs de CAAF sur une même aire commune et l'obligation pour les industriels d'inviter les MRC, communautés autochtones et gestionnaires de territoires fauniques concernés à participer à la préparation des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF).

Dans la formule de gestion intégrée des ressources forestières, les intervenants et utilisateurs du milieu sont appelés à consulter les PGAFs (projection des coupes pour les cinq prochaines années sur le territoire) présentés par les industriels forestiers. Les plans sont alors analysés afin d'identifier les conflits potentiels avec les divers secteurs de développement du milieu forestier et d'établir des ententes d'harmonisation. Au besoin, les forestiers doivent réexaminer les plans d'aménagement afin d'intégrer les demandes. Lorsque cumulées, les demandes ne laissent pas toujours une très grande « fenêtre d'opportunité » à l'aménagement forestier. Comme on le sait, le secteur récréotouristique est fortement représenté sur le territoire de la forêt mauricienne. D'un autre côté, les retombées socio-économiques générées par l'industrie forestière sont également déterminantes pour la prospérité des communautés rurales de la région. Dans ce contexte d'usage multiressources, la viabilité à long terme du développement de la forêt mauricienne doit inévitablement reposer sur une approche concertée et coordonnée des différents intervenants.

Une coopération est notable entre certains industriels forestiers et gestionnaires de zec ou de pourvoiries mais ces situations sont encore traitées cas par cas. La conciliation peut prendre la forme d'aménagement d'habitats d'espèces fauniques importantes au plan récréatif comme l'orignal. Les interventions sylvicoles peuvent être des coupes sélectives ou en mosaïques susceptibles de favoriser la régénération arbustive, importante pour l'alimentation de l'orignal, tout en assurant un couvert forestier de protection. Les aménagements de l'habitat pour la petite faune se fait surtout dans les forêts privées bien que les bénéfices d'aménagement pour la grande faune touchent également les espèces de la petite faune.

Des solutions pour la protection de l'environnement

La consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec (BAPE, 2000) a également mis en relief quelques solutions pour minimiser les impacts de l'exploitation forestière sur l'environnement.

Parmi les solutions proposées, on suggère que la planification de l'exploitation forestière se fasse en fonction des caractéristiques du bassin versant. Cette pratique permettrait d'apporter une attention particulière à la configuration du réseau de drainage et à son raccord au réseau naturel.

La protection des sources d'eau potable figure aussi au nombre des solutions proposées. On mentionne que là où un lac ou une rivière est utilisé à des fins d'alimentation en eau potable, les coupes forestières devraient être réalisées de façon à ne pas porter atteinte à ces sources d'eau par l'apport de sédiments et de divers contaminants.

Il est reconnu que la conservation d'une lisière boisée le long des cours d'eau, comme le prescrivent le RNI et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondable, est la mesure préventive la plus efficace pour éviter la hausse des sédiments dans les cours d'eau, pour prévenir le réchauffement de l'eau et pour conserver les teneurs en oxygène dissous des cours d'eau. La largeur des bandes riveraines est toutefois jugée insuffisante par certains.

Les activités de voirie forestière étant considérées comme celles qui génèrent le plus de dommages pour l'écosystème aquatique, des mesures de précaution et un changement dans les façons de faire sont jugés indispensables. Par exemple, le BAPE souligne l'importance d'éviter que les fossés de drainage communiquent avec le réseau hydrographique ainsi que celle de construire les chemins hors des périodes de fortes précipitations pour limiter le ruissellement des particules.

Les autres solutions proposées visent la réduction des apports sédimentaires aux cours d'eau, l'encadrement et la restriction de l'utilisation des pesticides en milieu forestier ainsi que l'intensification des mesures de contrôle et de suivi des normes.

Un virage vers la certification en aménagement forestier durable

En 1997, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a élaboré un cadre général visant à mesurer l'état des forêts et à les aménager de façon durable. Ce cadre comprend six critères propres aux grands enjeux de l'aménagement forestier durable : le maintien de l'écosystème forestier, le maintien de la diversité des espèces, le maintien de la productivité des écosystèmes, la conservation des sols, les avantages multiples pour la collectivité et la responsabilité sociale (CCMF 1997). Toutefois, même si les principes d'aménagement forestier durable ont été définis, les modalités d'application restent à établir.

Les critères d'aménagement forestier durable définis par le CCMF ont été élaborés dans une perspective indépendante de la certification forestière. Ces principes servent cependant de cadre général aux principaux systèmes de certification effectifs au Canada, soit l'Agence Canadienne de Normalisation (CSA), le Forest Stewardship Council (FSC) et le Forest Sustainability Initiative (SFI). La certification forestière est un processus dans lequel les compagnies forestières s'engagent à démontrer que leurs produits sont issus de pratiques saines et viables au niveau environnemental, social et économique; c'est-à-dire issus d'un aménagement forestier durable. L'obtention de la certification ne constitue pas une disposition législative et reste un processus volontaire.

On ne dénombre aucune entreprise certifiée en Mauricie. D'ailleurs, le Québec accuse un certain retard à ce niveau car aucun territoire publique n'est encore certifié. Pour l'ensemble du Canada, c'est près de 116 millions d'hectares forestiers qui étaient certifiés à la fin décembre 2002, principalement dans les provinces de l'ouest canadien mais également en Ontario et dans certaines provinces maritimes.

Constats et problématiques

Parce qu'elles peuvent avoir des incidences environnementales sur la ressource hydrique et les habitats, les activités forestières doivent obligatoirement être considérées dans toute démarche de gestion par bassin versant. Or, il n'existe actuellement aucune étude qui mesure de façon spécifique les effets de l'exploitation de la matière ligneuse sur l'environnement du bassin de la rivière Saint-Maurice. *Le Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin* devra donc chercher à améliorer l'état des connaissances sur ce plan.

- La forêt occupe une place importante (85 %) du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice.
- L'exploitation de la matière ligneuse est un moteur économique important, contribuant à 10 % de l'emploi total en Mauricie.
- Parce que la forêt résineuse se retrouve surtout dans la portion nord du territoire, les activités d'exploitation sont plus intenses dans le Haut-Saint-Maurice et Mékinac; dans ces MRC, la dépendance de l'emploi face à la forêt atteint 45 % et 30 % respectivement.
- Les effets des activités forestières sur l'environnement sont associés à la coupe d'arbres, à l'aménagement de chemins, à la construction de fossés de drainage et à l'utilisation de pesticides :
 - effets sur les milieux humides et la nappe phréatique,
 - modification des débits d'étiage et de pointe,
 - érosion et transport sédimentaire,
 - hausse de la température de l'eau.
- Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI) contribue à protéger la ressource hydrique mais ne constitue pas une stratégie globale de gestion et d'aménagement forestier.
 - Les résultats anticipés des nouvelles modalités relatives aux superficies maximales admises pour les CPRS aux séparateurs boisés sont discutables sur les plans visuel et faunique.
 - La largeur de 20 mètres qui doit être conservée boisée autour des plans d'eau est arbitraire et ne repose pas sur des critères écologiques validés.

4.2 Agriculture

L'analyse des activités agricoles est pertinente dans le cadre de la préparation du *Plan directeur de l'eau de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. D'abord, l'agriculture constitue une source de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines par, notamment, les apports en nitrites et nitrates, en azote, en phosphore et en coliformes fécaux. Ensuite, l'agriculture peut avoir une incidence non négligeable sur les conditions de l'aménagement du territoire : la zone agricole protégée représente une contrainte au développement de certains usages.

Les données présentées dans cette section proviennent, en grande partie, de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) ainsi que du ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Les sources exactes des informations sont fournies au fur et à mesure dans le texte ou dans les tableaux.

4.2.1 Profil général de l'agriculture en Mauricie

Au Québec, on reconnaît trois grandes zones de production agricole. La zone centrale, qui fournit un peu plus de la moitié des revenus agricoles bruts, s'étend à la Montérégie, aux Bois-Francs et à la région de Lanaudière. La production y est diversifiée : lait, porc, volailles, bovins d'abattage, œufs, céréales et culture maraîchère. La zone intermédiaire, qui regroupe les régions de la Mauricie, de Québec, de Chaudière-Appalaches, de l'Estrie et des Laurentides, s'attribue 34 % des activités agricoles qui sont surtout axées sur le porc, le lait, le bœuf, les céréales, les volailles et les légumes. Enfin, la zone périphérique se retrouve dans les régions plus éloignées. Sa contribution à la production agricole du Québec est établie à environ 12 %.

Globalement, l'agriculture utilise environ 3 % du territoire de la Mauricie²¹. Selon le recensement de Statistique Canada sur l'agriculture, la communauté agricole de la région regroupait 2 070 exploitants²² en 2001, une baisse de l'ordre de 13 % par rapport à la situation qui prévalait en 1996. Cette évolution, qui se compare aux tendances générales observées au Canada, n'est pas étonnante sachant que devant la vive compétitivité de l'industrie bioalimentaire et l'évolution des technologies agraires, les petites fermes tendent à disparaître au profit des grandes exploitations mécanisées.

Toujours selon le recensement de Statistique Canada sur l'agriculture, on dénombrait 1 230 fermes en Mauricie en 2001 soit 3,8 % des exploitations agricoles du Québec. Les trois quarts (72 %) étaient localisées dans les MRC de Francheville et de Maskinongé, sur la plaine du Saint-Laurent.

²¹ Ministère de l'Environnement du Québec (2003). *Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine*. Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec. Mauricie. Page 4.

²² Par exploitant, Statistique Canada entend « les personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche d'une ferme de recensement ou d'une exploitation agricole ». Il peut y avoir jusqu'à 3 exploitants par ferme.

Par ailleurs, ces fermes occupaient 94 ha en moyenne, une superficie inférieure à la moyenne des fermes québécoises (106 ha). À l'instar de l'évolution du secteur agricole ailleurs au Québec et au Canada, la taille moyenne des fermes de la Mauricie a augmenté considérablement entre 1991 et 2001, passant de 79 ha à 94 ha.

Les exploitations agricoles de la Mauricie sont surtout axées sur la production du lait (44,3 %), du bœuf (13,9 %) et sur les grandes cultures (10,8 %). En considérant les fermes laitières ainsi que tous les types d'élevage, les exploitations avec une forte composante animale représentaient 74 % de toutes les fermes de la Mauricie en 1999²³.

Les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent par ailleurs que le cheptel mauricien comptait 60 600 bovins et veaux, 4 500 ovins et 139 100 porcs en 1996. Le porc représentait alors 68 % des cheptels totaux. À la lumière des données publiées par l'ISQ, l'élevage du porc connaît une croissance importante en Mauricie depuis le début des années 90. Le nombre d'animaux est passé de 81 400 à 139 100 entre 1991 et 1996, une hausse de 71 %. Depuis cette date, le ministère de l'Environnement (2003) estime que le nombre d'éleveurs n'a pas augmenté significativement mais la taille des exploitations a, elle, fait un bond remarquable si bien que le cheptel de porcs aurait été majoré d'environ 6 000 bêtes entre 1997 et 2003.

Toujours selon l'ISQ, les superficies ensemencées en grandes cultures²⁴ dans la région se sont situées entre 73 200 et 78 400 ha entre 1991 et 1997, la moyenne s'établissant autour de 75 650 ha. En 1997, presque la moitié (48 %) de ces terres a servi à cultiver du foin. On n'observe pas de tendance claire dans l'évolution de la superficie utilisée pour les grandes cultures durant cette période d'analyse.

4.2.2 Agriculture dans le bassin de la rivière Saint-Maurice

4.2.2.1 Zone agricole protégée

Depuis 1978, la Loi sur la protection du territoire agricole identifie comme zone désignée le territoire où les sols et le milieu doivent être exclusivement protégés pour l'activité agricole. Dans cette zone protégée, ou zone agricole permanente, certaines activités ou usages sont interdits :

- utilisations résidentielle (autre que l'habitation de l'exploitant), commerciale, industrielle ou institutionnelle;
- coupe d'érable (sauf pour des fins sylvicoles, de sélection ou d'éclaircie) et l'utilisation d'une érabièrre à d'autres fins qu'une exploitation acéricole;
- le lotissement;
- l'aliénation d'un lot si le propriétaire se conserve un droit de propriété sur un lot contigu;
- l'enlèvement de sol arable.

²³ Source : MAPAQ, 1999. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles.

²⁴ Foin cultivé, maïs grain, pâturages ensemencés, orge, avoine, blé, maïs fourrage et céréales mélangées.

Dans le bassin de la rivière Saint-Maurice, la zone agricole permanente occupe 294 km²²⁵ soit 0,7 % de l'ensemble du territoire. Ces terres sont presque essentiellement localisées au sud de Grandes-Piles et à l'écart des rives de la Saint-Maurice. En fait, comme le montre le tableau 10, seulement 43 km de rives sont situés à l'intérieur de la zone agricole permanente, 26,5 km en rive est et 16,5 km en rive ouest. Cela représente 6 % de la bande riveraine totale.

Tableau 10 : Bande riveraine localisée dans la zone agricole permanente

Municipalité et secteur	Kilomètres de rive de la Saint-Maurice	
	Ouest	Est
Trois-Rivières	2,5	
Saint-Étienne-des-Grès	12,5	
Saint-Louis-de-France		5,5
Notre-Dame-du-Mont-Carmel		14,0 ¹
St-Boniface-de-Shawinigan	1,5	
Shawinigan – secteur Shawinigan-Sud		4,0
Shawinigan – secteur St-Georges		3,0
TOTAL	16,5	26,5

1. Sauf une bande de 30 m sur la rive affectée à l'usage récréatif.

Source : CPTAQ. Cartes de la zone agricole permanente par MRC (1 : 50 000).

Sur le territoire de La Tuque, seules quelques parcelles localisées en bordure de la rivière Croche sont en zone désignée. Dans la MRC de Mékinac, la zone agricole se concentre autour du village de Saint-Joseph-de-Mékinac à Trois-Rives. Sur le territoire de la nouvelle ville de Shawinigan, la zone verte est distribuée à travers un ensemble de secteurs et parcelles situés notamment à Shawinigan-Sud, Saint-Gérard-des-Laurentides, Grand-Mère (secteur Sainte-Flore), Saint-Jean-des-Piles, Lac-à-la-Tortue et Saint-Georges. Au sud, le territoire agricole protégé se concentre à Saint-Boniface, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Étienne-des-Grès et dans l'extrême nord de Trois-Rivières.

Dans la portion du bassin située dans la MRC de Matawinie, il n'existe aucune terre agricole protégée en vertu de la Loi.

Comme on le verra dans la section qui suit, la distribution spatiale des fermes témoigne largement de la configuration de la zone agricole désignée. On retrouve cependant des fermes à l'extérieur du territoire protégé, notamment dans le secteur de La Tuque et de Saint-Michel-des-Saints.

4.2.2.2 Exploitations agricoles du bassin

On pratique l'agriculture à l'intérieur de 21 municipalités qui peuvent être regroupées en trois secteurs géographiques distincts : Matawinie, Haut Saint-Maurice et Bas Saint-Maurice.

²⁵ Source : MAPAQ. Mesure établie par planimétrie (2003).

Affectation agricole

Dans le secteur de Matawinie, l'agriculture est une activité très marginale, l'essentiel des activités agricoles de cette MRC se trouvant plus au sud à l'extérieur des limites du bassin versant du Saint-Maurice, dans les secteurs de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Rawdon et Saint-Damien.

Dans le secteur du Haut Saint-Maurice, les activités agricoles se concentrent dans la vallée de la rivière Croche (La Croche) ainsi qu'à La Tuque et La Bostonnais.

Le secteur du Bas Saint-Maurice englobe pour sa part toutes les municipalités riveraines comprises entre Saint-Georges et Trois-Rivières en plus de quelques petites zones agricoles à Trois-Rives, Saint-Gérard-des-Laurentides et Hérouxville.

Dans le secteur de Saint-Boniface, les activités agricoles sont relativement stables depuis le début des années 90 quoique seulement 17 %²⁶ de la zone agricole désignée soit utilisée à des fins agricoles. On dénombre environ une quarantaine de producteurs mais ils ne sont pas tous situés à l'intérieur du bassin versant de la Saint-Maurice. Les fermes se retrouvent notamment en bordure du 8^{ème} Rang, du chemin Saint-Onge, du chemin Héroux et du boulevard Trudel au centre-nord et au sud-ouest de la municipalité.

À Grand-Mère, l'affectation agricole ne touche pas directement les terres riveraines. Les aires agricoles se retrouvent surtout à la tête de la rivière Grand-Mère dans le secteur Sainte-Flore et en bordure de la rivière Shawinigan, près de Saint-Gérard-des-Laurentides. La même chose est vraie pour Saint-Jean-des-Piles. Les aires affectées à l'usage agricole sont localisées à l'intérieur des terres, au nord-est du lac des Piles.

À Lac-à-la-Tortue, l'affectation agricole se concentre surtout à l'est du rang Saint-Mathieu, loin des rives de la Saint-Maurice alors qu'à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, les fermes se retrouvent surtout en bordure des rangs Saint-Félix Ouest, Saint-Flavien Ouest et Saint-Louis-Est.

Les zones affectées à l'usage agricole sont relativement limitées dans la région immédiate de Trois-Rivières. Elles se retrouvent essentiellement à Saint-Étienne-des-Grès et dans le secteur de Saint-Louis-de-France. Dans ce dernier secteur particulièrement, la pression de l'urbanisation entraîne un net recul de l'agriculture si bien que la zone agricole désignée est aujourd'hui devenue une contrainte au développement du milieu bâti²⁷.

Le plan d'urbanisme de Saint-Étienne-des-Grès établit le même constat. Bien que la municipalité reconnaisse l'importance de préserver la vocation agro-forestière prédominante du milieu, la zone agricole désignée présente une contrainte au développement du milieu bâti. Reconnaisant cette pression, de même que le potentiel récréotouristique de la rivière Saint-Maurice, l'affectation « agricole et récréative » a été donnée à la bande riveraine (100 mètres).

²⁶ Source : Plan d'urbanisme, Saint-Boniface-de-Shawinigan.

²⁷ Source : Plan d'urbanisme de Saint-Louis-de-France.

Fermes et superficie en culture

Les statistiques sur les activités agricoles du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice ont été fournies par le bureau régional du MAPAQ. Elles sont issues d'une extraction spéciale des renseignements fournis sur les Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles en date de 2 mars 2002²⁸. Elles couvrent exclusivement la partie mauricienne²⁹ du bassin et elles sont présentées en fonction des deux grands secteurs soit le Haut Saint-Maurice et le Bas Saint-Maurice.

En 2002, on dénombrait 82 fermes dans la partie mauricienne du bassin soit seulement 7 % du nombre total d'exploitations recensées en Mauricie en 2001. La majorité, soit 64 fermes, sont localisées dans le Bas Saint-Maurice et les 18 exploitations sont dans le secteur du Haut Saint-Maurice.

Douze de ces fermes se retrouvent par ailleurs à l'extérieur de la zone agricole permanente : 4 dans le secteur du Bas Saint-Maurice et 8 dans le Haut Saint-Maurice.

Comme le montrent les données du tableau 11, les 82 fermes du bassin exploitent un territoire global de 76,9 km² ce qui représente seulement 26 % de la zone agricole protégée et à peine 0,2 % de la superficie globale du bassin.

Tableau 11 : Superficie des exploitations agricoles situées à l'intérieur du bassin de la rivière Saint-Maurice en 2002

	Bas Saint-Maurice		Haut Saint-Maurice		TOTAL	
Superficie cultivée (km ²)	39,74	69 %	8,40	43 %	48,14	63 %
Superficie non cultivée (km ²)	17,55	31 %	11,21	57 %	28,76	37 %
Total en exploitation (km²)	57,29	100 %	19,61	100 %	76,90	100 %

Source : MAPAQ (2003). Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles en date du 22 mars 2002.

De la superficie globale des fermes, seulement 63 % était en culture en 2002. Dans le secteur du Haut Saint-Maurice, les terres cultivées sont encore moins importantes, représentant seulement 43 % de la superficie totale des fermes.

Types d'exploitation³⁰

Dans le Haut Saint-Maurice, les fermes sont axées sur l'élevage : bovins de boucherie (7), bovins laitiers (1), ovins (1), chèvres (1), sangliers (1) et œufs (1). On recense aussi une exploitation apicole et cinq piscicultures, surtout des élevages de truites de table ou des étangs de pêche.

²⁸ Les données présentées reflètent la situation des fermes dont les bâtiments principaux se trouvent à l'intérieur des limites du bassin.

²⁹ À titre indicatif, d'après les données de Statistique Canada pour 1996, il y aurait 6 fermes à Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon avec un cheptel global de quelque 245 bêtes. Source : Ministère de l'environnement du Québec (2002). Direction du suivi de l'environnement. *Le Bassin de la rivière Saint-Maurice : profil géographique, sources de pollution, interventions d'assainissement et qualité des eaux, 1996*. Étude réalisée par Lyne Pelletier. Compilation spéciale

³⁰ En fonction de la principale source de revenus de la ferme.

Dans le Bas Saint-Maurice, l'élevage est également une composante prédominante des activités agricoles quoique les activités y soient plus diversifiées que dans le Haut-Saint-Maurice.

Tableau 12 : Fermes du Bas Saint-Maurice selon la principale source de revenu

Principale source du revenu agricole	Nombre de fermes	%
Bovins laitiers	22	34 %
Bovins de boucherie	9	14 %
Autres élevages	8	13 %
Céréales et protéagineux	4	6 %
Fourrage pour la vente	1	2 %
Fruits et légumes	13	20 %
Autres ¹	7	11 %
TOTAL	64	100 %

1. Acériculture, culture abritée, pépinière ornementale.

Source : MAPAQ (2003). Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles en date du 22 mars 2002.

Une seule exploitation dont l'activité principale est l'élevage porcin est située dans le bassin.

Terres en culture

Presque la moitié des terres en culture sur les fermes du bassin de la rivière Saint-Maurice sont consacrées au fourrage. On constate également que les cultures sont très peu diversifiées dans le Haut Saint-Maurice : 82 % sont utilisées pour la culture du fourrage ou pour le pâturage.

Tableau 13 : Superficie en culture selon le type, 2002 (km²)

	Bas Saint-Maurice		Haut Saint-Maurice		TOTAL	
	Superficie (km ²)	%	Superficie (km ²)	%	Superficie (km ²)	%
Céréales	9,99	25,1 %	1,32	15,7 %	11,31	23,5 %
Fourrages	18,35	46,2 %	4,02	47,9 %	22,37	46,5 %
Pâturages	6,62	16,7 %	2,84	33,8 %	9,46	19,7 %
Érablières	0,57	1,4 %	0,00	0 %	0,57	1,2 %
Fruits et légumes	3,78	9,5 %	0,06	0,7 %	3,84	7,9 %
Autres	0,43	1,1 %	0,16	1,9 %	0,59	1,2 %
TOTAL	39,74	100 %	8,40	100 %	48,14	100 %

Source : MAPAQ (2003). Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles en date du 22 mars 2002.

Cheptel

Les données du MAPAQ pour 2002 indiquent que le cheptel total des fermes du bassin de la rivière Saint-Maurice regroupaient 3 027 unités animales : 2 463 (82 %) dans le Bas Saint-Maurice et 564 (18 %) dans le Haut Saint-Maurice. La densité animale s'établit donc à 0,6 unité animale par hectare de terres en culture.

4.2.2.3 Pression de l'agriculture sur l'environnement : problématique et cadre réglementaire

La pression de l'agriculture sur l'environnement est surtout associée à l'entreposage et à l'épandage de fumier et de lisier ainsi qu'à l'utilisation de fertilisants qui affectent la qualité des eaux de surface ou souterraines. Elle est, donc, intimement liée à la présence de fermes d'élevage, que l'on parle de fermes laitières ou d'autres types d'élevage (porcs, volailles, agneaux et moutons, bœufs et veaux, etc.). Depuis les dernières années, divers mouvements d'opposition aux porcheries ont d'ailleurs vu le jour : on souligne les impacts sur la qualité de vie, les odeurs, la dévaluation des résidences, la pollution des eaux de ruissellement et de la nappe phréatique de même que les conflits d'usage avec les activités récréotouristiques.

Le cadre provincial

Depuis le 15 juin 2002, les activités agricoles québécoises sont régies par le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui remplace le Règlement sur la pollution d'origine agricole. Le REA vise l'équilibre entre la capacité de support en phosphore des sols et la quantité de matières fertilisantes qui sont épandues. De façon concrète, il permet d'établir le bilan en phosphore des fermes et fixe des normes précises qui assureront la protection et l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines. Il intervient sur les structures d'entreposage de fumier et de lisier, sur les normes d'épandage et sur la circulation des animaux à proximité des cours d'eau.

En outre, le stockage en amas de fumier solide dans un champs cultivé doit être à une distance supérieure à 150 m d'un cours d'eau, d'un lac, d'un marécage, d'un marais naturel ou d'un étang dont l'aire totale d'écoulement est supérieure à 2 m² et supérieure à 15 m d'un fossé agricole. L'épandage des déjections animales n'est pas non plus permis à l'intérieur d'une bande riveraine de 3 m. Sauf dans le cas de traverse à gué, il sera aussi interdit, à partir du 1^{er} avril 2005, de laisser les animaux accéder aux plans d'eau ou leur bande riveraine.

Ce nouveau règlement garantit par ailleurs un meilleur contrôle *a posteriori* des nouveaux élevages ou des projets d'agrandissement de cheptels par un programme d'inspections.

Devant la problématique environnementale particulière que présente l'augmentation importante du nombre d'élevages porcins au Québec, le REA prévoit certaines mesures transitoires dont celle des *zones d'activités limitées* (ZAL). Par ZAL, le ministère entend le « territoire d'une municipalité locale où la quantité de phosphore produite par les animaux présents sur le territoire dépasse la quantité de phosphore prélevée par les cultures qui y sont pratiquées »³¹. Notamment, selon le règlement, toute nouvelle exploitation porcine est interdite dans une ZAL et des mesures limitatives s'appliquent pour l'augmentation des cheptels existants jusqu'en 2004. Dans le territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice, trois municipalités ont reçu ce statut : Trois-Rivières, Saint-Boniface-de-Shawinigan et Saint-Étienne-des-Grès.

En parallèle, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a entrepris une vaste consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec. Les audiences, qui ont débuté en septembre 2002, se poursuivront jusqu'en septembre 2003.

³¹ Québec (2002). *Règlement sur les exploitations agricoles en bref. Un gain durable pour l'environnement*. Page 29. En ligne [www.mwv.gouv.qc.ca]

Des mesures à l'échelle locale

Dans son schéma d'aménagement révisé (1998), la MRC du Centre-de-la-Mauricie avait aussi établi des normes relatives aux usages contraignants parmi lesquels figurent les établissements d'élevage de porcs. On y précisait que toute nouvelle exploitation porcine, ou toute transformation d'élevage pour une exploitation porcine, était assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par la municipalité locale. Notre-Dame-de-Mont-Carmel, Lac-à-la-Tortue et Saint-Jean-des-Piles avaient notamment inscrit ces modalités à l'intérieur de leur réglementation d'urbanisme.

Cette MRC avait également formé un comité de concertation agricole qui avait comme mandat de formuler des avis et de proposer des actions ou des critères pour le développement de l'agriculture. Des normes relatives aux installations d'élevage et à l'épandage des engrais de ferme avaient été établies. Ces dispositions étaient surtout associées aux inconvénients relatifs aux odeurs et visaient à établir un procédé pour déterminer des distances séparatrices pouvant assurer la cohabitation des divers usages en milieu rural.

Le bilan environnemental de l'agriculture du bassin

D'après les analyses du ministère de l'Environnement³², le pourcentage de territoire cultivé et la faible densité animale permettent de suggérer que l'agriculture du bassin de la rivière Saint-Maurice n'est pas une source problématique de contamination hydrique.

Tableau 14 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie du bassin (km ²)	Superficie cultivée	Cheptel (u.a. / ha cultivé)
Maskinongé	1 096	10,3 %	1,6
Du Loup	1 617	10,8 %	1,2
Yamachiche	274	15,7 %	1,3
Saint-Maurice	43 427	0,2 %	0,6 ¹
Batiscan	4 688	3,7 %	0,8
Sainte-Anne	2 694	8,0 %	0,7

1. Source : MAPAQ. Extraction spéciale pour le territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice à partir des données des Fiches d'enregistrement des exploitation agricole de 2002.

Source : Ministère de l'Environnement du Québec (2003)

Notamment, la densité animale par hectare cultivé est parmi les plus faibles dans les bassins versants de la région.

³² Environnement Québec (2003). Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine. Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec. Mauricie, région administrative 04. ET Ministère de l'environnement du Québec (2000). Portrait régional de l'eau – Mauricie. En ligne [www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/]

En fait, dans le portrait régional sur l'eau dressé en 2000, le ministère de l'Environnement avait souligné que la contamination d'origine agricole en Mauricie n'est pas associée au bassin de la rivière Saint-Maurice. Elle s'observe surtout dans les bassins des rivières Maskinongé, du Loup et Yamachiche. La qualité de l'eau y est affectée par une concentration de fermes horticoles et d'élevages de porc à Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Louiseville et Pointe-du-Lac, soit à l'extérieur du bassin de la rivière Saint-Maurice.

Notamment, le ministère avait mis en relief une problématique particulière à la hauteur de Saint-Boniface-de-Shawinigan où l'on trouve un regroupement de fermes avicoles qui entraînent un surplus d'azote. Or ces élevages sont, pour la plupart, situés en bordure du 8^{ème} Rang, à l'extérieur du territoire drainé par la rivière Saint-Maurice.

Dans la même veine, les élevages porcins et cultures de pommes de terres du secteur de Lac-au-Sables et Notre-Dame-de-Montauban, identifiées comme problématique par le MENV, sont drainées par le bassin versant de la Batiscan.

Toujours selon le portrait régional de l'eau du MENV, certaines fermes horticoles (fraises, poireaux, etc.) de Shawinigan-Sud ont cependant contaminé une nappe d'eau souterraine. Il s'agit de la seule problématique spécifique de pollution d'origine agricole du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice.

Constats et problématiques

L'agriculture, et tout particulièrement l'élevage, est une activité qui peut affecter la ressource hydrique quoique les activités agricoles du bassin de la rivière Saint-Maurice ne soient pas de nature à poser un problème d'ordre environnemental. Le Règlement sur les exploitations agricoles devrait par ailleurs garantir un contrôle et un suivi favorable au maintien de la qualité de l'eau du bassin.

- La communauté agricole de la Mauricie regroupait 2 070 exploitants qui travaillaient au maintien de 1 230 fermes en 2001.
- Le bassin de la rivière Saint-Maurice ne draine qu'une petite partie des terres agricoles de la Mauricie :
 - seulement 294 km², soit **0,7 %** du territoire du bassin se retrouve en zone agricole désignée;
 - seulement **82** des 1 230 fermes de la Mauricie sont situées à l'intérieur du bassin;
 - la superficie totale des fermes s'élève à 76,9 km², ce qui ne représente 26 % de la zone agricole désignée et à peine **0,2 %** du territoire du bassin.
 - Une faible proportion (63 %) de la superficie des fermes est en culture.
- Les exploitations agricoles du bassin de la rivière Saint-Maurice ne regroupent que 3 027 bêtes soit seulement **1,4 %** du cheptel total de la Mauricie.
- Avec 0,6 unité animale par hectare cultivé, **la densité animale du territoire du bassin est faible** et suggère que l'agriculture ne constitue pas une source de pollution significative de la ressource hydrique.

4.3 Hydrographie et production hydroélectrique

La rivière Saint-Maurice est le quatrième tributaire en importance du Saint-Laurent. Il contribue à 6 % du débit du fleuve mais son apport peut s'élever jusqu'à 15 % en période de crues. Entre sa source et son embouchure, la rivière Saint-Maurice franchit 395 km et accuse une dénivellation de 400 mètres soit une pente moyenne de 1 m / km. La présence de seuils et l'encaissement du lit de la rivière a, à certains endroits, favorisé son exploitation à des fins hydroélectriques. Shawinigan est, d'ailleurs, le berceau de l'électricité en Amérique du Nord : c'est là que la *Shawinigan Water and Power* a, la première, exploité un barrage hydroélectrique en 1897.

Aujourd'hui, on dénombre huit centrales hydroélectriques sur son cours qui fournissent 5 % de la puissance installée au Québec.

À l'échelle de la Mauricie, on dénombre 475 barrages de plus d'un mètre dont environ 260 sont situés à l'intérieur des limites du bassin versant du Saint-Maurice.

L'exploitation hydroélectrique est donc un usage important de l'eau du bassin de la rivière Saint-Maurice et à ce titre, est un élément déterminant dans l'élaboration du plan directeur de l'eau et du plan de mise en valeur. D'une part, la gestion des ouvrages se répercute inévitablement sur les débits et les niveaux de la rivière et peut avoir des incidences sur le milieu naturel et sur les autres usages reliés à l'eau. D'autre part, cette production a été à l'origine du développement industriel de la Mauricie et génère encore des emplois et des retombées économiques non négligeables pour la région.

4.3.1 Hydrographie du bassin de la rivière Saint-Maurice

Les renseignements présentés dans cette section proviennent d'une étude portant sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-Maurice (Laflamme, 1995), de la banque de données d'Hydro-Québec sur les réservoirs du territoire québécois (Hydro-Québec, 2000), d'un rapport concernant la gestion environnementale du réservoir Gouin (GDG Conseil, 1999a) et d'une synthèse des connaissances relatives à la rivière Saint-Maurice (MEF, 1997a).

Portrait géographique général : l'omniprésence de l'eau sur le territoire

Dix-sept tributaires se jettent dans la Saint-Maurice; les plus importants sont les rivières Matawin, Manouane, Trenche, Vermillon, Wabano et Croche (voir les superficies drainées par les principaux tributaires à l'annexe C). De plus, 3 200 lacs et réservoirs, qui comptent pour 8 à 10 % de la superficie totale du bassin versant, témoignent de l'omniprésence des milieux aquatiques sur le territoire. Le réservoir Gouin constitue le plus important plan d'eau et occupe le tiers de la superficie totale des milieux aquatiques du bassin versant.

La grande majorité des plans d'eau d'importance du bassin versant de la rivière Saint-Maurice ont été transformés en réservoirs aux fins de flottage du bois ou de production hydroélectrique. Outre le barrage Gouin, les barrages Kempt et Taureau revêtent une importance particulière en raison de leur incidence sur l'hydrologie du bassin. Situés respectivement à la tête de la rivière Manouane et sur la rivière Matawin, ils sont gérés comme des réserves d'eau pouvant répondre aux besoins des centrales hydroélectriques situées en aval sur la rivière Saint-Maurice.

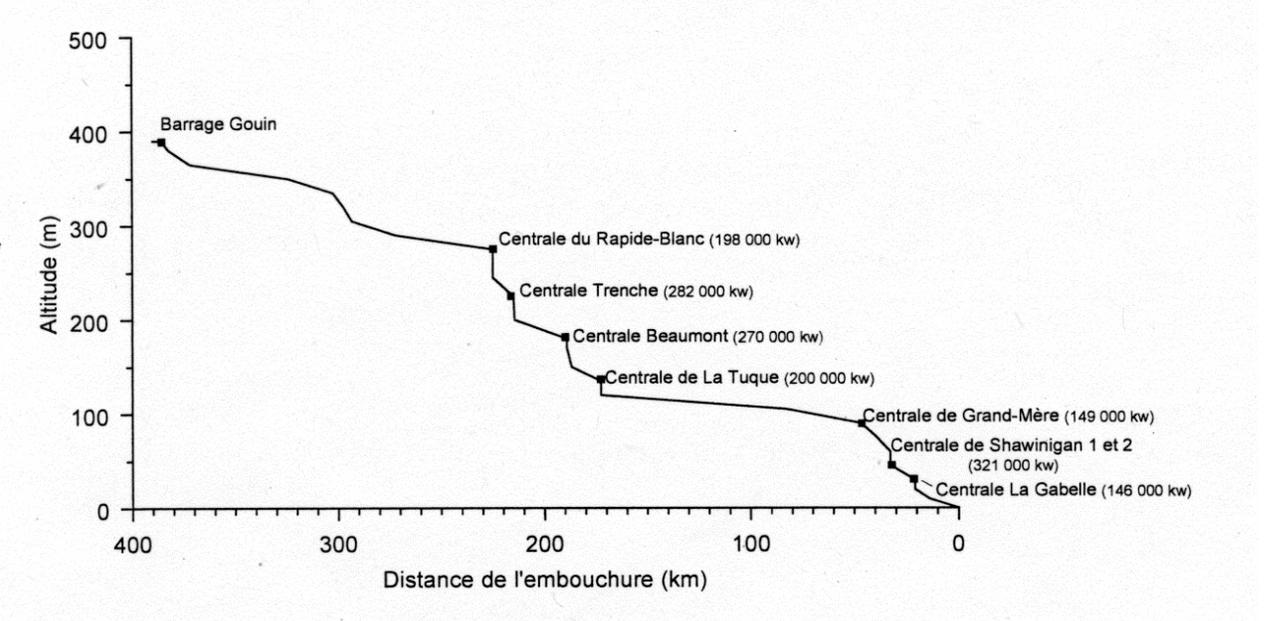
Malgré la perte d'habitats terrestres qu'ils entraînent, la création de nombreux réservoirs dans le bassin de la rivière Saint-Maurice a entraîné l'augmentation de la superficie des habitats aquatiques et, par le fait même, la croissance de la production globale de la faune aquatique liée à ces habitats.

Rivière Saint-Maurice

La description hydrographique de la rivière Saint-Maurice s'appuie ici sur les études de Lamarche (1992), GDG Environnement (1994d), Laflamme (1995), Tecsubit (1996), Environnement Canada (1998), Groupe HBA (1998) et MENV (1999).

Tout au long de son cours, qui totalise près de 395 km, la rivière Saint-Maurice s'écoule en direction sud-est jusqu'à La Tuque et prend la direction sud jusqu'à sa confluence avec le fleuve Saint-Laurent (Laflamme, 1995). Commandé par la géologie du territoire, son parcours est sinueux et présente plusieurs changements brusques de direction. Entre sa source, à la sortie du réservoir Gouin, et son embouchure à Trois-Rivières, la rivière Saint-Maurice franchit plusieurs chutes, rapides et seuils pour un dénivelé total de 405 mètres (Groupe HBA, 1998). Ce relief accentué a mené à la construction de huit centrales hydroélectriques qui permettent la régulation du régime hydrique de la rivière (GDG Environnement, 1994d). À l'heure actuelle, seuls les rapides des Cyprès, les rapides de la-Chaudière, les rapides Manigance, les rapides des Hêtres et le rapide des Forges sont demeurés intacts. Le profil en altitude de la rivière Saint-Maurice est présenté à la figure 3 ci-dessous

Figure 3 Profil en altitude de la rivière Saint-Maurice



À son embouchure, la masse d'eau du Saint-Maurice ne se mélangeant pas immédiatement à celles du fleuve. Elle est rabattue par la force du débit fluvial sur la rive nord et génère un panache qui, dans certaines conditions, peut demeurer visible jusqu'à Champlain, soit à 20 km en aval de Trois-Rivières. L'importance du panache varie et est conditionnée par les débits du Saint-Maurice et ceux du fleuve (SOGÉAM, 1992 *In* : Environnement Canada, 1998).

À la hauteur de Trois-Rivières, la vitesse des courants de surface du fleuve est de 0,88 m/s à marée descendante et de 0,57 m/s à marée montante. À Trois-Rivières, les grandes marées, qui se font sentir jusqu'au lac Saint-Pierre, ont un marnage maximal de 30 cm (Environnement Canada, 1998).

4.3.2 Ouvrages de régulation et installations hydroélectriques

Tel que mentionné précédemment, le Centre d'expertise hydrique du ministère de l'Environnement du Québec³³ dénombre 475 barrages de plus d'un mètre sur le territoire de la région administrative de la Mauricie dont environ 260 sont situés à l'intérieur des limites du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La plupart sont localisés au nord du bassin, dans les TNO de Rivière-Windigo et Obedjiwan. Ces ouvrages avaient été aménagés dans le cadre des activités de flottage du bois.

Le réseau d'Hydro-Québec³⁴ comprend huit centrales hydroélectriques sur le cours de la rivière Saint-Maurice qui fournissent une puissance installée globale de 1 639 MW soit 5 % de la production électrique totale du Québec (35 630 MW; source : MRN, 2001).

Tableau 15 : Centrales d'Hydro-Québec sur la rivière Saint-Maurice

Centrale (du nord au sud)	Mise en service	Hauteur de chute (m)	Type	Superficie du réservoir (km ²)	Puissance installée
Rapide-Blanc	1934	32,92	Réservoir	82	201,6 MW
Trenche	1950	48,47	Fil de l'eau	14	302,4 MW
Beaumont	1958	37,80	Fil de l'eau	5	243,0 MW
La Tuque	1940	34,75	Fil de l'eau	8	219,6 MW
Grand-Mère	1916	25,61	Fil de l'eau	22	149,6 MW
Shawinigan – 2	1911	44,20	Fil de l'eau	5	202,6 MW
Shawinigan – 3	1948	44,20	Fil de l'eau	5	183,6 MW
La Gabelle	1924	17,38	Fil de l'eau	3	136,6 MW

Source : Hydro-Québec. Mauricie (04) – Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001. En ligne [www.hydro.qc.ca/publications/fr]

³³ Source : Ministère de l'Environnement. En ligne [www.barrages.menv.qc.ca].

³⁴ Il n'existe aucune centrale hydroélectrique privée dans le bassin de la rivière Saint-Maurice.

Seule Rapide-Blanc est une centrale avec réservoir, toutes les autres étant installées au fil de l'eau. Par centrale au fil de l'eau, Hydro-Québec entend une « centrale alimentée directement par un cours d'eau et ne disposant pratiquement d'aucune réserve. Sa puissance varie donc suivant le débit du cours d'eau »³⁵. Le réservoir de cette centrale, le réservoir Blanc, occupe 82 km². Tous les autres réservoirs créés à l'amont des centrales au fil de l'eau sont de petite dimension, le plus grand étant celui de la centrale Grand-Mère, le bassin de Grand-Mère, qui s'étend sur 22 km².

La hauteur des chutes varie entre 17 et 48 mètres, la plus élevée étant celle de la centrale Trenche. Cette dernière est également la centrale la plus puissante.

La plus ancienne centrale encore en production est Shawinigan – 2 dont la construction remonte à 1911, suivie par la centrale de Grand-Mère (1916) qui, aujourd'hui, est l'objet d'un vaste projet de reconstruction. Une nouvelle centrale est en voie de construction près de l'ouvrage existant qui cessera ses opérations lors de la mise en service du nouvel équipement. Exploitée sous une hauteur de chute de 24,3 mètres, sa puissance installée sera de 220 MW soit 70 MW de plus que la centrale actuelle de Grand-Mère.

Deux autres centrales pourraient s'ajouter au réseau d'Hydro-Québec sur la rivière Saint-Maurice d'ici les cinq à dix prochaines années. Un projet est actuellement à l'étude pour aménager deux ouvrages sur le site de la chute Allard et des rapides des Cœurs à quelque 100 km au nord de La Tuque. Si elles sont réalisées, ces deux centrales au fil de l'eau ajouteront 150 MW à la puissance installée totale du réseau d'Hydro-Québec. Parmi les incidences probables du projet figurent la présence même des ouvrages dans le paysage, la mise en place d'accès directs à la Saint-Mauricie qui, à cette hauteur, est peu fréquentée et les impacts éventuels sur l'environnement et les communautés piscicoles. Ces incidences étaient à l'étude lors de la préparation du présent document.

En plus des centrales, le réseau de production de la société d'état en Mauricie comprend 29 postes, 2 184 km de lignes de transport d'électricité et 4 458 km de lignes aériennes ou souterraines pour la distribution.

4.3.3 Gestion du système hydrique

L'écoulement de la rivière Saint-Maurice ne se fait plus de façon naturelle; ses débits sont contrôlés par les neuf barrages qui en ponctuent le cours entre le réservoir Gouin et son embouchure.

4.3.3.1 Réserves d'eau

Le système hydrique du bassin de la rivière Saint-Maurice repose sur le réservoir Gouin, réserve d'eau de près de 8 500 millions de m³ à la tête de la rivière Saint-Maurice. L'eau emmagasinée est déversée lorsque les apports naturels sont trop faibles à l'aval ou lorsque la demande énergétique le justifie. Parce qu'il contribue à régulariser l'ensemble du système hydrique de la rivière Saint-Maurice, son débit, son niveau et sa superficie globale peuvent fluctuer de façon significative. Les quelques chiffres du tableau ci-dessous en témoignent.

³⁵ Source : Hydro-Québec. En ligne [www.hydro.qc.ca/production/hydroelectrique/definitions/index.html]

Tableau 16 : Données générales sur le réservoir Gouin

Paramètres	Minimum	Maximum
Débit moyen	79 m ³ / seconde	256 m ³ / seconde
Niveau	393,08 m	405,08 m
Superficie globale	1 380 km ²	1 789 km ²

Source : Ministère de l'Environnement du Québec. Tiré de CGDBR et MEF (1997). Synthèse des connaissances. Rivière Saint-Maurice.

Les fluctuations ne suivent pas un modèle précis et sont irrégulières. On peut observer plusieurs périodes d'étiage et plusieurs moments de débits maximaux durant un même année et cette gestion peut aussi évoluer largement d'une année à l'autre au gré des conditions climatiques, du niveau d'hydraulicité générale ou de la demande énergétique.

Outre le barrage Gouin, le barrage Kempt, à la tête de la rivière Manouane, et le barrage Taureau, sur la rivière Matawin, contribuent également à fournir une réserve d'eau pour répondre aux besoins des centrales sur la rivière Saint-Maurice.

4.3.3.2 Débits et niveaux

À la hauteur du réservoir Gouin, le débit mensuel moyen de la rivière Saint-Maurice s'élève à 163 m³ / s et augmente graduellement avec l'apport des tributaires pour atteindre environ 700 m³ / s à son embouchure.

La fluctuation des débits augmente également de la source à l'embouchure. Alors que l'écart entre la moyenne des débits maximaux et celle des débits minimaux se chiffre à 177 m³ / s à la hauteur du barrage Gouin, il atteint 542 m³ / s à la hauteur de Trois-Rivières.

Tableau 17 : Principales données sur les débits sur la rivière Saint-Maurice

Centrale ou barrage	Distance de l'embouchure (km)	Débits mensuels (m ³ / s)			
		Moyen	Moyenne des débits maximaux	Moyenne des débits minimaux	Écart entre maximum et minium
Barrage Gouin	380	163	256	79	177
Rapide-Blanc	218	359	523	249	274
Trenche	208	403	625	273	352
Beaumont	182	443	683	296	387
La Tuque	167	498	761	352	409
Grand-Mère	51	662	944	422	522
Shawinigan	37	662	992	433	559
La Gabelle	25	663	1 008	466	542
Trois-Rivières	0	700	--	--	--

Source : Ministère de l'Environnement du Québec. Tiré de CGDBR et MEF (1997). Synthèse des connaissances. Rivière Saint-Maurice.

De façon générale, les valeurs maximales de débits équivalent à un peu plus du double des valeurs minimales. Ces écarts peuvent être considérés comme étant modestes sachant que sur certaines rivières comme la Batiscan ou la Bécancour, la moyenne des débits maximaux peut représenter jusqu'à huit fois celle des débits minimaux.

Les valeurs de débit mensuelles minimales et maximales de la rivière Saint-Maurice varient entre 600 m³/s et 1 500 m³/s alors que les débits mensuels moyens peuvent varier entre 667 m³/s (Tecsult, 1996) et 699 m³/s (Lamarche, 1992). À Grand-Mère, les débits de crue pour des récurrences de 20, 40 et 60 ans sont de 3 475, 3 965 et 4 256 m³/s respectivement (GDG Environnement, 1994d). La figure 2 de l'annexe C présente l'évolution annuelle et mensuelle des débits de la rivière Saint-Maurice pour la période de 1979 à 1992.

L'analyse des débits mensuels moyens indique que la crue printanière se produit généralement en avril et en mai (Laflamme, 1995). Le réservoir Gouin ainsi que les réservoirs Kempt et Taureau sont les principales exceptions; les débits de printemps y sont emmagasinés. Les crues sont ainsi partiellement atténuées par les barrages ce qui explique un débit relativement important au printemps (Tecsult, 1996).

Sauf dans les réservoirs Gouin et Blanc, où le niveau peut varier de 5 à 10 mètres (voir le tableau 16), la gestion du système hydrique n'entraîne pas un marnage supérieur à un mètre sur le cours de la rivière.

4.3.3.3 Incidences d'un système hydrique régularisé

En 2000, la Commission sur la gestion de l'eau au Québec³⁶ a permis de mettre en relief qu'au Québec, la gestion des barrages répond en priorité à la production d'électricité et, accessoirement, à la régulation des débits. La régularisation d'un système hydrique a plusieurs avantages sur le plan de la sécurité civile : elle permet de limiter les crues et les étiages et, ainsi, éviter inondations ou assèchements trop sévères.

Ainsi, les crues printanières ne causent pas d'inondations sévères bien que des embâcles puissent affecter le réseau routier (MENV, 1999). Deux zones inondables situées en bordure de la rivière Croche et de la Grande rivière Bostonnais sont citées comme préoccupantes dans le schéma d'aménagement de la MRC le Haut-Saint-Maurice (MRC le Haut-Saint-Maurice, 1999). Cet aspect fait l'objet de demande à l'endroit du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec. Il y a lieu de mentionner que les municipalités bénéficient du programme québécois de détermination des cotes de crues des zones inondables mis sur pied par le ministère de l'Environnement, afin de déterminer les priorités d'intervention relatives aux inondations (MENV, 1999).

En contrepartie, la gestion actuelle des barrages au Québec ne prévoit pas de façon systématique la participation des riverains ou des autres utilisateurs. Les audiences publiques de la commission sur la gestion de l'eau au Québec ont révélé une problématique particulière à cet égard : le marnage et la fluctuation des débits peut favoriser l'érosion des berges et peut entraîner des contraintes à la navigation.

³⁶ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2000). Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur.*

D'autres incidences, cette fois associées au milieu biologique, peuvent également être observées et sont traitées dans le volume 2 du Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice.

4.3.4 Contribution d'Hydro-Québec à l'économie régionale

La contribution économique de la production hydroélectrique est importante. Outre les revenus de la vente d'électricité, qui ont représenté 372,8 millions \$ en Mauricie en 2001, les retombées économiques des activités d'Hydro-Québec se mesurent à cinq niveaux : la main-d'œuvre, l'achat de biens et de services, les taxes et frais de location de bâtiments, les contributions associées au rôle social et environnemental de la société d'état et la réalisation de projets.

Main-d'œuvre

Les effectifs d'Hydro-Québec dans les principales MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice s'élèvent à 1 645 personnes soit 8 % de la main-d'œuvre totale de la société d'état au Québec (20 038) et 1,5 % de la main-d'œuvre totale de la Mauricie³⁷. La vaste majorité (67 %) de ces emplois se retrouvent dans la région de Trois-Rivières (MRC de Francheville).

Tableau 18 : Main-d'œuvre d'Hydro-Québec dans les principales MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice

MRC	Effectif d'Hydro-Québec	
Haut-Saint-Maurice	128	8 %
Mékinac	28	2 %
Centre-de-la-Mauricie	304	18 %
Matawinie	75	5 %
Francheville	1 110	67 %
TOTAL	1 645	100 %

Source : Hydro-Québec (2003). Mémoire soumis à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

Acquisition de biens et de services

En 2001, Hydro-Québec a acheté pour une valeur de 71,4 millions \$ en biens et services en Mauricie et a soutenu l'équivalent de 607,8 années-personnes. Les activités pour lesquelles les retombées sont les plus élevées sont les travaux³⁸ et les services spécialisés³⁹. Dans le cadre de l'acquisition de biens stratégiques, Hydro-Québec achète notamment transformateurs et compteurs à Trois-Rivières et câbles à Shawinigan.

³⁷ 109 700 emplois en 2001 en Mauricie. Source : Institut de la statistique du Québec. En ligne [www.stat.gouv.qc.ca/pprinc_indic/indicrm.htm]

³⁸ Catégorie de services regroupant les travaux exécutés par de la main-d'œuvre régie par les conventions collectives du domaine de la construction.

³⁹ Autres services achetés par Hydro-Québec dans le cadre de ses activités d'exploitation, par exemple : entretien de bâtiments, affrètement d'avions, transport spécialisé, élagage, etc.

Tableau 19 : Acquisition de biens et de services en Mauricie et emplois directs soutenus en 2001

Type de biens et de services	Montant	Années-personnes
Biens et matériel stratégiques	13 040 285 \$	35,0
Biens non stratégiques et location	9 265 209 \$	32,7
Services professionnels	10 797 540 \$	140,3
Services spécialisés	14 499 885 \$	207,5
Travaux	23 759 603 \$	192,3
TOTAL	71 362 522 \$	607,8

Source : Hydro-Québec. Mauricie (04) – Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001. En ligne [www.hydro.qc.ca/publications/fr]

Taxes et location de bâtiments

Hydro-Québec a versé 1,8 million \$ en taxes scolaires et municipales et a payé 2,2 millions \$ pour la location de bâtiments en 2001.

Rôle social et environnemental

À l'intérieur de sa mission sociale et environnementale, Hydro-Québec contribue à de nombreux organismes et événements : programmes de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, programme de mise en valeur intégrée (PMVI), ententes de partenariat avec les communautés locales, contributions versées aux chaires universitaires, visites touristiques d'installations et dons et commandites de toutes sortes.

À titre indicatif, en 2001, Hydro-Québec a versé 115 000 \$ pour la Chaire de recherche sur la puissance et l'énergie électrique (UQTR) et a commandité plusieurs événements régionaux dont L'International de l'art vocal de Trois-Rivières, la Classique internationale de canots de la Mauricie et la Fête de la rivière Saint-Maurice.

La même année, 102 000 personnes ont visité la Cité de l'Énergie et 730, le Laboratoire des technologies électromagnétiques et des électrotechnologies (LTEE). Contrairement à d'autres régions, Hydro-Québec n'organise pas elle-même des visites d'installations en Mauricie. Par contre, durant l'été, elle autorise les visites à la centrale La Tuque.

En Mauricie, il n'y a eu aucune initiative dans le cadre des programmes de mise en valeur intégrée ou de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement au cours des dernières années.

Projets

Le projet de la reconstruction de la centrale de Grand-Mère aura nécessité des investissements de l'ordre de 500 millions \$. Les retombées sur l'économie régionale sont estimées à 115 millions \$. Sur le plan de l'emploi, le projet aura généré environ 2 700 années-personnes⁴⁰. Par ailleurs, s'il est réalisé, le projet des centrales Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs générera des investissements de l'ordre de 400 millions \$.

⁴⁰ Sources : Hydro-Québec (2003). Mémoire soumis à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

4.4 Mines

Le ministère des Ressources naturelles du Québec– secteur mines n'a recensé aucune activité d'exploration minière au cours des dernières années en Mauricie, que l'on parle de métaux usuels, de métaux précieux, de matériaux de construction⁴¹, de minéraux industriels⁴² ou de tourbe.

Il existe cependant un exploitant minier à proximité de la voie ferrée du CN et du lac Letondal à l'ouest de Parent : Les Produits Mica Suzorite inc. y exploitent une intrusion alcaline lenticulaire contenant du phlogopite (mica ambré), l'un des trois principaux minéraux de mica. Extrait à cette carrière du lac Letondal, le mica est acheminé par train à Boucherville pour être broyé et servir à la fabrication de ciment à joint, de plastiques ou de boues de forage. L'entreprise est en opération de façon intermittente depuis 1978. Elle emploie 37 personnes et génère un chiffre d'affaires se situant entre 5 et 9 millions \$⁴³.

Au ministère de l'Environnement du Québec, il existe peu d'information concernant les effets environnementaux de l'exploitation de sites de minéraux industriels comme le mica. Compte tenu des caractéristique physico-chimiques de ces minéraux, le ministère estime que le seul impact potentiel serait relié à la présence de matières en suspension dans l'effluent. Ces matières sont généralement éliminées à l'aide de parcs à décantation ou, si nécessaire, de bassins de sédimentation.

Dans ce contexte, aucune contamination d'origine minière n'est appréhendée pour le territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice.

⁴¹ Pierre architecturale, pierre concassée, pierre d'enrochement, pierre artisanale, granulat décoratif, etc.

⁴² Amiante, calcaire et dolomite, minéraux de titane, graphite en paillette, mica, hématite spéculaire, talc, stéatite, etc.

⁴³ Source : Banque d'information industrielle. CRIQ, 2003. En ligne [www.criq.com].

5 Secteur manufacturier

Le secteur manufacturier est également une composante importante dans la planification pour la mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice. D'une part, les industries sont généralement de grandes consommatrices d'eau et responsables d'une bonne part des rejets et de la contamination de la ressource hydrique. En revanche, et tout particulièrement en Mauricie, le secteur manufacturier est un moteur de l'économie, s'attribuant une large part des emplois et supportant une gamme d'activités de sous-traitance.

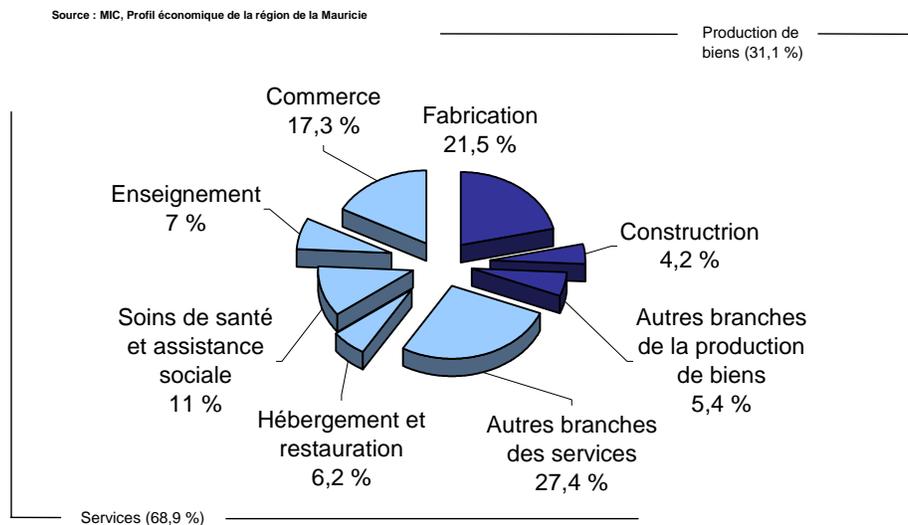
Les données statistiques présentées dans cette section proviennent des ministères et des organismes gouvernementaux parmi lesquels figurent l'Institut de la statistique du Québec et le ministère des Finances, de l'économie et de la recherche du Québec qui regroupe maintenant les ressources de l'ancien ministère de l'Industrie et du commerce. Les données du CRD de la Mauricie de même que celles des MRC et Centres locaux de développement ont également été utilisées. Toutes les sources sont indiquées et détaillées à l'endroit opportun dans le texte ou sur les tableaux.

5.1 Profil du secteur manufacturier de la Mauricie

Contribution du secteur manufacturier dans l'économie régionale

En Mauricie, le secteur de la fabrication fournit 21,5 % des emplois totaux ce qui le place au premier rang des secteurs d'activités économiques⁴⁴ devant le commerce (17,3 %) et les services de soins de santé et d'assistance sociale (11,0 %).

Figure 4 : Répartition de l'emploi total selon la branche d'activité (SCIAN) Mauricie, 2001



⁴⁴ Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la Mauricie génère environ 3,5 % des activités manufacturières de la province en 1998. La valeur de la production s'est élevée à 3,7 milliards de dollars, comparé au bilan provincial de 105,2 milliards. En termes relatifs, la contribution de la Mauricie à la production manufacturière du Québec est égale à son poids démographique en 2001 (3,5 %).

Quatre sous-secteurs prédominent largement le profil industriel de la Mauricie : le papier, les produits en bois, la première transformation des métaux ainsi que les meubles et produits connexes. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les données sur l'emploi et la production de ces quatre secteurs avec celles de l'ensemble des activités manufacturières de la région et de la province⁴⁵ :

- ces quatre secteurs génèrent 76 % de la valeur de la production manufacturière de la Mauricie alors qu'au Québec, ils n'y contribuent qu'à 30 %;
- en Mauricie, le sous-secteur du papier fournit 26 % des emplois manufacturiers, 39 % des salaires à la production et à 44 % de la valeur globale de la production manufacturière.

Ces quelques données soulignent l'apport significatif de ces secteurs, et tout particulièrement le sous-secteur du papier, à l'économie régionale et, même, provinciale : la valeur de la production de papier de la Mauricie compte pour 16 % de celle de l'ensemble du Québec⁴⁶.

Poids de la grande entreprise

En Mauricie, les PME⁴⁷ représentent 90 % des entreprises mais ne génèrent que 31 % de la valeur des expéditions manufacturières. La contribution économique la plus élevée provient donc de la grande entreprise : les 13 industries de 200 employés et plus de la Mauricie fournissent autour de 70 % des emplois et des salaires à la production du secteur manufacturier (voir les données détaillées à l'annexe D).

Intensité technologique et diversification économique

Selon les analyses d'Industrie Canada⁴⁸, malgré des efforts de modernisation, l'industrie manufacturière de la Mauricie demeure largement axée sur les secteurs traditionnels au sein desquels prédominent les pâtes et papiers. Or, ce secteur doit affronter une très vive concurrence sur le marché international et doit, en même temps, poursuivre la modernisation de ses équipements. Dans ce contexte, les perspectives de croissance sont faibles et la main-d'œuvre, hautement vulnérable.

Le Conseil de la science et de la technologie⁴⁹ a dressé un bilan de l'intensité technologique du secteur manufacturier pour chaque région du Québec. Ainsi, selon une gamme de critères et une classification basée entre autres sur l'intensité des activités de recherche et de développement, les performances de la Mauricie sont évaluées de moyennes à faibles.

⁴⁵ Source : Institut de la statistique du Québec. En ligne [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/secteur]. Voir également les tableaux de l'annexe D.

⁴⁶ 1,6 milliard sur 10,4 milliards. Source : ISQ. Statistiques principales de l'activité manufacturière pour le secteur de la fabrication, par sous-secteur du SCIAN, Québec, 1996-2001.

⁴⁷ Par PME, l'Institut de la statistique du Québec entend toute entreprise de 200 employés ou moins.

⁴⁸ Canada (juin 2002). Profil régional. Région de la Mauricie, profil de la région. Performance en matière d'innovation : vue d'ensemble.

⁴⁹ Conseil de la science et de la technologie (2001). Rapport de conjoncture 2001. Pour des régions innovantes. 263 pages.

- La Mauricie se place⁵⁰ au 7^e rang des 17 régions du Québec pour de la part relative des emplois associés à la haute-technologie mais, en même temps, est au 5^e rang pour le pourcentage d'emplois de faible technologie.
- Avec un 8^e rang, la position de la Mauricie est jugée « médiane » sur le plan de l'effort industriel de R-D (présence du personnel en entreprise, dépenses industrielles de R-D, brevets obtenus).
- Par millier d'établissements, la région compte un peu plus d'établissements accrédités ISO que dans l'ensemble du Québec (14,3 comparé à 13,0).
- Avec 48,0 %, le taux d'exportation de la Mauricie est plus élevé que celui du Québec (39,6 %). Par contre, la majorité des ces exportations sont attribuables aux industries à faible niveau technologique comme les pâtes et papiers.

Conscients de ce diagnostic, et sachant que la Mauricie figure parmi les régions où le taux de chômage⁵¹ est le plus élevé au Québec, les intervenants régionaux se sont engagés dans des efforts pour la diversification et le développement économique. À cet égard, le plan du CRD de la Mauricie pour 1999 – 2004 propose quatre axes :

- Développer et stimuler une culture entrepreneuriale.
- Soutenir la diversification de l'économie régionale par, notamment, le soutien au développement des marchés (exportations, maillage, partenariat et alliances stratégiques) et le support à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité dans les industries de 2^e et 3^e transformation à forte valeur ajoutée.
- Soutenir les efforts de développement technologique.
- Mettre en place une stratégie régionale commune et intégrée de développement économique.

Sur le plan technologique, les efforts ont permis la mise sur pied, en 1999, de la Technopole Vallée du Saint-Maurice, organisme de concertation créé pour faire la promotion de la recherche et développement et à soutenir, par ses services conseils, la création et le développement de nouvelles entreprises à haute intensité technologique.

La Mauricie peut également s'appuyer sur la présence de centres de recherche et de transfert technologique parmi lesquels figurent : le Centre spécialisé en pâtes et papiers du CÉGEP de Trois-Rivières, le Centre national en électrochimie et en technologie environnementale (CNETE) à Shawinigan, le Centre intégré de fonderie et de métallurgie à Trois-Rivières ainsi que le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies (LTEE) à Shawinigan.

⁵⁰ Selon la classification fondée sur les niveaux technologiques (répartition des secteurs industriels selon l'intensité de R-D – OCDE).

⁵¹ Le taux de chômage moyen de la Mauricie a été établi à 11,1 % en 2002, un niveau nettement plus élevé que la moyenne québécoise cette année-là (8,6 %). Source : Institut de la statistique du Québec. Principaux indicateurs économiques désaisonnalisés. Emplois et taux de chômage par région administrative.

Avec la signature récente⁵² d'une entente sur le développement des créneaux d'excellence, le gouvernement a confirmé le leadership de la Mauricie dans cinq secteurs décisifs de l'économie régionale soit : les papiers à valeur ajoutée et technologies associées, l'hydrogène et les électrotechnologies, les technologies de la transformation des métaux, les bioprocédés industriels et le meuble.

5.2 Les MRC et les pôles industriels du bassin de la rivière Saint-Maurice

Les activités industrielles du bassin de la rivière Saint-Maurice sont décrites à l'échelle des principales MRC qui composent son territoire. Comme la plupart des données à caractère économique datent d'avant les fusions municipales, les statistiques présentées reflètent donc le profil des MRC le Haut-Saint-Maurice, de Mékinac, du Centre-de-la-Mauricie, de Matawinie et de Francheville.

5.2.1 Profil des activités manufacturières des MRC

Près de 20 % de l'emploi total des MRC du bassin est attribuable au secteur manufacturier, particulièrement dans les MRC plus au nord : Haut-Saint-Maurice et Mékinac. Mais si la part de l'industrie manufacturière est importante au sein de leur économie globale, les deux MRC du nord ne fournissent que 15 % des activités manufacturières totales du bassin.

Tableau 20 : Principales statistiques de l'activité manufacturière dans les MRC du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1996 et 1997

MRC	Emploi manufacturier total – 1996 ¹		Nombre d'établissements – 1997		Valeur de la production – 1997	
	Nombre	En % de la main-o. totale	Nombre	%	'000 \$	%
Haut-Saint-Maurice	1 420	23,5 %	11	2,7 %	416 863	10,4 %
Mékinac	1 215	26,3 %	34	8,5 %	206 981	5,2 %
Centre-de-la-Mauricie	5 115	21,1 %	76	18,9 %	1 040 087	26,0 %
Matawinie	2 605	18,3 %	67	16,7 %	216 199	5,4 %
Francheville	10 585	18,2 %	148	36,8 %	1 705 421	42,6 %
TOTAL	20 940	19,5 %	336	100,0 %	3 585 551	100,0 %

¹. MIC, 1996. Profil économique des MRC. En ligne : [www.mic.gouv.qc.ca]

Source : ISQ. Statistiques principales de l'activités manufacturière, par région administrative, municipalité régionale de comté et groupe d'industries, Québec, 1997. En ligne : [www.stat.gouv.qc.ca]

⁵² Le 10 décembre 2002 entre Québec, la Société générale de financement, le Comité régional ACCORD de la Mauricie et le CRD de la Mauricie.

En effet, les deux tiers (68,6 %) de la valeur de la production manufacturière est attribuable aux MRC du sud soit celles de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie.

Les principaux pôles industriels sont situés dans les agglomérations urbaines de Trois-Rivières et de Shawinigan. C'est dans ces villes que se concentre 45 % des établissements manufacturiers mais où se réalise 72 % de la valeur de la production.

**Tableau 21 : Certaines statistiques manufacturières des principales villes
du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1997**

Villes (avant les fusions de 2002)	Population en 1996 ¹	Nombre d'établisse- ments	Emplois à la production	Valeur de la production (^{'000} \$)	Ratio emplois par 100 habitants
Grand-Mère	14 223	20	1 694	347 156	12
Shawinigan	18 678	26	1 444	603 110	8
Shawinigan-Sud	11 804	9	192	37 733	2
Trois-Rivières	48 419	61	3 968	1 178 747	8
Cap-de-la-Madeleine	33 438	35	1 403	402 908	4
<i>Total</i>	<i>126 562</i>	<i>151</i>	<i>8 701</i>	<i>2 569 654</i>	<i>7</i>
Total – MRC du bassin	221 708	336	13 200	3 585 551	6
<i>Villes en pourcentage de l'ensemble du bassin</i>	<i>57 %</i>	<i>45 %</i>	<i>66 %</i>	<i>72 %</i>	

¹. Statistique Canada, recensement de 1996.

Source : ISQ. Statistiques principales de l'activités manufacturière, par région administrative, municipalité et groupe d'industries, Québec, 1997. En ligne : [www.stat.gouv.qc.ca]

5.2.2 Espace industriel dans le bassin de la rivière Saint-Maurice : affectation du territoire et parcs industriels

La Tuque (MRC Le Haut-Saint-Maurice)

Au schéma d'aménagement révisé de la MRC le Haut-Saint-Maurice, l'usage industriel n'est autorisé que dans la zone urbaine, ou, en d'autres termes, dans les périmètres d'urbanisation. Les industries de transformation reliées aux ressources naturelles sont par ailleurs autorisées dans la plupart des zones d'affectations à l'exception de celles qui ont reçu l'affectation « publique » ou « conservation ». Une affectation spécifique, « industrielle régionale », a été attribuée au site Vallières.

Outre les vastes terrains utilisés par l'usine Smurfit-Stone en bordure de la rivière Saint-Maurice, les espaces à vocation industrielle de la MRC sont essentiellement localisés à La Tuque :

- dans le parc industriel de quelque 300 000 m² situé dans la partie sud de la municipalité, dans l'axe de la route 155;

- sur les terrains adjacents à l'usine John Lewis, dans le secteur de l'intersection de la route 155 et du boulevard industriel;
- en bordure de la voie ferrée, au nord de la rue Saint-Michel.

Également, la MRC a créé une zone industrielle particulière à caractère forestier au site Vallières, en rive ouest de la Saint-Maurice près de l'embouchure de la rivière au Lait. Ce parc est destiné à la transformation de la matière ligneuse; trois entreprises y sont localisées (Francobec, Gérard Crête et fils et Produits forestiers La Tuque).

Les activités industrielles sont marginales à l'extérieur de La Tuque. À La Croche, on recense un seul établissement, la Scierie La Tuque (Commonwealth Plywood), située à proximité de la rivière Saint-Maurice.

MRC de Mékinac

À l'instar de sa voisine au nord, la MRC de Mékinac considère l'industrie en tant qu'usage autorisé dans les zones d'affectation urbaine et, en conséquence, l'espace industriel est confiné aux périmètres d'urbanisation. LA MRC envisage d'autre part de créer un parc industriel régional afin de répondre aux besoins de grands projets industriels. Le site proposé pour ce parc se situe à Sainte-Tite, à l'extérieur du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Il existe peu de zones à vocation industrielle dans les municipalités riveraines de la MRC. À Grandes-Piles notamment, on dénombre quelques industries au cœur du village qui utilisent la presque totalité des terrains disponibles à cette fin.

À Saint-Roch-de-Mékinac, on dénombre la Scierie Crête (120 employés) et quelques autres petites entreprises dans l'axe de la route 155. La municipalité envisage notamment de créer une nouvelle zone industrielle : soit dans le secteur en face de la Scierie Crête, soit sur les terrains d'une ancienne scierie, en bordure de la route 155, sur des terrains riverains au nord du village.

Shawinigan (MRC du Centre-de-la-Mauricie)

L'industrie est l'assise de la naissance et du développement de la région de Shawinigan. Cette vocation décisive a fait l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration et de la révision du schéma d'aménagement révisé de la MRC du Centre-de-la-Mauricie qui reconnaissait notamment l'importance de « faciliter l'implantation d'entreprises industrielles »⁵³. Ce schéma demeure d'ailleurs toujours en vigueur jusqu'à ce que la nouvelle ville de Shawinigan complète sa planification d'aménagement.

La MRC du Centre-de-la-Mauricie entendait notamment réserver l'usage industriel général aux zones d'affectation urbaine et de concentrer les industries reliées à la forêt et à l'agriculture aux zones d'affectation forestières et agroforestières.

L'usage industriel traditionnel est donc largement confiné aux périmètres urbains. La MRC compte d'ailleurs sur son territoire quatre grands parcs industriels et huit petites zones industrielles⁵⁴ intégrées aux noyaux urbanisés des municipalités locales.

⁵³ MRC du Centre-de-la-Mauricie (1998). *Schéma d'aménagement révisé*. Page 3-28.

⁵⁴ Saint-Jean-des-Piles, Saint-Georges, Lac-à-la-Tortue, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Boniface, Saint-Élie, Charette et Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC souligne par ailleurs son intention d'identifier et de réserver des espaces pour la création d'un parc industriel régional destiné aux « industries à grand gabarit et aux industries à incidences environnementales »⁵⁵.

Tableau 22 : Profil général des parcs industriels de Shawinigan

	No.1 – Shawinigan	No.2 – Shawinigan	Shawinigan-Sud	Grand-Mère
Localisation	Bordure de la St-Maurice, centre-ville de Shawinigan	Technoparc en bordure de A-55 (sortie 216)	Route 157 / boul. Industriel	A-55 (sortie 226)
Principaux secteurs	Industrie lourde et PME	R & D, technologie et PME.	Industrie moyenne et légère	R & D et industrie à moyen gabarit
Nombre d'entreprises	50	4	20	30
Nombre d'emplois	1 000	350	Nd	Nd
Superficie totale (m ²)	3 800 000	1 902 402	2 154 300	1 633 000
Superficie disponible	10 %	65 %	77 %	88 %

Source : CLD du Centre-de-la-Mauricie. En ligne [www.directioncm.net/parcs/]

Le parc industriel No. 1 de Shawinigan se trouve dans la zone industrielle la plus ancienne de la ville, en bordure de la rivière Saint-Maurice⁵⁶, au cœur du centre-ville. Des usines d'importance en termes d'emplois s'y trouvent comme l'Alcan – Groupe métal primaire qui emploie 686 personnes, Norton Céramiques Avancées, avec 94 employés et Bandag, une entreprise de 55 employés.

Les terrains situés à l'ouest du Parc No.1 sont relativement désaffectés. Le schéma identifie de façon particulière cette « zone de réaménagement de Shawinigan » constituée par ces terrains désaffectés et contaminés en bordure de l'Avenue de la Station et rue de la Transmission. On reconnaît notamment que ce secteur névralgique du pôle central de l'agglomération urbaine doit être réaménagé à court terme. Son aspect dégradé a une incidence sur l'organisation de l'espace municipal et porte atteinte à l'image de toute la région. Parmi les intentions d'aménagement inscrites au schéma figurent la démolition des bâtiments désaffectés et délabrés; la restauration des sites contaminés ainsi que la redéfinition de la vocation du secteur et des usages autorisés.

Un second pôle industriel du secteur Shawinigan est situées dans le Parc industriel No.2, à la hauteur de la sortie 216 de l'autoroute 55. Câbles Alcan (153 emplois) et LTEE (80 emplois) sont situées dans ce parc.

Enfin, certaines grandes entreprises, implantées depuis longtemps à Shawinigan, sont localisées en marge des parcs industriels. Parmi ces grandes usines figurent l'Abitibi-Consolidated – Division Belgo (559 emplois) sur l'avenue Cascade et Commonwealth Plywood (82 emplois), sur l'Avenue de la Fonderie.

⁵⁵ MRC du Centre-de-la-Mauricie. *Schéma d'aménagement révisé*. Page 3-30.

⁵⁶ À l'exception d'une bande riveraine de 30 mètres zonée «récréative ».

À Grand-Mère, l'usine de l'Abitibi-Consolidated – Division Laurentide prédomine largement le paysage industriel : elle utilise 22 ha en bordure de la rivière Saint-Maurice soit environ 40 %⁵⁷ de la superficie industrielle hors parc. Une main-d'œuvre totale de 600 personnes y travaille. Les autres entreprises sont situées dans le parc industriel, à la hauteur de la sortie 226 de l'autoroute 55 ou sur des aires industrielles résiduelles : 28^e Rue, 7^e Avenue et 3^e Avenue. Parmi ces entreprises figurent : Megatech Electro (236 emplois), Panneau Tembec (152 emplois), Doral International (130 emplois) et Fonderie Grand-Mère (71 emplois).

À Shawinigan-Sud, l'industrie se concentre sur la 12^e Avenue et à l'intérieur du parc industriel situé à l'intérieur du territoire à la limite sud de la municipalité. Les plus importantes en termes d'emplois sont la Société Laurentide (105 emplois) et Bois J.M. Arbour (54 emplois).

À Saint-Boniface, on désire orienter le développement industriel sur les terrains du carrefour de l'autoroute 55, à la hauteur de la sortie 211. Ces aires seraient vouées à des implantations industrielles de toutes catégories. La plupart des entreprises existantes sont situées sur le boulevard Trudel, la rue Principale ou l'avenue Industrielle. Parmi les plus importantes figurent Les Fromages Saputo (32 emplois) et Portes et fenêtres Gérard Millette (142 emplois).

L'activité industrielle de Saint-Jean-des-Piles est composée de cinq petites entreprises de fabrication du secteur nautique. Les aires affectées à l'industrie sont peu importantes et se situent à l'intérieur du périmètre urbain : un bloc de terrains à l'entrée du secteur, dans l'axe de la rue Principale et une autre, près de la limite ouest.

L'industrie du secteur de Saint-Georges est surtout associée au secteur du bois. On recense notamment deux petits fabricants (meubles et maisons préfabriquées) dans le secteur des 107^e et 108^e Avenues (route 153). L'affectation industrielle générale n'est autorisée que dans la zone urbaine prioritaire alors que les usages industriels de nature forestière ou agricole sont autorisés partout dans la zone urbaine en plus de la zone forestière. Il n'y a aucune aire industrielle identifiée en rive de la Saint-Maurice.

Les activités industrielles de Lac-à-la-Tortue sont marginales. On y dénombre quelques petites ébénisterie et entreprises de l'alimentation. La même chose est vraie à Notre-Dame-de-Mont-Carmel. La base industrielle est faible et dispersée. L'affectation industrielle est confinée au périmètre urbain

Trois-Rivières (MRC de Francheville)

Avant que la planification d'aménagement de la nouvelle ville de Trois-Rivières ne soit complétée, le schéma de l'ancienne MRC de Francheville continue de s'appliquer. Selon ce schéma, l'affectation industrielle confirme notamment la concentration de l'espace industriel à l'intérieur des parcs industriels de l'axe de l'autoroute 55 ainsi que du secteur Des Récollets / Bellefeuille / Saint-Joseph.

Le tableau 23 donne le profil général des cinq parcs industriels de Trois-Rivières. On constate notamment que la plupart de ces aires industrielles sont articulées autour des grands axes autoroutiers. Aucune d'entre elles ne se situe en bordure de la rivière Saint-Maurice.

⁵⁷ Source : Plan d'urbanisme. Ville de Grand-Mère.

Tableau 23 : Profil général des parcs industriels de Trois-Rivières

	N° 1 – Trois-Rivières	N° 2 – Trois-Rivières	Trois-Rivières-Ouest	N° 1 – Cap-de-la-Madeleine	N° 2 – Cap-de-la-Madeleine
Localisation	Des Récollets / A-755	A-55 / A-40	Boul. Industriel / A-755		
Principaux secteurs	Commercial; services à l'entreprise; fabrication	Fabrication (métaux, textiles, aliments) et distribution	Divers	Ateliers d'usinage; fabrication; commercial	Manufacturier léger
Nombre d'entreprises	95	23	85	113	Nd
Nombre d'emplois	2 995	1 972	870	1 800	Nd
Superficie totale (m ²)	725 725	3 154 590	378 995	586 232	508 097
Superficie disponible	10 %	50 %	4 %	10 %	78 %

Source : Répertoire des parcs industriels du Québec. Québec PME. En ligne [www.quebecpma.ca]

Le plan d'urbanisme de Trois-Rivières (avant la fusion) identifie notamment les aires industrielles à grand gabarit : l'île de la Potherie (Kruger – Wayagamac) et l'ancien site de Tripap, tous deux en bordure de la rivière ainsi que les terrains de la Kruger, en bordure du fleuve. Pour le développement industriel lourd et léger, la Ville donnait la priorité au Parc industriel N° 2 alors que le Parc industriel N° 1 était axé sur les entreprises industrialo-commerciales.

La ville de Trois-Rivières souhaitait également mettre en valeur les terrains situés à l'ouest de l'autoroute 55, au nord de l'aéroport, pour des implantations industrielles d'envergure régionale : industries à grand gabarit et entreprises reliées à l'aéronautique. Dans la même veine, la Ville visait à développer le carrefour des autoroutes 40 et 55 pour des industries de prestige ou axées sur la R & D.

Par ailleurs, on souhaitait re-développer certains sites industriels désaffectés en zones centrales comme l'ancien site de la Canron ainsi que celui de la Dominion Textile et de la Crèmerie de Trois-Rivières. Depuis, certains projets ont été mis en œuvre dont La Cité de l'Émérillon. Ce projet, situé sur les anciens terrains de Tripap en bordure de la rivière Saint-Maurice près de son embouchure, comprendra des tours d'habitation, un centre de foires, une promenade et un centre d'interprétation sur l'industrie forestière. Le projet inclut également un volet pour la décontamination des terrains.

MRC de Matawinie

Dans le schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie, l'usage industriel ne fait pas l'objet d'une affectation spécifique. C'est une activité tolérée partout dans les cinq grandes zones d'affectation.

L'industrie de la région est surtout associée à la transformation de la matière ligneuse. Parmi les sept entreprises manufacturières de Saint-Michel-des-Saints figurent deux usines de la Louisiana-Pacific Canada : une scierie de 129 employés et une usine de fabrication de panneaux gaufrés de 172 emplois⁵⁸.

⁵⁸ Source : Banque d'information industrielle. CRIQ, 2003. En ligne [www.criq.com].

Parce qu'il n'existe pas de liens routiers majeurs reliant la vallée de la Saint-Maurice et la région de Lanaudière, les activités industrielles de ce secteur s'inscrivent en marge de celles de la Mauricie.

5.2.3 Pression de l'industrie sur la ressource hydrique : les grandes entreprises et les autres industries polluantes

L'importance économique des grandes entreprises industrielles a été mise en lumière dans cette section. Or, la plupart de ces grandes usines sont implantées depuis longtemps dans les anciennes zones industrielles qui, traditionnellement, étaient localisées à proximité immédiate des sources d'eau et d'énergie et, donc, en bordure de la rivière Saint-Maurice.

Le tableau 24 donne le profil général des entreprises industrielles responsables de contamination et retenues par le ministère de l'Environnement pour interventions⁵⁹. Seules les entreprises encore en opération à l'heure actuelle sont montrées sur le tableau.

Tableau 24 : Entreprises industrielles identifiées par le MENV comme susceptibles de rejeter des substances toxiques dans le bassin de la rivière Saint-Maurice

Nom de l'entreprise	Localisation	Produits fabriqués	Main-d'œuvre totale	Chiffre d'affaires (millions \$)
Abitibi-Consolidated, div. Laurentides	Grand-Mère	Papier d'impression à base de pâte mécanique	600	250 – 999
Abitibi-Consolidated, div. Belgo	Shawinigan	Papier journal, pâte à papier	559	50 – 99
Emballages Smurfit-Stone	La Tuque	Carton	702	50 – 99
Alcan (SECAL)	Shawinigan	Aluminium sous forme brute, sulfate d'aluminium	686	50 – 99
Fromages Saputo	Saint-Boniface	Fromage cheddar	32	25 – 49
LTEE Hydro-Québec	Shawinigan	Électrochimie et électrometallurgie (four haute-fréquence)	80	10 – 24
Câble Alcan	Shawinigan	Aluminium en feuillard, bandes pour câbles, câbles en acier et aluminium	153	50 – 99
Norton Céramiques avancées	Shawinigan	Carbure de silicium	94	25 – 49
Alpha 2000	Grand-Mère	Circuits imprimés	ND	ND
Carrière Diamond	Shawinigan	Pierre	ND	ND
Multigrade	Shawinigan	Placage de bois	ND	ND

Source : Ministère de l'Environnement et CRIQ, 2003. En ligne [www.criq.com]

⁵⁹ Source : Pelletier (2002).

Parmi les industries les plus polluantes⁶⁰ figurent les papetières les industries de l'aluminium. Dans le premier cas, les rejets polluants prennent la forme de composés organiques halogénés, de composés phénoliques chlorés, d'acides gras et résiniques ainsi que des métaux, dioxynes et furannes. Dans le deuxième cas, les rejets problématiques sont associés au sulfate d'aluminium, aux HAP, au fluor, à l'aluminium, aux huiles et aux graisses.

Globalement, les industries identifiées par le ministère de l'Environnement comme sources de contamination fournissent de l'emploi à au moins 3 025 personnes ce qui représente 17 % de la main-d'œuvre manufacturière globale des quatre MRC mauriciennes du bassin de la rivière Saint-Maurice⁶¹. Ensemble, elles gèrent un chiffre d'affaires approchant le milliard de dollars annuellement.

En plus des rejets industriels, une partie de la pollution de la ressource hydrique est causée par la présence de terrains contaminés. De façon particulière, le secteur situé entre les barrages de Grand-Mère et de Shawinigan est problématique. C'est là que se retrouve la majorité des grandes friches industrielles.

Le site de l'ancienne usine de la Shawinigan Chemical, sur les rives de la Saint-Maurice à Shawinigan est le plus important des terrains contaminés. Les activités de cette ancienne usine de chlore et d'hydroxyde de sodium aura contaminé le sol avec du mercure, du vanadium, du cyanure, du plomb, du soufre et des scories de fournaies à carbures. En plus du site même de l'usine, le banc de chaux et l'ancien complexe d'aldéhyde de cette entreprise sont à l'origine de la contamination des sols. Ce site fait actuellement l'objet d'un programme de réhabilitation des terrains contaminés du ministère de l'Environnement du Québec (Revi-Sols).

Le Système de gestion des terrains contaminés du ministère de l'Environnement⁶² identifie également d'autres sites contaminés par les activités des grandes usines de la région de Shawinigan :

- Abitibi-Consolidated – Laurentide (BPC, hydrocarbures pétroliers).
- Câbles Alcan (cyanures, fluorures, HAM, métaux, solvants organiques chlorés)
- Alcan (BTEX, hydrocarbures légers)
- Anciens terrains de Dupont (mercure)
- Bandag Canada (hydrocarbures pétroliers)
- Abitibi-Consolidated – Belgo (hydrocarbures pétroliers)
- Norton Céramiques avancées du Canada (BPC, hydrocarbures pétroliers).

Dans la région de Trois-Rivières, deux grands terrains contaminés méritent une attention particulière. Le premier est l'ancien site de Tripap, contaminé aux HAP, hydrocarbures légers et hydrocarbures pétroliers, qui fait présentement l'objet du projet immobilier de la Cité de l'Émérillon. Des travaux de décontamination sont prévus sur ce vaste site riverain.

⁶⁰ Voir également le volume 2 du Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice. *Portrait de l'eau et des écosystèmes*. Section « Sources de contamination de l'eau et interventions d'assainissement ».

⁶¹ MRC du Haut-Saint-Maurice, de Mékinac, du Centre-de-la-Mauricie et de Francheville. Les données sur l'emploi manufacturier proviennent du MIC, 1996 (18 335 emplois manufacturiers). En ligne [www.mic.gouv.qc.ca].

⁶² En ligne [www.menv.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/]

Le second terrain est le site de l'ancienne usine Canron, en bordure de la rue Saint-Maurice à Trois-Rivières. Adjacents au site de Tripap, ces terrains contiennent des BPC, des métaux et des hydrocarbures pétroliers.

Enfin, soulignons que les terrains de la Kruger - Wayagamac sur l'île de la Potherie à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice contiennent de l'ammoniac et des hydrocarbures pétroliers.

Constats et problématiques

Le secteur de la fabrication, un des moteurs de l'économie régionale, est dominé par la grande entreprise. Or, la plupart des grandes entreprises sont également les plus anciennes; elles se sont implantées à proximité immédiate des sources d'eau et d'énergie et, donc, en rives de la rivière Saint-Maurice. Ces usines, qui oeuvrent notamment dans les secteurs du papier et de l'aluminium, consomment de grandes quantités d'eau et sont à l'origine d'une bonne partie de la contamination de la ressource hydrique du bassin. Cette problématique est plus accentuée dans le segment de la rivière Saint-Maurice entre les barrages Grand-Mère et Shawinigan. Ce secteur pourrait donc être appréhendé comme prioritaire dans le cadre des interventions du *Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

- En Mauricie, le secteur de la fabrication occupe 21,5 % de la main-d'œuvre totale.
- Les quelques 13 entreprises industrielles de 200 employés et plus fournissent 70 % des emplois manufacturiers.
- Le sous-secteur du papier fournit 26 % des emplois manufacturiers, 39 % des salaires à la production et à 44 % de la valeur globale de la production manufacturière.
- Le ministère de l'Environnement a identifié une quinzaine d'entreprises industrielles qui sont susceptibles de rejeter des contaminants dans les eaux du bassin de la rivière Saint-Maurice.
 - La plupart de ces industries occupent également des terrains contaminés.
 - La majorité des ces industries sont localisées dans la région de Shawinigan.
 - Globalement, ces entreprises fournissent 3 025 emplois soit 17 % de la main-d'œuvre manufacturière.
- Les aires industrielles riveraines ou les projets de nature industrielle qui pourraient, plus que d'autres, avoir des incidences sur le *Plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice* sont, du nord au sud :
 - le site Vallières, en bordure de la route 155 à la hauteur de l'embouchure de la rivière au Lait;
 - le site éventuel pour une nouvelle zone industrielle en bordure de la route 155 au nord du village de Saint-Roch-de-Mékinac;
 - la zone industrielle riveraine de Grand-Mère (Abitibi-Consolidated – Division Laurentide);
 - le Parc industriel No.1 de Shawinigan;
 - la « zone de réaménagement de Shawinigan », sur les terrains industriels désaffectés (rue de la Transmission et avenue de la Station);
 - réutilisation des terrains industriels désaffectés de Trois-Rivières dont Canron et Tripap (projet de la Cité de l'Émérillon).

6 Activités récréatives et touristiques

Au plan des activités récréatives et touristiques, le bassin du Saint-Maurice se subdivise en deux grands secteurs. La vocation récréotouristique du secteur nord et ouest, qui comprend principalement La Tuque et la MRC Matawinie, repose principalement sur les ressources naturelles qui caractérisent le territoire. Les vastes espaces forestiers, les montagnes, les rivières et les nombreux lacs ont favorisé le développement des activités de plein air, de chasse et de pêche et la villégiature. Ces activités y sont devenues des moteurs économiques.

Dans le secteur sud, formé par la vallée du Saint-Maurice, l'activité récréotouristique est surtout axée sur les activités nautiques et de plein air, la pêche et sur des équipements et événements culturels, historiques et thématiques. Avec l'arrêt du flottage du bois sur le Saint-Maurice s'est amorcé un changement de vocation pour cette rivière. Le développement récréatif et touristique de la rivière Saint-Maurice et de ses rives est une volonté manifeste et constitue un des enjeux majeurs des prochaines années en Mauricie.

À l'instar d'autres régions du Québec, la Mauricie mise sur le récréotourisme comme axe de diversification économique. Elle compte notamment sur les potentiels offerts par le Saint-Maurice pour développer ce secteur d'activité.

Le récréotourisme est donc une forme d'utilisation du territoire et une activité économique importante du bassin versant du Saint-Maurice. Il constitue un élément incontournable et déterminant dans l'élaboration du plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin.

Les résultats de ce portrait des activités récréatives et touristiques reposent sur une collecte des données disponibles dans les ministères, municipalités, MRC, organismes du milieu ou tout autre intervenant susceptible de fournir des renseignements pertinents aux fins du plan. Les références de la documentation consultée figurent à la fin du présent rapport.

Des rencontres et entretiens ont aussi été menés auprès d'informateurs clés afin de compléter le portrait actuel et souhaité de l'utilisation du bassin du Saint-Maurice.

La zone d'étude couvre le bassin versant du Saint-Maurice. Une attention particulière est cependant portée à la rivière Saint-Maurice elle-même. Comme cette analyse s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de l'eau, un accent est mis sur les activités récréatives et touristiques faisant usage de l'eau.

Ainsi, ce chapitre ne constitue pas un inventaire systématique des activités récréatives et touristiques du territoire d'étude mais davantage un portrait à grands traits de ses principales caractéristiques et composantes. Il comporte quatre parties :

1. La première brosse un portrait général du récréotourisme dans le bassin versant du Saint-Maurice.
2. La deuxième partie décrit les activités récréatives et touristiques dans la Vallée du Saint-Maurice et plus particulièrement celles pratiquées sur la rivière Saint-Maurice et ses rives.
3. La troisième résume les principales tendances en matière de récréotourisme.
4. La quatrième partie consiste en un diagnostic qui fait ressortir les forces et faiblesses des activités récréatives et touristiques dans le bassin du Saint-Maurice.

Une carte permet de localiser les principaux sites et secteurs d'activités.

6.1 Portrait général du récréotourisme dans le bassin de la rivière Saint-Maurice

Bon nombre des données présentées pour dresser le portrait du récréotourisme dans le bassin de la rivière Saint-Maurice concernent la Mauricie. En effet, les informations en matière de tourisme sont disponibles dans bien des cas à l'échelle des régions touristiques. Pour compléter le portrait, des données concernant les zones hors de la Mauricie mais comprises à l'intérieur des limites du bassin versant sont fournies, lorsque disponibles.

6.1.1 Mise en contexte historique

L'appréciation des attraits naturels de la Mauricie est loin d'être récente. À partir du milieu du XIX^e siècle, les environs de Shawinigan étaient fréquentés par des touristes venus admirer la beauté des chutes sur la rivière Saint-Maurice : des hommes d'État, des peintres canadiens et européens de même que des photographes célèbres y sont venus (Blanchard, 1950).

Les voyages n'étaient pas pour autant faciles au XIX^e siècle en Mauricie. Les déplacements s'avéraient parfois laborieux, les rares voies de communication routière étant souvent dans des conditions lamentables. Le voyage débutait généralement par un trajet en voiture de Trois-Rivières à Grandes-Piles, endroit à partir duquel il devenait possible de naviguer sur la rivière pour se rendre à La Tuque. Mais, il ne fallait « pas craindre quelques jours de canot d'écorce, de barge ou de chaland » (Dupin, 1958 : 178).

C'est également à cette époque que se profile une vocation reconnue de la Mauricie : la chasse et la pêche. Les premiers clubs privés de chasse et de pêche virent le jour à partir des années 1880 (Martin, 1990). Ils se multiplièrent entre 1890 et 1930, particulièrement le long des voies ferrées. Certaines municipalités de la région, comme Lac-Édouard, doivent d'ailleurs leur existence aux activités d'un club de chasse. La plupart des clubs privés de la Mauricie furent transformés en zone d'exploitation contrôlée (zec) lors de l'opération « déclubage » de 1978.

Parallèlement au développement de nombreux clubs, des services commerciaux furent mis en place pour faciliter la pratique de la chasse et de la pêche. Ces services comprenaient le transport, l'hébergement et l'accompagnement des clients. En 1941, une première législation vint encadrer la pratique de ceux que l'on appelle aujourd'hui les pourvoyeurs.

La première moitié du 20^e siècle a également été marquée par la création de la Classique internationale de canots de la Mauricie, événement sportif dont la première édition remonte à 1934.

Malgré cela, Blanchard s'étonne en 1950 de ne pas voir figurer le tourisme au palmarès de la Mauricie. Les paysages naturels de la région ne manquent pourtant pas d'attrait. Pour Blanchard, le peu de visiteurs serait attribuable au fait que les villes industrielles « rebutent le touriste moyen qui ne goûte pas la beauté parfois puissante qu'elles dégagent souvent » (Blanchard, 1950 : 111). Ce même touriste négligerait la vallée qui s'étend en aval de La Tuque parce qu'elle est un cul-de-sac l'obligeant à rebrousser chemin. En fait, seule la paroisse de Lac-à-la-Tortue tire, selon Blanchard, un renom du tourisme; elle est un centre de villégiature où s'alignent des chalets appartenant aux résidents de Grand-Mère et de Shawinigan. À juste titre, Blanchard parle-t-il de tourisme local en ce qui la concerne.

L'avènement du Parc national de la Mauricie au début des années 1970 marque un second début de l'activité touristique associé au milieu naturel en Mauricie. Depuis, le produit nature s'est consolidé et diversifié.

La naissance d'un produit touristique à connotation patrimoniale est plus récente. Aujourd'hui quelques musées et centres d'interprétation relatent ou font revivre une particularité historique régionale. Plusieurs sont tournés vers l'interprétation du patrimoine industriel de la Mauricie.

Enfin, de nombreux événements à portée locale et régionale et quelques-uns à connotation touristique animent la région, toute l'année durant.

La Haute-Matawinie (Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints et Manawan), pôle touristique du bassin versant de la rivière Saint-Maurice situé à l'extérieur de la Mauricie, possède aussi une longue tradition dans le domaine de la chasse et de la pêche et est devenue un centre de villégiature renommé.

6.1.2 Situation actuelle : quelques faits saillants

L'examen des données et des analyses disponibles permet de faire ressortir quelques caractéristiques qui illustrent la situation du tourisme en Mauricie. Le portrait qui suit est tiré principalement des publications statistiques de Tourisme Québec (2000 et 2002), du plan de développement touristique de la Mauricie réalisé par le Groupe DBSF (2001) et d'une étude proposant un concept de circuits touristiques régionaux (Marie-Andrée Delisle et associés, 2003).

- Bon an mal an, la région de la Mauricie accueille, en moyenne, autour de 1 million de touristes par année, ce qui représente de 4 à 5 % des touristes visitant le Québec.
- La fréquentation par les excursionnistes (visite sans nuitée) serait équivalente à la fréquentation par les touristes.
- La durée moyenne des séjours des touristes qui est d'environ 2,5 nuitées est plus courte que dans la plupart des autres régions du Québec.
- La clientèle touristique est principalement québécoise. Plus de 90 % des touristes proviennent du Québec.
- Les principaux buts de voyage des touristes visitant la région sont l'agrément et la visite de parents et d'amis.
- La région accueille moins de 8 % des voyageurs d'affaires ou de congrès.
- On note l'absence d'une image touristique.
- La notoriété de la région repose principalement sur le Parc national de la Mauricie et la Cité de l'énergie.
- La nature et les activités de plein air sont les principaux facteurs d'attraction chez les touristes qui fréquentent la région (à l'exception des visites de parents et d'amis).

- Les activités sportives ou de plein air figurent parmi les activités les plus pratiquées par les touristes québécois en Mauricie.
- La motoneige s'inscrit parmi les activités les plus pratiquées. À ce chapitre, la Mauricie se classe au 1^{er} rang au Québec.
- Les visites touristiques sont peu pratiquées par rapport à ce qui se fait dans l'ensemble de la province (15 % contre 21 %).
- La fréquentation par les touristes québécois en Mauricie à des manifestations culturelles est assez faible (moins de 2 % en Mauricie contre plus de 5 % à l'échelle du Québec).
- Le parc hôtelier a connu une progression importante au cours des quinze dernières années. La région compte près de 100 établissements hôteliers (de différentes tailles et qualités) qui totalisent quelque 2 350 chambres. Au fil des ans, le taux d'occupation annuel moyen oscille autour de 40 %, ce qui est inférieur d'environ 10 % à la moyenne québécoise.

Les données de fréquentation des principaux sites récréatifs et touristiques de la région (tableau 25) confirment l'importance des activités sportives et de plein air. Cette popularité est en bonne partie attribuable au Parc national de la Mauricie dont la fréquentation annuelle dépasse les 200 000 visiteurs (touristes et excursionnistes). On constate aussi que les parcs régionaux de la Mauricie, principalement le Parc de l'île Saint-Quentin, le Parc des Chutes de Sainte-Ursule et le Parc de la rivière Batiscan, attirent bon nombre d'adeptes d'activités de plein air, principalement des excursionnistes, bien que leur fréquentation annuelle ne soit nullement comparable à celle du parc national.

La Cité de l'énergie avec plus de 50 000 visiteurs par année fait également bonne figure à l'échelle régionale de même que le site historique national des Forges du Saint-Maurice. Soulignons que ces deux sites mettent en valeur le patrimoine industriel régional.

L'attrait du Festival Western de Saint-Tite est aussi à mettre en lumière avec ses 400 000 visiteurs.

**Tableau 25 : Fréquentation moyenne de sites ou événements
récréotouristiques en Mauricie**

Site ou événement	Fréquentation moyenne des dernières années
Parc national de la Mauricie	220 000
Parc de l'île Saint-Quentin	100 000
Parc des Chutes de Sainte-Ursule	20 000
Parc de la rivière Batiscan	35 000
Cité de l'Énergie	55 000
Forges du Saint-Maurice	25 000
Village du Bûcheron	15 000
Vieux Presbytère de Batiscan	4 200
Zoo de Saint-Édouard	16 500
Musée des Ursulines	5 500
Festival Western de Saint-Tite	400 000
Grand Prix de Trois-Rivières	100 000

Sources : Marie-Andrée Delisle et Associés (2003), Office du tourisme et des congrès de Trois-Rivières (1999)

Dans la région de la Haute-Matawinie (Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints et réserve indienne de Manouane), la fréquentation touristique se distingue par les produits suivants (Innovation, 1995) :

- la chasse et la pêche;
- la motoneige, qui attire des visiteurs des États-Unis et de l'Ontario pour de longs séjours;
- le nautisme, de plus en plus populaire sur le réservoir Taureau;
- les « resorts plein air » ou auberges;
- les activités de plein air ou d'aventure douce.

Les visiteurs de la Haute-Matawinie sont majoritairement des québécois. La clientèle étrangère provient principalement des États-Unis et de la France. Les motoneigistes américains sont nombreux et les touristes français, estimés à près de 20 000, y viennent pour des produits d'aventure (Poitras Turcot & Associés, 1996).

6.1.3 Activités de plein air ou d'aventure douce

Les activités de plein air ou d'aventure douce se sont passablement développées en Mauricie et dans la Matawinie au cours des vingt dernières années. En Mauricie, un réseau diversifié de sentiers permet la pratique d'activités de plein air diverses : des sentiers pour la randonnée pédestre, le ski de randonnée, le traîneau à chiens, le vélo, la motoneige et le quad sont répartis à travers le territoire.

Les sentiers de motoneige figurent parmi les plus étendus et les mieux structurés du réseau de sentiers de la Mauricie. La région compte cinq sentiers Trans-Québec qui assurent des liaisons interrégionales avec les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Québec-Charlevoix et le Lac-Saint-Jean. S'ajoutent des sentiers régionaux et locaux concentrés dans la partie sud et nord-ouest de la région qui permettent une accessibilité aux principales localités de la région. La Mauricie comprend près de 4000 km de sentiers de motoneige dont l'entretien est assuré par sept clubs de motoneigistes. Rappelons que la motoneige constitue un élément important de l'industrie touristique mauricienne.

Un vaste réseau de sentiers de quad (véhicules tout-terrain ou VTT) sillonne également le territoire. La pratique du quad en Mauricie comme ailleurs au Québec est en plein essor. Selon la Société de l'assurance automobile du Québec, il existe en Mauricie plus de 1 300 km de sentiers de quad utilisés durant l'hiver et 500 km durant l'été. La Fédération québécoise de clubs de quad regroupe 1 800 membres en Mauricie répartis au sein de quatre clubs (MRN, 2002).

On trouve aussi des sentiers de traîneau à chiens à travers la région. La réserve faunique du Saint-Maurice est l'endroit où il s'en concentre le plus : 260 km de sentiers y sont aménagés à cette fin (MRN, 2002).

En ce qui a trait à la randonnée pédestre, la Mauricie compte près de 450 km de sentiers, dont près de la moitié sont situés dans le Parc national de la Mauricie. Une grande proportion sont des sentiers de courte durée (moins d'une nuitée). Le sentier national qui est présentement en voie de réalisation comprendra en Mauricie 43,4 km qui traverseront le parc récréoforestier de Saint-Mathieu (MRN, 2002).

Le réseau cyclable de la Mauricie totalise 328 km composés surtout de chaussée désignée. Il est majoritairement situé dans le sud et le centre de la région (MRN, 2002).

Le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) est gestionnaire des terres du domaine public sur lesquelles on trouve une grande proportion du réseau de sentiers de la Mauricie. Dans le Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP), le MRN-Mauricie souhaite privilégier le développement ou la consolidation des axes régionaux et nationaux. Il entend notamment accorder une attention particulière aux connexions interrégionales et encourager le développement de liaisons entre les attraits et les sites d'hébergement d'envergure régionale (MRN, 2003).

Près de 30 rivières du bassin du Saint-Maurice sont reconnues canotables par la Fédération québécoise du canot et du kayak. Elles sont principalement localisées dans la partie nord et ouest du bassin versant. En plus du Saint-Maurice, il s'agit des rivières à la Chienne, aux Rats, Bostonnais, Croche, du Milieu, du Poste, Flamand, Flamand Ouest, Flap Jack, Laviolette, Livernois, Manouane, Matawin, Mégisacane, Mékinac, Mondonac, Oskélanéo, Pierriche, Rimbault, Ruban, Shawinigan, Trenche, Vermillon, Villiers, Wabano, Wessonneau et Windigo. De plus, une dizaine de lacs ou réservoirs sont aussi reconnus canotables par la Fédération. Dans l'ensemble, cela représente plus de 2 600 km de parcours canotables. L'ensemble de ces plans offrent un niveau de difficulté allant de très facile à très difficile selon la classification faite par la Fédération. La figure 5 illustre le niveau de difficulté des parcours canotables et le tableau de l'annexe E présente les principales caractéristiques des plans d'eau canotables du bassin versant.

Par ailleurs, un nombre sans cesse croissant d'entreprises organisent des excursions de plein air ou de tourisme d'aventure. Des activités d'escalade, de rafting, de canot, de kayak, de randonnée pédestre et de motoneige sont offertes.

L'offre d'activités de plein air ou de tourisme d'aventure est aussi en plein développement dans les territoires structurés (parcs et réserves fauniques) et les territoires libres de la MRC de Matawinie. Des sentiers de motoneige, de quad, de ski de fond, de traîneaux à chiens, de randonnée pédestre couvrent le territoire et attirent de nombreux touristes et excursionnistes. On y dénombre une dizaine d'entreprises offrant des excursions ou la location d'équipements.

6.1.4 Pêche et chasse

La chasse et la pêche font depuis longtemps la renommée de la Mauricie. Ces activités sont pratiquées en territoire libre ou structuré. La région compte d'ailleurs de nombreux territoires à vocation faunique : un parc national, deux réserves fauniques, 11 zecs, 75 pourvoiries dont 22 à droits exclusifs et une aire faunique communautaire (FAPAQ, 2002). À ce titre, la Mauricie figure parmi les régions du Québec les mieux pourvues. Que ce soit dans les zecs, les réserves fauniques ou dans les pourvoiries, la pêche est l'activité qui y est la plus pratiquée.

Le réseau de pourvoiries de la Mauricie représente plus de 11 % de l'ensemble des pourvoiries du Québec. Il offre une capacité d'hébergement estimée à près de 5 400 lits. On y enregistre 840 000 jours de pêche par année. Sur le plan économique, les pourvoiries de la Mauricie cumulent un chiffre d'affaires évalué à près de 15 M\$ (MRN, 2002).

Les deux réserves fauniques de la Mauricie accueillent pour leur part près de 32 000 pêcheurs par année. Les activités reliées à la faune dans les réserves fauniques créent des retombées économiques estimées à 1,5 M\$ par année (MRN, 2002)

Figure 5 Niveaux de difficultés des parcours canotables

La grande majorité des territoires à vocation faunique se situent sur le territoire public, dans la portion nord de la région, sur le territoire de la nouvelle ville de La Tuque plus particulièrement, qui regroupe d'ailleurs 75 % des pourvoies de la Mauricie. On y dénombre en effet un réseau de plus de 60 pourvoies dont 21 possèdent des droits exclusifs. Ces pourvoies offrent plus de 3 000 places d'hébergement en forêt qui sont réparties dans des chalets, des camps, des auberges ainsi que des bateaux-maisons. Le Haut-Saint-Maurice compte aussi neuf zecs. En plus de la chasse et de la pêche, il est aussi possible de pratiquer dans les zecs des activités de plein air diverses. En termes d'hébergement, les zecs disposent surtout de sites de camping rustique comme mode d'hébergement.

Ce vaste territoire comprend également depuis 2000 une aire faunique communautaire⁶³ soit le réservoir Gouin. C'est à la Corporation de gestion du réservoir Gouin qu'incombe la responsabilité de veiller à la gestion et à la mise en valeur de la pêche sportive. On dénombre 25 pourvoies sans droits exclusifs en activité sur ce réservoir. Elles offrent plus de 1 300 places en hébergement. L'activité la plus pratiquée y est la pêche. Une enquête réalisée en 1998 a estimé à 63 000 jours l'effort de pêche sportive sur le réservoir.

Entre 1984 et 1998, l'effort de pêche au réservoir Gouin attribuable à la clientèle des pourvoies a connu une forte croissance de 105 % et celui des autres pêcheurs a augmenté de 29 %. On estime que la pression de pêche demeure néanmoins très faible (0,5 jour de pêche par hectare d'eau) comparativement à la moyenne régionale (FAPAQ, 2002).

Le réservoir Gouin est reconnu pour la pêche au doré jaune. Depuis les vingt dernières années, on observe une baisse de la taille moyenne des dorés. Le rendement à l'hectare s'avère toutefois plus élevé par rapport à d'autres grands plans d'eau du Québec (FAPAQ, 2002).

À l'instar des tendances observées au Québec, certaines pourvoies de la Mauricie tendent vers une diversification et une désaisonnalisation de leurs activités. Tout en poursuivant leurs activités traditionnelles, elles prennent un virage s'orientant vers l'offre de séjours en nature axés sur des activités non-consommatrices de faune s'adressant à une clientèle élargie. Certaines sont d'ailleurs devenues de véritables auberges en forêt. De plus, elles prolongent leur saison d'ouverture en devenant notamment des relais de motoneige.

Ce virage a amené la création de Nature Mauricie Internationale, un regroupement de plus de 75 pourvoies et de près de 25 producteurs de tourisme d'aventure de la région. Cette initiative vise l'offre de forfaits regroupant une variété d'activités en pourvoies.

Enfin, soulignons que selon une enquête réalisée dans le cadre d'une étude sur l'utilisation récréotouristique du Haut-Saint-Maurice, la pêche y est l'activité récréative la plus pratiquée (Nove Environnement, 1992). Cette enquête estime qu'au moins 35 400 personnes ont pêché dans le Haut-Saint-Maurice en 1991. Les données de l'enquête permettent également d'estimer à près de 53 500 le nombre de jours-chasse.

Le territoire du bassin versant à l'extérieur de la Mauricie comprend également des territoires à vocation faunique. Le secteur qui s'étend dans la MRC Domaine-du-Roy compte une zec et une pourvoies. La mince parcelle de la MRC Portneuf qui est localisée dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice correspond en majeure partie au territoire de la réserve faunique de Portneuf. Dans la MRC Vallée de l'Or, deux pourvoies se situent à l'intérieur du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

⁶³ Territoire faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires.

Les réservoirs du bassin versant sont des endroits privilégiés pour l'implantation de pourvoiries. À l'échelle provinciale, près de 15 % des pourvoiries sont situées sur des réservoirs (Alliance Environnement, 2001). Dans le bassin versant du Saint-Maurice cette proportion est d'environ 40 %. Le réservoir Gouin qui compte 25 pourvoiries en est le meilleur exemple.

Dans le récent Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) élaboré en 2002, la FAPAQ-Mauricie retient quatre pôles de développement dont trois à l'intérieur des limites du bassin de la rivière Saint-Maurice : le lac Mékinac, la rivière Matawin et la rivière Saint-Maurice.

Pour le pôle du lac Mékinac, la FAPAQ souhaite ressusciter le potentiel de pêche et favoriser le développement écotouristique. Les projets proposés⁶⁴ pour la mise en valeur de ce pôle sont :

- la création d'une aire faunique communautaire aux lacs Mékinac et Missionnaire;
- la création d'un parc régional au lac Mékinac;
- l'agrandissement de la zec Tawachiche ou en faire une zec à gestion mixte;
- La création d'un circuit de canot reliant la rivière du Milieu aux lacs Mékinac et Missionnaire;
- L'ensemencement périodique de la ouananiche au lac Mékinac.

La mise en valeur préconisée par la FAPAQ pour la rivière Matawin est axée sur des activités consommatrices de faune et non-consommatrices. Le PDRRF ne précise pas les activités envisagées.

En ce qui concerne la rivière Saint-Maurice, la FAPAQ propose de faire de cette rivière le pivot du développement de la région. Les axes et projets proposés⁶⁴ de développement rattachés à cette stratégie sont nombreux. Dans certains secteurs de la rivière, la FAPAQ propose le rétablissement ou l'amélioration du potentiel de pêche, dans d'autres elle suggère la diversification de l'offre de pêche ou encore l'aménagement de site pour la pêche à gué. Les axes et projets de développement sont présentés plus en détails dans le volume portant sur la vision du développement.

Les réservoirs Taureau et Kempt sont aussi visés par des axes et projets de développement dans le PDRRF de la région de Lanaudière. Le développement visé au réservoir Taureau est axé sur la mise en valeur de la pêche, notamment par l'amélioration du potentiel faunique ou par la création d'une aire faunique communautaire. On projette comme mesure d'amélioration du potentiel faunique, la réintroduction d'une population de doré jaune et la consolidation d'une population de ouananiche.

Au réservoir Kempt, les projets de développement concerne la création d'une aire faunique communautaire et l'implantation de pourvoiries sans droits exclusifs.

⁶⁴ Projets proposés dans le PDRRF à des promoteurs éventuels et non pas réalisés nécessairement par la FAPAQ

6.1.5 Villégiature

La Mauricie constitue une région où la villégiature privée est très importante. La présence d'un grand nombre de plans d'eau sur le territoire a favorisé l'implantation de plus de 11 700 chalets. De ce nombre, 4 600 sont situés sur les terres publiques et 7 100 sur les terres privées. Les propriétaires des chalets sur les terres publiques sont détenteurs de baux de villégiature consentis par le MRN. Un peu moins de la moitié (42 %) des détenteurs de baux de villégiature privée sur le territoire public de la Mauricie proviennent de la région et plus du tiers (36 %) de Montréal.

La villégiature privée sert de support à plusieurs activités récréatives en milieu naturel tel que la chasse, la pêche, la motoneige, le canot-camping et les excursions d'aventure.

Le territoire de la nouvelle ville de La Tuque est celui où l'on retrouve la très grande majorité des chalets sur les terres publiques. Les grands réservoirs de la Mauricie et de la MRC de Matawinie sont particulièrement des lieux privilégiés de villégiature privée. On dénombre près de 400 chalets sur les rives du réservoir Taureau, près de 300 au réservoir Gouin, une centaine au pourtour du lac Mékinac, également une centaine au lac Châteauvert et au lac Kempt et une cinquantaine de chalets dans le secteur du lac Manouane. Tous ces plans d'eau sont des réservoirs d'Hydro-Québec.

Dans la MRC de Mékinac, la villégiature figure au premier plan des potentiels de développement récréotouristique. Parmi les 2 000 lacs du territoire, 195 plans d'eau ont été priorisés pour le développement de la villégiature (MRC de Mékinac, 1999).

La villégiature privée est aussi très importante dans la MRC de Matawinie, à un point tel que dans certaines municipalités, le nombre de chalets est aussi ou plus élevé que le nombre de résidences permanentes. En 1995, à Saint-Michel-des-Saints, où se situe le réservoir Taureau, on dénombrait 730 chalets et 774 résidences permanentes. Saint-Zénon comptait 961 chalets et seulement 437 résidences permanentes (Poitras Turcot et Associés, 1996).

Jusqu'à très récemment, le développement de la villégiature sur les terres publiques était encadré par un Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) qui précisait l'orientation et la programmation du développement de la villégiature pour une période de cinq ans. Le PRDV de la région Mauricie-Bois-Francs couvrait la période 1993-1998.

La mise à jour de ce plan est actuellement en cours. Elle prend la forme d'un nouvel outil à portée plus large : le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) Pour des informations détaillées relatives à ce plan, se référer au volume portant sur vision du développement.

Ce nouveau plan étend la planification à presque tous les usages qui s'exercent sur les terres publiques. Dans l'ensemble des régions du Québec, le récréotourisme a été reconnu comme première section à traiter lors de l'élaboration du PRDTP.

La production du PRDTP suit un processus en cinq grandes étapes. En mars 2003, le MRN-Mauricie a presque complété les cinq étapes de la démarche. Une version préliminaire des scénarios de développement, résultats attendus et plan d'action fait l'objet d'une consultation auprès des principaux partenaires régionaux du ministère.

Sommairement, dans la partie nord du bassin versant, le MRN entend développer ou intensifier la villégiature privée en fonction de la demande et en tenant compte de l'utilisation du territoire et des priorités fauniques. D'ici mars 2005, le MRN offrira à la population 525 emplacements de villégiature privée sur l'ensemble du territoire public de la Mauricie.

La villégiature commerciale haut de gamme s'est grandement développée en Mauricie au cours de la dernière décennie. Elle fait maintenant la réputation de la région. On dénombre dans la région neuf établissements de villégiature commerciale haut de gamme sur le territoire public de la Mauricie, à proximité de celui-ci ou sur lequel ils organisent des activités de récréation extensive. Ces auberges ou pourvoiries en forêt offrent une gamme variée de services axés sur les activités de plein air (MRN, 2003).

Saint-Alexis-des-Monts, dont une partie du territoire se situe à l'intérieur du bassin de la rivière Saint-Maurice, regroupe trois de ces établissements : Hôtel du lac Sacacomie, Pourvoirie du lac Blanc et Auberge Lac à l'eau Claire. Les six autres se répartissent à travers la région : Auberge relais champêtre Le Baluchon (Saint-Paulin), Domaine du lac Jackson (Saint-Mathieu-du-Parc), Auberge Le Montagnard (Saint-Roch-de-Mékinac), Club Odanak (La Tuque), Seigneurie du Triton (Lac-Édouard) et Pourvoirie Kanawata (La Tuque) (MRN, 2003).

Le MRN, direction régionale de la Mauricie, dans son PRDTP oriente le développement de la villégiature commerciale haut de gamme à l'intérieur de cinq pôles :

- 2 pôles de consolidation : Sacacomie - lac à l'Eau Claire et Mékinac-du Missionnaire;
- 3 pôles de développement : le couloir de la rivière Saint-Maurice entre Matawin et le réservoir Tourouvre, le lac Édouard et le pôle Clair (Carignan).

Selon le MRN, l'implantation de lieux de villégiature haut de gamme génère des retombées économiques significatives qui se traduisent par la création d'emplois et une croissance de l'activité économique locale et régionale. Par exemple, l'implantation de l'Hôtel Sacacomie, un investissement de 7 millions de dollars a permis la création de près de 100 emplois directs et indirects équivalant à une masse salariale de près de 3,5 millions de dollars (MRN, 2002).

Quelques projets de villégiature commerciale haut de gamme font l'objet d'analyses au MRN, dont un d'envergure au lac Mékinac. Ce projet qui nécessiterait des investissements de l'ordre de 200 millions de dollars comprend notamment la construction de trois auberges, d'un millier de résidences secondaires, d'une marina et d'un golf.

Le réservoir Taureau constitue également un pôle de développement de la villégiature commerciale haut de gamme. On y trouve 5 complexes d'hébergement. En plus, il s'agit d'un lieu où il se pratique une multitude d'activités nautiques et de plein air. Ce vaste plan d'eau navigable entouré de 31 km de plages sablonneuses compte 6 marinas, autant de rampes de mise à l'eau, deux entreprises offrant des croisières sur le réservoir, 3 terrains de campings, 375 chalets et une pourvoirie. En 2002, on y recensait près de 400 quais publics et privés (Alliance Environnement, 2003). Durant l'hiver on y pratique la pêche blanche, le ski de randonnée, le traîneau à chiens et la motoneige. Plusieurs commerces offrent la location d'équipements : motoneige, motomarine, canot, rabaska et autres. Quelques pourvoyeurs de tourisme d'aventure organisent des excursions en traîneaux à chiens, canot, motomarine, etc.

Selon les résultats d'une enquête auprès des usagers du réservoir Taureau (SOM, 1997), la baignade et le nautisme constituent les deux activités les plus pratiquées. La fréquentation annuelle de chacune de ces activités dépasserait le demi-million de jours-personnes.

Dans la région de Lanaudière, le document constituant le PRDTP n'était pas encore public au moment de publier ce rapport. L'information disponible indique que le réservoir Taureau a été retenu comme pôle d'attraction majeure. La mise en valeur de ce site d'envergure internationale reposera sur des activités axées sur l'écotourisme et l'aventure douce (MRN, 27 février 2003.)

Le MRN a annoncé en février 2003 la création du parc régional du réservoir Taureau. Au moment de publier ce rapport, le plan de développement du parc est en voie d'être complété.

6.2 Récréotourisme dans la Vallée du Saint-Maurice

Les activités récréatives et touristiques dans la Vallée du Saint-Maurice sont en plein essor. Elles sont principalement orientées vers le plein air, la pêche et le nautisme. De plus, des centres d'interprétation mettent en valeur ou relatent diverses facettes culturelles ou du patrimoine industriel régional.

Les volontés des MRC relatives à la mise en valeur à des fins récréatives et touristiques de la rivière Saint-Maurice se traduisent dans des vocations ou affectations particulières de la bande riveraine.

Les MRC Mékinac et la Ville de Shawinigan (ex-MRC du Centre-de-la-Mauricie) ont en effet donné une affectation récréative à une bande riveraine le long de la rivière Saint-Maurice. Dans Mékinac, une bande récréative de 300 à 500 mètres borde tous les plans d'eau récréatifs. Dans le cas de Shawinigan, une affectation récréative est attribuée aux abords de la rivière Saint-Maurice sur une largeur minimale de 30 m et autour des lacs et cours d'eau voués à la villégiature sur une largeur variant de 150 à 300 m. Cette affectation est axée sur les activités récréatives et de villégiature tout en assurant la protection de l'environnement.

Dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC Le Haut-Saint-Maurice, l'affectation aux abords de la rivière Saint-Maurice est variée. Dans la partie nord du territoire, du réservoir Blanc au barrage Beaumont, l'affectation est récréoforestière. Cette affectation se caractérise par la mise en valeur des ressources forestières, fauniques et récréotouristique. Des zecs et pourvoiries sont localisées à l'intérieur de ce type d'affectation. Dans la partie sud, la rive ouest est presque entièrement d'affectation récréoforestière. Sur la rive est, du périmètre urbain de La Tuque jusqu'à la limite sud de la MRC, le corridor riverain est principalement d'affectation rurale. Une seule petite parcelle à la hauteur du secteur de Rivière-aux-Rats est d'affectation récréoforestière.

Au sud de Shawinigan, on retrouve de façon très isolée des aires d'affectation récréative.

6.2.1 Activités et sites touristiques et récréatifs

Les principaux sites touristiques de la vallée du Saint-Maurice sont axés sur la mise en valeur d'une particularité patrimoniale régionale. Les aspects patrimoniaux mis en valeur dans bon nombre de sites ou de centres d'interprétation reposent sur les bases du développement économique régional : la grande industrie, la forêt et l'hydroélectricité. Que ce soit au lieu historique national les Forges-du-Saint-Maurice, au Centre d'interprétation sur l'industrie des pâtes et papiers, à la Cité de l'énergie ou au Village du bûcheron, les thématiques exploitées sont liées à une facette du patrimoine industriel régional.

De plus, quelques musées ou centres d'interprétation répartis dans les principaux centres urbains de la région présentent des activités à caractère culturel : Centre et circuit Félix-Leclerc et Centre d'interprétation de la culture autochtone à La Tuque; les Oeuvres d'Ozias Leduc à Église de Shawinigan-Sud; le Musée québécois de culture populaire, le Musée des Ursulines et le Musée Pierre-Boucher à Trois-Rivières. Le Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap peut également être regroupé sous cette rubrique.

Soulignons qu'à l'été 2003, la Cité de l'énergie diversifiera son offre en accueillant l'exposition itinérante du Musée des beaux-arts du Canada dans l'ancienne aluminerie de Alcan rattachée au site de la Cité.

Au plan récréatif, des activités de plein air et nautiques sont offertes notamment dans quelques parcs municipaux ou régionaux riverains au Saint-Maurice, sans oublier le Parc national de la Mauricie. Les activités et les infrastructures du parc sont cependant peu tournées vers la rivière.

Le tableau qui suit présente les activités offertes dans quelques-uns de ces parcs.

Tableau 26 : Activités récréatives offertes dans quelques parcs riverains

Parcs	Localisation	Principales activités
Parc de l'île Saint-Quentin	Trois-Rivières	Randonnée pédestre, baignade en piscine et en rivière, canot ou rabaska, patinage, glissade, ski de fond.
Parc de La Gabelle	Saint-Étienne-des-Grès – Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Sentier pédestre, aire de pique-nique, exposition d'œuvres d'art-nature, scène, rampes de mise l'eau, lien interrives sur le barrage.
Parc des chutes de Shawinigan-Shawinigan-Sud	Shawinigan-Shawinigan-Sud	Sentiers d'observation de la nature et d'interprétation historique, camping sauvage et pour véhicules motorisés, piscine et service de location d'embarcations, ski de randonnée et raquette.
Parc national de la Mauricie	Saint-Jean-des-Piles	Sentiers de randonnée pédestre et de ski de fond, circuit de canot-camping, camping, pêche, activités d'interprétation de la nature, exposition.
Parc des chutes de la petite rivière Bostonnais	La Tuque	Centre d'interprétation de la nature, sentiers, chute. Activités du parc orientées sur la petite rivière Bostonnais.

En plus, il est possible de pratiquer des activités de plein air et aquatiques dans quelques centres privés. On trouve aussi des sentiers de vélo de montagne et de randonnée pédestre sur la rive ouest du Saint-Maurice dans le secteur de La Tuque.

Le sentier régional de motoneige emprunte le corridor de la rivière sur une trentaine de kilomètres, de l'amont de la centrale de Grand-Mère à Rivière-Matawin (Trois-Rives). Également, des sentiers (locaux, régionaux et Trans-Québec) traversent la rivière à quelques endroits.

6.2.2 Sites d'intérêt patrimonial, historique, esthétique, culturel ou religieux

Le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Maurice reconnaît plusieurs sites d'intérêt historique. À La Tuque, il y a l'église Saint-Zéphirin, la rue Beckler, l'église Saint-Andrew, le bâtiment des Chevaliers de Colomb, le barrage d'Hydro-Québec, la gare et le club de chasse et de pêche Saint-Maurice (lac Wayagamack). Le barrage hydroélectrique Rapide-Blanc présentent aussi un intérêt historique ainsi que les deux ponts couverts de La Bostonnais.

En ce qui concerne les territoires d'intérêt esthétique, le schéma d'aménagement de la MRC identifie, entre autres, la rivière Saint-Maurice et le corridor de la route 155.

Dans la MRC de Mékinac, le schéma d'aménagement relève le Village du Bûcheron, à Grandes-Piles, comme élément d'intérêt culturel. Certaines constructions sont également classées d'intérêt historique : les chapelles de Mattawin et de Grande-Anse à Trois-Rives ainsi que l'église Saint-Jacques à Grandes-Piles et l'église de Saint-Joseph (Trois-Rives).

Le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac reconnaît notamment la rivière Saint-Maurice comme territoire d'intérêt esthétique. Figurent aussi dans ces territoires l'église de Saint-Roch-de-Mékinac, le Parc national de la Mauricie et la réserve faunique Saint-Maurice.

La Ville-MRC de Shawinigan, quant à elle, attribue plusieurs types d'intérêt à chaque élément reconnu. La rivière Saint-Maurice et le Parc de la rivière Grand-Mère à Grand-Mère sont identifiés pour leur intérêt historique, culturel, esthétique et écologique. Les barrages et les centrales d'Hydro-Québec, le Rocher Grand-Mère, la gare de Shawinigan ainsi que le pont suspendu de Grand-Mère ont un intérêt historique et esthétique. La Cité de l'énergie est reconnue pour son intérêt historique, culturel et esthétique. Finalement, le Parc national de la Mauricie présente un intérêt historique, esthétique et écologique.

Le schéma d'aménagement de l'ex-MRC de Francheville reconnaît plusieurs sites d'intérêt historique : la plaque Jacques-Buteux au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, le lieu historique national Les Forges-du-Saint-Maurice, le chemin du Roy qui traverse Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, le barrage et la centrale hydroélectrique de La Gabelle (intérêt historique et patrimonial). Plusieurs sites archéologiques sont aussi identifiés, principalement sur le territoire de la ville de Trois-Rivières. Les deux plus importants sont le lieu historique national Les Forges-du-Saint-Maurice et le site Beaumier à Saint-Louis-de-France (site archéologique reconnu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec).

6.2.3 Événements

À l'exception de quelques événements qui ont une portée touristique comme le Grand Prix de Trois-Rivières, la plupart des événements dans la vallée du Saint-Maurice sont d'envergure locale ou régionale. Ils sont néanmoins nombreux, variés et présents du nord au sud de la vallée du Saint-Maurice.

Été comme hiver, quelques événements ont lieu directement sur la rivière ou sur ses rives immédiates : la Classique internationale de canots de la Mauricie, la Fête de la rivière Saint-Maurice, le Grand Prix de motoneige de Shawinigan-Sud, la descente du maire (descente annuelle de la rivière de La Tuque à Grandes-Piles), le Symposium d'art nature Cime et Racines (Parc de La Gabelle) et le Festi-Volant (Grandes-Piles).

6.2.4 Villégiature

Dans le couloir riverain du Saint-Maurice, entre Trois-Rivières et La Tuque, la villégiature privée ne revêt pas une aussi grande importance que dans les parties nord et nord-ouest de la Mauricie. Seules quelques petites zones éparses de chalets sont recensées notamment à Saint-Roch-de-Mékinac, Grandes-Piles, Shawinigan, Saint-Louis-de-France et Saint-Étienne des Grès.

Le développement de la villégiature privée n'est d'ailleurs pas privilégié dans ce secteur dans le PRDTP de la Mauricie (MRN, 2003). Il faut toutefois souligner que ce secteur comprend peu de terres publiques gérées par la MRN.

Par contre, le MRN favorise le développement de la villégiature commerciale dans le couloir riverain du Saint-Maurice, entre Matawin et le réservoir Tourouvre (MRN, 2003).

À l'heure actuelle, des auberges sont installées directement sur les rives du Saint-Maurice ou à proximité, notamment à Mattawin, Saint-Roch-de-Mékinac, Grandes-Piles, Saint-Jean-des-Piles, Grand-Mère et Shawinigan. De plus, on trouve une gamme variée d'établissements d'hébergement dans les centres urbains de la vallée du Saint-Maurice. On relève une concentration relativement importante d'auberges et de gîtes dans le secteur de Grandes-Piles – Saint-Jean-des-Piles.

6.2.5 Pêche

La pêche est une activité pratiquée sur la rivière Saint-Maurice, du nord au sud. Nous en esquissons ici un portrait rapide.

Dans la partie nord de la rivière Saint-Maurice, la pêche est pratiquée par la clientèle des pourvoiries et de la zec La Croche ainsi que par des pêcheurs excursionnistes. Selon l'enquête sur l'utilisation récréotouristique du Haut-Saint-Maurice réalisée dans le contexte d'études menées par Hydro-Québec (Nove Environnement, 1992), les principaux sites de pêche en territoire libre entre les barrages Gouin et Beaumont se concentrent aux endroits suivants : le site du barrage Gouin, les secteurs de Wémotaci-Sanmaur, de Vandry, Windigo et Mc Tavish, le Grand Lac Clair, le réservoir Blanc, le lac Bob-Grant, le long de la rivière Vermillon et sur une partie de la rivière Trenche. La truite, le doré et le brochet sont les espèces recherchées par les pêcheurs.

Du barrage Beaumont jusqu'à l'embouchure du Saint-Maurice, on se situe en territoire libre. La pêche sur la rivière est ainsi pratiquée exclusivement par des excursionnistes.

Entre les barrages Beaumont et de La Tuque, le site du barrage Beaumont, les marais de Fitzpatrick et ceux des rivières Croche et au Lait sont utilisées pour la pêche à la barbotte, à la perchaude, au grand brochet et au doré. (FAPAQ, 1999)

Entre le barrage de La Tuque et le barrage de Grand-Mère, les résultats d'enquêtes (GDG Environnement, 1996; FAPAQ, 1999) montrent l'existence de trois principaux sites de pêche : les rapides Manigance, la baie du Trou de la barbotte et le secteur des îles à la hauteur de Saint-Roch-de-Mékinac. Les données de l'Aperçu de la pêche sportive sur la rivière Saint-Maurice (FAPAQ, 1999) indiquent en effet que les rapides Manigance et la baie du Trou de la barbotte figurent parmi les secteurs les plus fréquentés et où le nombre de captures est le plus élevé. Pour sa part, le réservoir de Grand-Mère est le site le plus important pour l'activité de pêche dans la rivière Saint-Maurice entre la centrale de La Gabelle et les rapides Manigance. Entre 8 000 et 10 000 jours de pêche en eau libre étaient pratiqués en 1996 sur ce tronçon (GDG Environnement, 1996).

Selon le PDRRF de la FAPAQ-Mauricie, le potentiel de développement dans le secteur compris entre le barrage Beaumont et le secteur de Rivière-aux-Rats doit notamment être orienté vers la restauration des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité de la pêche en milieu péri-urbain (pour plus de détails, se référer à la section vision du développement).

Entre les secteurs de Rivière-aux-Rats et Grand-Mère, la FAPAQ considère comme axes de développement le rétablissement du potentiel de pêche des espèces exploitées sur la rivière Saint-Maurice et la diversification de l'offre de pêche (salmonidés) (voir section vision du développement).

Dans la portion sud de la rivière soit entre Grand-Mère et Trois-Rivières, les principaux sites de pêche recensés sont : les rapides des Hêtres, le secteur Beurivage, le secteur amont et aval du barrage de La Gabelle, le rapide des Forges et le secteur des îles à l'embouchure.

Selon l'enquête sur la pêche réalisée à l'été 1999 par la FAPAQ, le secteur compris entre les centrales de Grand-Mère et de Shawinigan est peu fréquenté par les pêcheurs. La faible fréquentation de ce secteur serait due au manque d'accessibilité pour la pêche à gué. Le seul site de pêche recensé est le secteur des rapides des Hêtres. On sait par ailleurs que le secteur Beurivage constitue un autre secteur de pêche.

Les résultats de cette enquête indiquent que le barrage de La Gabelle est celui, parmi tous les sites de pêche recensés sur le Saint-Maurice, où le plus grand nombre de pêcheurs a été dénombré. Les principaux avantages que présente ce site sont sa proximité du Grand Trois-Rivières, sa facilité d'accès et la possibilité d'y mettre à l'eau de petites embarcations. De multiples espèces y ont été capturées par les pêcheurs interrogés : achigan à petite bouche, doré jaune, grand brochet, perchaude, outouche et crapet de roche.

La pêche se pratique aussi dans la partie comprise entre l'aval du rapide des Forges et le barrage de La Gabelle. Elle débute à la mi-mai. Au début, il y a grande affluence, puis la fréquentation diminue au fil du mois de juin et devient un site occasionnellement fréquenté le reste de l'été. Dans le secteur des îles de l'embouchure, on rencontre occasionnellement des pêcheurs. Les espèces capturées sont la barbotte, le brochet, la perchaude et le doré.

Entre Grand-Mère et Trois-Rivières, la FAPAQ propose dans son PDRRF plusieurs projets⁶⁵ visant entre autres la valorisation de la pêche sportive et l'amélioration du potentiel de pêche : aménager un site de pêche aux rapides des Hêtres et ensemercer; évaluer le potentiel du rapide des Forges pour la pêche à gué; diversifier l'offre de pêche du bassin de Shawinigan en introduisant un salmonidé tolérant à l'eau de moindre qualité (truite arc en ciel ou brune).

6.2.6 Activités et équipements nautiques

Au chapitre des activités nautiques, la présence de barrages et de rapides découpe la rivière en plusieurs bassins indépendants, bien que contigus.

La figure 6 illustre l'intensité de l'utilisation nautique et de la concentration d'équipements reliés au nautisme de chaque segment de rivière.

Barrage Gouin – Barrage La Tuque

Le segment compris entre le barrage Gouin et le barrage de La Tuque est découpé en quatre bassins de navigation en raison de la présence des barrages de la Trenché, de Rapide-Blanc et Beaumont. Hydro-Québec projette d'aménager deux autres ouvrages dans ce segment, une centrale sur le site de la chute Allard et une aux rapides des Cœurs. Ces sites présentent des rapides infranchissables en embarcation motorisée.

Entre les barrages Gouin et Beaumont, le principal secteur d'utilisation nautique est le réservoir Blanc et ses environs. En 2001, on recensait 205 quais publics et privés sur le réservoir Blanc. Le réservoir Trenché en comptait 14, le réservoir Beaumont 9 et le réservoir La Tuque 100 (Alliance Environnement, 2003).

La navigation de plaisance dans ce secteur est souvent associée à la pêche. On dénombre au total dans ce segment cinq rampes de mise à l'eau publique. Passeport Aventure, un producteur d'activités de tourisme d'aventure, y organise des excursions en kayak de mer et en freighter.

⁶⁵ Projets proposés dans le PDRRF à des promoteurs éventuels et non réalisés nécessairement par la FAPAQ

Plus au sud, soit entre les barrages Beaumont et La Tuque, l'élargissement de la rivière favorise la navigation de plaisance. Les équipements nautiques comprennent une marina (Club nautique Latuquois), une rampe de mise à l'eau et une hydrobase (Air Hélibec). Les vacanciers du camping Latuquois et du camping municipal de La Tuque, tous deux situés à l'embouchure de la rivière Bostonnais, de même que ceux du Club nautique y pratiquent des activités nautiques.

Pour ce qui est des projets à caractère nautique, le Club nautique Latuquois projette d'organiser des excursions de canot et de kayak jusqu'au réservoir Blanc.

Barrage La Tuque - rapides Manigance

Le segment entre le barrage La Tuque et les rapides Manigance comporte de nombreux hauts-fonds (ensablement et roches) qui rendent difficile la navigation en embarcation motorisée. En plus, le parcours est ponctué de rapides importants (Croches, de la Cuisse et Manigance). Sans être infranchissables, les hauts-fonds et rapides constituent des obstacles pour les plaisanciers. Leur passage demande une grande prudence et une certaine connaissance de la rivière. En 2001, ce secteur comptait 14 quais publics et privés (Alliance Environnement, 2003).

Le canot et le canot-camping constituent les principales activités nautiques dans ce segment. La section de la rivière comprise entre La Tuque et Grand-Mère est d'ailleurs désignée canotable et cartographiée par la Fédération québécoise du canot et du kayak. Une dizaine de sites utilisés à des fins de camping rustique sont identifiés entre le barrage de La Tuque et les rapides Manigance sur la carte guide de la Fédération. Le niveau de difficulté de cette section est considéré comme étant très facile.

Les entreprises Passeport Aventure et Nouvelle Aventure – Rafting Mattawin utilisent ce segment pour des excursions en freighter et en kayak de mer.

En termes d'équipements, on ne recense aucune marina dans ce segment. Par contre, juste à l'aval de la centrale de La Tuque, une rampe de mise à l'eau municipale est localisée en rive est. Ce lieu constitue le point de départ de la première étape de la Classique internationale de canots de la Mauricie. Sur la rive ouest, au pied du barrage de La Tuque, l'entreprise Aventure Adrénaline, offre des services d'essence, de location de kayak et de rabaska.

La Ville de La Tuque a différents projets axés sur la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice à des fins nautiques : balisage de la rivière jusqu'aux rapides Manigance, aménagements riverains au quai municipal, mise en valeur de l'île Gilbert. Aucun échéancier n'est établi pour ces projets.

Rapides Manigance – barrage de Grand-Mère

Le segment compris entre les rapides Manigance et la centrale de Grand-Mère, appelé bassin ou réservoir Grand-Mère, est sans contredit le principal secteur d'activités nautiques du Saint-Maurice. La navigation de plaisance à moteur, la motomarine, la voile et le canot y sont pratiquées. Une enquête menée en 1996 sur les activités récréotouristiques pratiquées sur la rivière Saint-Maurice dans ce secteur a montré que le motonautisme et la pêche sont les activités estivales les plus pratiquées (GDG Environnement, 1996). La motomarine, le canotage et la voile viennent respectivement au 3^e, 4^e et 5^e rang. L'hiver, c'est la pratique de la motoneige qui fait le plus d'adeptes.

La fréquentation nautique dans le bassin de Grand-Mère a alors été évaluée à plus de 52 000 jours-personnes. Considérant la croissance du nautisme en général au Québec et son essor à cet endroit depuis l'arrêt du flottage du bois, on peut estimer que le nautisme représente aujourd'hui près de 65 000 jours-personnes.

On y trouve la plus importante concentration d'équipements nautiques : six marinas (totalisant près de 250 places à quai) et autant de rampes de mise à l'eau publiques. En 2001, on dénombrait près de 300 quais publics et privés dans le réservoir Grand-Mère (Alliance Environnement, 2003). La présence d'une telle concentration d'équipements peut s'expliquer par le fait que ce secteur se trouve au cœur du plus long tronçon navigable du Saint-Maurice. Le secteur de Grandes-Piles – Saint-Jean-Piles qui compte quatre marinas et autant de rampes de mise à l'eau constitue le pôle le plus important de ce segment. Des croisières sur le Saint-Maurice sont aussi offertes à partir de Grandes-Piles.

Le parc national de la Mauricie occupe une part importante de la rive droite. Il n'offre toutefois qu'un seul site d'accès à la rivière.

Pour faciliter la circulation des embarcations et assurer la sécurité des plaisanciers, ce segment de rivière a fait l'objet de travaux de balisage en 2001. Des difficultés financières et autres n'ont pas permis la pose des balises à l'été 2002.

Barrage de Grand-Mère – barrage de Shawinigan

Entre les barrages de Grand-Mère et de Shawinigan, la navigation en embarcation motorisée est entravée par la présence des rapides des Hêtres (300 mètres). Les activités et équipements nautiques n'y sont pas pour autant limités.

Dans le secteur Beurivage, important secteur de villégiature disposant d'une rampe de mise à l'eau, on pratique diverses activités nautiques tels que le canot, la motomarine, le pédalo et le kayak.

Plus au sud, on trouve une marina, le Club nautique Shawinigan qui compte près de 100 places à quais et 6 rampes publiques de mise à l'eau. De plus, deux entreprises offrent des croisières, entre le secteur de Shawinigan jusqu'aux rapides des Hêtres. En 2002, le réservoir Shawinigan comptait 125 quais publics et privés (Alliance Environnement, 2003).

Les rapides des Hêtres sont, par ailleurs, devenus au cours des dernières années un site reconnu et très fréquenté par les kayakistes. Des entreprises et clubs y tiennent des activités tout au long de l'été.

La section comprise entre Grand-Mère et l'embouchure est reconnue canotable et cartographiée par la Fédération québécoise du canot et du kayak. Son niveau de difficulté est considéré comme étant facile.

Barrage de Shawinigan - Barrage de La Gabelle

Entre les barrages de Shawinigan et de La Gabelle, on ne recense pas d'obstacles à la navigation en embarcation motorisée. Les équipements et activités nautiques y sont par contre peu développés. On y trouve néanmoins trois rampes publiques de mise à l'eau. En 2002, on y recensait 12 quais publics et privés (Alliance Environnement, 2003).

Barrage de La Gabelle - embouchure

De la centrale de La Gabelle jusqu'à l'embouchure, les possibilités pour la navigation se trouvent limitées par un obstacle naturel : le rapide des Forges. Ce rapide qui s'étend sur environ 5,5 km a une profondeur d'eau pouvant être de moins d'un mètre par faible hydraulité. On trouve néanmoins dans ce segment deux clubs de canot, les Clubs de canotage Radisson et du Cap qui offrent des cours d'initiation, la location d'embarcations et des forfaits d'excursions en kayak de mer et canot. Les membres de ces clubs s'entraînent sur ce segment du début de mai à la fin octobre. Des régates y sont organisées par le Club de canotage du Cap à tous les mois de juillet.

Le bateau « M/V Le Draveur » offre des croisières sur le Fleuve Saint-Laurent et sur la rivière, jusqu'au rapide des Forges. La thématique de l'excursion est l'histoire de la drave en Mauricie.

Les adeptes de motomarine seraient aussi plus en plus nombreux à parcourir ce segment. De plus, l'entreprise Maikan Aventure y organise des excursions en canot entre la Centrale de La Gabelle et l'embouchure.

Situé au confluent de la rivière Saint-Maurice et du fleuve, le parc de l'île Saint-Quentin possède une plage naturelle d'une longueur de 1,5 km. Cette plage fortement fréquentée dans les années 1960, pouvait accueillir plus de 5 000 personnes, certaines journées de fins de semaine. En 1970, l'eau y a été déclarée impropre à la baignade et cette dernière y a été interdite. En 2001, la plage de l'île Saint-Quentin a été réouverte à la baignade. Depuis, la baignade y a été interdite occasionnellement en raison de problèmes liés à la qualité de l'eau.

La marina de Trois-Rivières se trouve sur l'île Saint-Quentin, côté fleuve Saint-Laurent. Sa capacité d'accueil est de plus de 250 quais à quai. Elle offre divers services aux plaisanciers tels que essence, rampe de mise à l'eau, potence pour démâtage des voiliers, casse-croûte, etc.

En 2002, on dénombrait dans ce secteur, 14 quais privés ou publics (Alliance Environnement, 2003).

Préoccupations en regard du nautisme

Depuis l'arrêt du flottage du bois sur le Saint-Maurice, le nautisme sur la rivière a connu un essor dans certains segments en plus de susciter des préoccupations. La cohabitation difficile entre les divers types d'embarcations, le balisage de la rivière et la limitation de la vitesse des embarcations figurent parmi les principales préoccupations.

La question du nautisme sur la rivière Saint-Maurice a fait l'objet d'une analyse approfondie : étude sur le potentiel nautique de la rivière Saint-Maurice entre Trois-Rivières et La Tuque (GDG Conseil, VFP, 1997).

L'examen des conditions de navigabilité a fait ressortir que, dans la situation actuelle, huit obstacles principaux entravent la navigation sur la rivière Saint-Maurice entre Trois-Rivières et La Tuque : le rapide des Forges, le barrage de La Gabelle, le barrage Shawinigan, les rapides des Hêtres (300 m), le barrage de Grand-Mère, le barrage de La Tuque, des hauts-fonds à l'amont du pont de la rivière Matawin (5,5 km) et des hauts-fonds à l'amont du pont de la rivière aux Rats (3,4 km).

De plus, une dizaine de ponts limitent la navigation sur le Saint-Maurice. En fait, leur tirant d'air entraîne l'exclusion de la plupart des voiliers.

Selon cette étude la meilleure option pour le développement du potentiel nautique de la rivière consiste en un scénario flexible comprenant deux phases. La première, qui répond à des besoins de court terme, consiste en la mise en place d'un système de remorque permettant de contourner, par voie terrestre, les principaux obstacles à la navigation de plaisance. Ce service présente une grande souplesse de mise en œuvre et peut entraîner progressivement un accroissement de la fréquentation. Comme il implique la mise en place de rampes de mise à l'eau dans tous les bassins navigables, il favorise l'ouverture et l'accessibilité de la rivière. De plus, les sites aménagés à cette fin pourraient constituer des parcs riverains ou des haltes nautiques qui ensemble formeront un réseau de sites d'activités et d'accueil mettant en valeur la rivière. Il était suggéré dans cette étude que la mise en place d'un service de remorques se fasse en deux étapes : de Trois-Rivières aux rapides Manigance dans un premier temps : la partie nord de la rivière dans un second temps, suite aux résultats d'études hydrauliques et sédimentologiques qui évalueront l'ampleur des travaux de dragage nécessaires.

Il a été estimé que la mise en place du service de remorques nécessiterait un investissement global de l'ordre de 4,4 millions \$ (dollars de 1997). L'analyse financière a montré que les revenus susceptibles d'être générés par l'exploitation du service de remorques pourraient permettre l'autofinancement des opérations. Par contre, il paraissait peu probable que ces revenus puissent être suffisants, à court terme, pour qu'un organisme ou promoteur assume de façon autonome les frais inhérents au financement des immobilisations.

La seconde phase, qui répondrait à des objectifs de développement à long terme, consiste en la construction d'écluses. Sur une base préliminaire, le coût de construction des écluses a été estimé à 234 millions \$ (dollars de 1997). Les retombées économiques annuelles susceptibles d'être générées par les dépenses d'exploitation du système et les dépenses effectuées par les visiteurs extra-régionaux ont été estimées à 2,5 millions \$, ce qui ne permet pas d'envisager la rentabilité des écluses.

De plus, afin d'améliorer la sécurité de plaisanciers, des travaux de balisage et de bathymétrie paraissaient nécessaires. La portion entre les rapides Manigance et La Tuque devrait en plus faire l'objet de travaux de dragage.

Au-delà des investissements et des retombées économiques, l'étude précisait que le développement de la navigabilité de la rivière Saint-Maurice pourrait jouer un rôle structurant dans le développement de la notoriété du produit touristique régional et avoir un effet synergique dans l'articulation des activités et services offerts. Le développement de la voie navigable de la rivière Saint-Maurice devrait aussi reposer sur un produit touristique clairement identifié. Le produit proposé est un circuit s'appuyant sur les éléments d'intérêt du milieu et qui s'articule autour des thèmes culture-nature.

Il est important de souligner que l'étude sur le potentiel nautique de la rivière Saint-Maurice a été réalisée sans tenir compte des divers usages de la rivière et de la volonté des acteurs locaux. Conséquemment, ses conclusions sont revues dans le cadre de la mission de BVSM et des consultations sur le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

Figure 6 Nautisme et concentration des équipements nautiques

6.3 Tendances en récréotourisme

6.3.1 Portrait des principales tendances du marché et des produits

Depuis 1995, l'industrie touristique a beaucoup évolué et plusieurs tendances se sont dessinées et influenceront le portrait futur de ce secteur d'activité qui croît à une vitesse fulgurante depuis plus d'un demi-siècle. En effet, le tourisme n'a cessé de se développer depuis le début de la décennie 1950, époque à laquelle on assista à la démocratisation des voyages internationaux. L'industrie touristique est le plus grand employeur au monde et procure de l'emploi à un travailleur sur dix⁶⁶.

La dernière récession et les événements du 11 septembre 2001 ont ralenti l'expansion du tourisme international, au même titre que l'ensemble des exportations, mais le secteur touristique conserve des motifs d'espoir. Les intentions de voyage continuent à augmenter, un nombre croissant de Canadiens envisagent d'effectuer un voyage d'agrément au pays dans les 12 prochains mois. Les intentions de voyage des Américains à destination du Canada demeurent fortes; la plupart d'entre eux perçoivent le Canada comme une destination sûre et proche. Les perspectives pour les principaux marchés internationaux du Canada devraient s'améliorer lentement.

Ce ralentissement de la demande se fait de plus en plus dans un contexte où l'offre internationale prend constamment de l'expansion (particulièrement dans les pays en développement)⁶⁷, ce qui résultera nécessairement en une compétition plus intense. C'est dans ce contexte de concurrence accrue que le Québec devra se positionner, lui qui voit déjà sa part de marché des clientèles internationales augmenter plus vite que celle du reste du Canada. En effet, de 1993 à 1999, le nombre de touristes internationaux a augmenté de 4,2 % annuellement au Canada et de 12,8 % au Québec. En 1999, le Québec possédait 20,9 %⁶⁸ des parts de marché des Canadiens en visite au Canada, 13,2 % des Américains et 18,1 % des touristes des autres pays.

Le Québec demeure cependant une province où la proportion des recettes imputables au tourisme intra provincial est très importante (39,7 % des dépenses totales), ce qui démontre l'importance du marché québécois, malgré une présence de plus en plus importante des clientèles internationales (leurs dépenses représentent 22,5 %).

Au niveau des tendances générales touchant l'offre, les futurs développements touristiques en Amérique se baseront d'après l'OMT sur :

- les attraits naturels et culturels, dont la popularité ne cesse de croître;

⁶⁶ Isogroup Consultants, Stratégie de développement du produit touristique québécois de calibre international, septembre 1994, tiré de Stratégie du produit touristique 1996-2001 : ATR Bas Saint-Laurent, décembre 1995.

⁶⁷ Organisation mondiale du tourisme, 1998; Tourisme Québec, 1997.

⁶⁸ Données de 1998.

- une plus grande conscience des clientèles par rapport à l'aspect environnemental et à l'importance de la préservation, qui force une approche de développement durable du tourisme;

En ce début de millénaire, les principaux changements de comportement du consommateur dans l'industrie touristique sont les suivants :

- vieillissement de la population, plus spécifiquement de la génération des baby boomers, qui entraînera des modifications dans les produits recherchés et les motivations de voyage : le tourisme gris. Ce segment de touriste possède beaucoup d'argent et de temps pour un profiter⁶⁹;
- multiplication des courts séjours ayant pour but le voyage l'agrément; de ce fait, les attraits et les activités deviennent des éléments incontournables : les activités à la carte et les forfaits flexibles sont de plus en plus populaires⁷⁰;
- croissance de la mobilité et du désir de mobilité intra-loisir : la proportion des gens qui, une fois arrivés sur leur lieu de loisir restent sur la plage ou dans leur villa sans bouger décroît par rapport à la proportion des gens qui ont une envie d'itinérance⁷¹;
- forte expansion du tourisme de variété (culture, nature, architecture, sport et loisir, etc.)⁷²;
- le tourisme d'aventure croit en popularité, car le voyageur veut vivre des expériences excitantes et inhabituelles; il s'agit cependant d'une aventure contrôlée et sécuritaire, où le confort a un rôle important à jouer (vieillesse de la population).

Les activités ayant enregistré les plus fortes hausses de 1997 à 1999 sont, pour les touristes québécois au Québec, les activités d'aventure, les attraits culturels (visites de sites historiques), les activités nautiques (natation, croisières), et les activités sportives et de plein air (visite d'un parc provincial ou national, bicyclette et randonnée pédestre). Les Canadiens sont pour leur part de plus en plus friands des activités suivantes : pêche, visites de zoo et de sites naturels et visite de sites historiques.

Mentionnons enfin l'influence grandissante de l'Internet sur l'industrie du voyage. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans l'industrie touristique a une grande influence autant sur les fournisseurs que sur les consommateurs.

⁶⁹ Tourisme Québec, Tourisme Québec ...vous informe !, *Le tourisme gris : quand les enfants du baby boom prennent de l'âge*, hiver, 1999-2000.

⁷⁰ Travel Industry Association of America, *Fast Facts : Travel Trends*, 1998.

⁷¹ Forum ATOLS, Versailles : *La mise en tourisme de la culture et du patrimoine : Quels enjeux pour l'avenir ?*, 17 janvier 1997.

⁷² Moniteur du Commerce International, 1996.

6.4 Constats et problématiques

Cette partie constitue en quelque sorte la synthèse des éléments décrits et analysés précédemment. Elle a pour but de bien saisir la problématique touristique et d'émettre des constats. Elle prendra la forme d'un bilan diagnostiquant les forces et faiblesses de l'offre, de la demande et de la mise en marché touristiques. Elle permet aussi de dégager les problématiques et les enjeux de développement ou de mise en valeur.

6.4.1 Forces et faiblesses

Les principales forces de la Mauricie au plan du récréotourisme qui font consensus dans les divers outils de planification régionaux et qui ressortent de la présente analyse sont :

- la situation géographique avantageuse de la région ou la proximité des grands bassins de population. Cette position centralisée est cependant mal exploitée;
- la nature relativement sauvage et les grands espaces qui de surcroît sont accessibles;
- un vaste réseau hydrographique accessible et offrant un potentiel de développement ;
- un vaste et diversifié réseau de sentiers (motoneige, quad, randonnée pédestre, traîneau à chiens, etc.);
- des produits pourvoiries et auberges en forêt bien développés. Ce sont les seuls produits de destination de la région;
- un potentiel pour les activités de plein air ou de tourisme d'aventure sous-développé;
- quelques sites ou événements qui possèdent une grande notoriété : Parc national de la Mauricie, Cité de l'énergie, Sanctuaire Notre-Dame-du-Parc, Festival western de Saint-Tite, Grand Prix de Trois-Rivières;
- une mise en valeur du patrimoine industriel régional dans quelques sites touristiques;
- la présence d'un parc national et de réserves fauniques d'envergure;
- l'engouement grandissant des touristes pour les attraits naturels et culturels assure d'obtenir la faveur de plusieurs clientèles.

Les faiblesses convergentes dans les outils de planification régionaux et tirées de la présente analyse sont les suivantes :

- un positionnement et une image touristique peu définis. Le manque de lien intégrateur entre les diverses composantes du produit;
- la faible notoriété de la région. Quelques attraits ou événements ont une notoriété plus grande que la région elle-même;

- la région en est une de passage ou de transit et non une de destination. La durée de séjour des visiteurs est courte et la capacité de rétention des visiteurs est faible;
- l'absence de tourisme de circuit. La fréquentation est caractérisée par des visiteurs qui viennent en Mauricie pour pratiquer une activité spécifique ou visiter un lieu en particulier;
- une concentration importante de l'activité touristique durant l'été;
- une multiplication des organismes. Un manque de concertation et de maillage entre les intervenants. Un dédoublement des actions et des efforts.

Par rapport à la rivière Saint-Maurice, il ne fait aucun doute qu'elle constitue une force en matière de loisir et de tourisme. Dans le plan de développement de Tourisme-Mauricie, le Saint-Maurice est considéré comme une richesse inexploitée, une force d'attraction élevée pour les activités touristiques et récréatives liées au plein air et à la nature. Le CRD dans son plan de développement stratégique identifie aussi la rivière Saint-Maurice comme une force. Le récent PDRRF de la FAPAQ-Mauricie propose dans ses stratégies de Faire de la rivière Saint-Maurice le pivot du développement de la région. Enfin, le couloir riverain de la rivière Saint-Maurice, entre Matawin et le réservoir Tourouvre, est reconnu par le MRN comme un pôle de développement de la villégiature commerciale haut de gamme (MRN, 2003).

6.4.2 Enjeux de la Politique nationale de l'eau

Quatre enjeux associés aux activités récréotouristiques liées à l'eau retiennent l'attention de la Politique nationale de l'eau.

1) Améliorer l'accessibilité publique à la rivière Saint-Maurice

L'accessibilité publique à la rivière peut prendre la forme d'une accessibilité physique à l'eau (rampes de mise à l'eau, quais) ou d'une accessibilité visuelle (parc, halte, promenade).

Tel qu'illustré dans le tableau 27, chaque segment de la rivière compte des équipements donnant un accès public à la rivière. Le mieux pourvu, et de loin, est le segment Rapides Manigance – Grand-Mère. Ce dernier comprend un nombre élevé d'équipements d'accès publics à l'eau et d'accessibilité visuelle à la rivière. Bon nombre de ces équipements sont situés dans le pôle Grandes-Piles – Saint-Jean-des-Piles. On note cependant que la qualité de certains aménagements d'accès laisse à désirer.

Le segment Grand-Mère – Shawinigan est aussi doté d'une bonne accessibilité publique à la rivière. Les équipements reliés au nautisme sont en nombre important considérant l'activité qui s'y déroule. De plus, les Promenades du Capitaine et Saint-Maurice sont des ouvertures intéressantes sur la rivière.

Dans la partie nord de la rivière (barrage Gouin au barrage La Tuque), on constate que c'est surtout l'accessibilité à la rivière par des équipements tels que des parcs, haltes ou promenades qui fait défaut. Dans la partie sud (Shawinigan – embouchure), la faible intensité des activités nautiques se reflète dans le nombre d'équipements reliés au nautisme. On trouve néanmoins quelques parcs donnant une ouverture sur la rivière. Le projet de la Cité de l'Émérillon, et plus particulièrement la promenade publique qui y est prévue en bordure de la rivière viendra améliorer la valorisation du secteur de l'embouchure.

Tableau 27 : Accessibilité publique à la rivière Saint-Maurice

Segment	Rampe de mise à l'eau ou quai publics	Parc – Halte - Promenade
Barrage Gouin – Barrage de La Tuque	6	0
Barrage de La Tuque – Rapides Manigance	1	0
Rapides Manigance – Barrage de Grand-Mère	6	4
Barrage de Grand-Mère – barrage de Shawinigan	7	3
Barrage de Shawinigan – barrage de La Gabelle	3	1
Barrage de La Gabelle – embouchure	2	2

En somme, les équipements d'accès physique à l'eau sont en nombre suffisant compte tenu de l'activité nautique actuelle. Par contre, les équipements d'accessibilité visuelle sont en nombre insuffisant particulièrement dans la partie nord et certains équipements existants sont en piètre état.

2) Favoriser la pêche récréative

Bien que la pêche soit pratiquée à divers endroits sur la rivière Saint-Maurice, cette activité demeure sous-valorisée. L'amélioration du potentiel de pêche et sa diversification constituent des enjeux de premier ordre. Les axes et stratégies de développement préconisés par la FAPAQ dans le récent PDRRF de la Mauricie favorisent le développement de la pêche récréative sur le Saint-Maurice.

3) Favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau

Depuis l'arrêt du flottage du bois sur le Saint-Maurice et l'intensification des activités nautiques dans certains secteurs, la sécurité nautique soulève des préoccupations. Pour certains intervenants régionaux, la vitesse des embarcations à moteur met en jeu la sécurité des usagers de la rivière en plus d'entraîner ou d'accentuer l'érosion des berges.

La sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau est une problématique répandue au Québec qui a conduit à la mise en place, à la fin des années 1990, d'un comité de consultation. Ce comité a été mandaté pour consulter la population, les divers intervenants, les usagers et les personnes résidant près des lacs et cours d'eau. Cette consultation a mené à la formulation de 39 recommandations. De façon générale, ces recommandations concernaient la réglementation nautique et son application, la protection des plaisanciers et autres usagers, les compétences des plaisanciers, les nuisances et la qualité de vie des riverains.

Depuis, certaines des recommandations ont été mises de l'avant ou en application :

- permettre aux municipalités de réglementer les limites de vitesse des embarcations dans une bande de 50 m ou moins des rives;
- inciter les fabricants québécois d'embarcations de plaisance et de moteurs à mettre sur le marché des produits plus sécuritaires et moins polluants;
- mise en place d'une nouvelle réglementation fédérale sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- adoption d'une nouvelle loi concernant l'organisation des services policiers rendant obligatoire la sécurité nautique.

Le ministère de l'Environnement du Québec a été mandaté pour effectuer le suivi de la mise en œuvre d'autres recommandations du comité notamment en ce qui a trait à :

- la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes;
- l'amélioration de l'application réglementaire;
- la protection des plaisanciers et des baigneurs;
- l'amélioration de la qualité de vie autour des lacs et des cours d'eau;
- la protection des sources de captages d'eau potable (lac, réservoir).

4) Promouvoir le tourisme nautique

La promotion du tourisme nautique visée par la Politique nationale de l'eau consiste en la mise en place de sentiers nautiques constitués d'un réseau de voies d'accès, d'aires de repos et de services. Plus spécifiquement, il s'agit de sentiers navigables aménagés pour les petites embarcations telles que le kayak de mer, certains voiliers ou encore les petites embarcations à rames ou à moteur (Gouvernement du Québec, 2002).

Comme la mise en valeur à des fins récréatives et touristiques du bassin versant, et de la rivière Saint-Maurice en particulier, constitue un axe de développement prioritaire et parce que la valorisation récréotouristique liée à l'eau figure parmi les enjeux de la Politique nationale de l'eau, les activités récréatives et touristiques sont un élément déterminant du *Plan directeur de l'eau et de mise en valeur* et devront faire l'objet d'une attention particulière.

7 Vision du développement

Cette section expose la vision du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice. Cette vision se traduit dans l'examen des :

- orientations régionales de développement issues d'outils de planification régionaux.
- opinions ou positions sur les orientations de développement et sur le type d'interventions à entreprendre pour mettre en valeur la rivière Saint-Maurice formulés par les participants à deux forums organisés par BVSM.
- préoccupations et attentes face au développement de la rivière Saint-Maurice exprimées par les représentants des municipalités riveraines, les MRC et CLD de la vallée du Saint-Maurice rencontrés en entrevue individuelle.
- projets de développement connus.

7.1 Orientations régionales de développement

Les orientations régionales de développement qui suivent sont issues d'outils de planification régionaux qui sont en lien avec le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. Il s'agit du *Plan de développement stratégique régional (CRD)*, du *Plan régional de développement du territoire public (MRN)*, du *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (FAPAQ)* et du *Plan de développement touristique régional (ATR de la Mauricie)*.

L'analyse de ces outils de planification est axée sur des éléments qui peuvent être associés ou avoir une incidence sur le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

7.1.1 Plan de développement stratégique de la Mauricie 1999-2004 - CRD de la Mauricie

Le *Plan de développement stratégique de la Mauricie* établit les axes et priorités du développement régional pour la période 1999-2004. Quatre grands thèmes encadrent les axes et priorités de développement :

- le développement d'une culture régionale;
- le développement de l'économie et de l'emploi;
- le développement de la qualité de vie;
- les stratégies de contribution au plan.

Le thème du développement de l'économie et de l'emploi et celui de la qualité de vie intègrent des dimensions qui se rattachent au *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

Développement de l'économie et de l'emploi

Le développement du récréotourisme figure au rang des volets reliés au développement de l'économie et de l'emploi. On y reconnaît notamment la rivière Saint-Maurice comme une force de la région.

Au chapitre du développement du récréotourisme, le CRD reconnaît trois enjeux ou objectifs importants, soit :

- Augmenter le taux de rétention en allongeant le séjour des visiteurs;
- Augmenter les dépenses moyennes des touristes donc les retombées économiques ;
- Augmenter le nombre de touristes et de consommateurs qui viennent en Mauricie.

Pour atteindre ces objectifs, le CRD propose des axes et priorités de développement dont certains retiennent notre attention. Comme en témoigne le tableau F-1 de l'annexe F, on identifie comme priorités de définir le positionnement de la Mauricie à partir de ses forces et de ce qui la distingue (dont la rivière Saint-Maurice), d'établir une politique d'accueil et de supporter le développement et la consolidation de projets structurants.

Le thème du développement de l'économie et de l'emploi comprend aussi un volet lié au développement du territoire. La rivière Saint-Maurice est à nouveau identifiée comme une force régionale. À cette force, se rattache un axe et des priorités de développement qui visent à favoriser le développement de la rivière Saint-Maurice, régler les usages sur la rivière et à développer un concept de mise en valeur (voir au tableau F-1 de l'annexe F).

Développement de la qualité de vie

Rattachés au thème du développement de la qualité de vie et sous l'axe visant à favoriser la prise de décision en regard de projets dans une perspective de développement durable, deux des moyens suggérés sont en lien direct avec le *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*. Le premier consiste à élaborer un plan de gestion intégrée des ressources dans le respect du développement durable et de la protection des écosystèmes. Le second moyen identifié concerne la poursuite des travaux d'assainissement et la valorisation des cours d'eau (voir au tableau F-1 de l'annexe F).

7.1.2 Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie – section récréotourisme (MRN – secteur territoire)

En tant que gestionnaire du territoire public, le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) - secteur territoire « s'assure de l'harmonisation des différents usages sur ce territoire et de son développement optimal. Il élabore des politiques territoriales, coordonne l'affectation du territoire et contrôle l'occupation. »⁷³.

Jusqu'à très récemment, les terres publiques étaient régies par un *Plan d'affectation des terres du domaine public* (PATDP) qui guidait l'émission des titres fonciers, l'octroi des droits d'exploitation des ressources et la planification des usages. Il divisait le territoire en unités d'affectations territoriales qui en orientaient le développement.

En parallèle, le développement de la villégiature sur les terres publiques était encadré par un plan spécifique, le *Plan régional de développement de la villégiature* (PRDV) qui précisait l'orientation et la programmation du développement de la villégiature pour une période de cinq ans.

La mise à jour des deux plans du MRN, soit le PADTP et le PRDV, prend la forme d'un nouvel outil à portée plus large : le *plan régional de développement du territoire public* (PRDTP). Ce nouveau plan étend la planification à tous les usages qui s'exercent sur les terres publiques, à l'exception des activités forestières et minières. Dans l'ensemble des régions du Québec, le récréotourisme a été retenu comme premier volet à traiter lors de l'élaboration du PRDTP et est présentement en cours de planification.

La production du PRDTP suit un processus en cinq grandes étapes

- Constat territorial et problématique : Diagnostic de la situation actuelle, potentiels de développement et éléments de problématique.
- Enjeux et concepts de développement : Enjeux liés à l'utilisation du territoire en matière de récréotourisme, concept d'aménagement.
- Scénarios de développement : à partir du concept retenu, objectifs spécifiques et règles de développement s'appliquant à un cadre territorial.
- Résultats attendus : Résultats en termes d'impacts sur les populations, impacts économiques, produits et services mis à contribution pour obtenir ces retombées.
- Plan d'action : Étapes de mise en œuvre, moyens, niveaux de priorité, échéanciers et partenaires.

En date de juin 2003, les cinq étapes sont en voie d'être complétées par le MRN Mauricie-Centre-du-Québec. Dans la région de Lanaudière, le document constituant le PRDTP n'est encore disponible au moment de publier ce rapport.

⁷³ Ministère des ressources naturelles, Gros plan sur le ministère, Mandat du Secteur du territoire. [En ligne www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-territoire]

Enjeux et concept de développement

Sur la base de ses analyses et d'une série de consultations avec les intervenants du milieu, le MRN a identifié un ensemble d'enjeux liés à l'utilisation récréotouristique de la Mauricie dont :

- L'accès au territoire public;
- La consolidation de la villégiature privée;
- La mise en valeur des potentiels du territoire public, dont les potentiels récréotouristiques;
- L'adaptation du « produit » (territoire) aux nouvelles tendances récréotouristiques;
- La création de projets structurants dont la villégiature haut de gamme;
- La conservation de certaines zones en territoire libre.

Le concept de développement préliminaire du MRN pour la Mauricie a été élaboré selon trois principaux volets : hébergement, plein air et culture. Dans le premier volet, on distingue la villégiature privée, la villégiature commerciale haut de gamme et les abris sommaires.

Villégiature privée

En plus des grands objectifs provinciaux, le MRN de la Mauricie vise notamment à :

- Développer le secteur récréotouristique en favorisant la mise en valeur des terres publiques à des fins de villégiature privée.
- Accroître les retombées économiques régionales et locales en optimisant le potentiel de développement de la villégiature.
- Assujettir le développement des terres publiques à des fins de villégiature privée à la concertation des différents partenaires du milieu.
- Connaître davantage les besoins de la clientèle vis-à-vis le développement de la villégiature.
- Développer, en tenant compte de la problématique faunique régionale associée au développement de la villégiature, en adoptant des solutions innovatrices et en favorisant un développement durable.
- Diversifier les formes de villégiature, particulièrement à l'intérieur des territoires les plus accessibles.
- Orienter le développement de la villégiature privée dans l'espace riverain plutôt qu'extra-riverain.

Le cadre spatial de la planification du MRN demeure celui des territoire de gestion 1 à 4 défini lors du PRDV 1993-1998 (voir figure 7). Ces derniers traduisent la variation de la pression d'utilisation récréative sur le territoire public qui se qualifie de forte à très faible. Des objectifs de développement prioritaire et des modalités pour chacun de ces territoires de gestion sont proposés. Ils sont présentés au tableau 27.

Les informations du tableau 27 indiquent notamment que le développement de la villégiature privée n'est pas privilégié par le MRN dans le territoire de gestion 1, c'est-à-dire dans le couloir riverain du Saint-Maurice compris entre Trois-Rivières et La Tuque. Soulignons que ce secteur comprend peu de terres publiques gérées par le MRN. Dans les trois autres territoires de gestion, le MRN souhaite favoriser le développement de la villégiature privée en tenant compte de l'utilisation du territoire et de priorités fauniques. On constate aussi que le MRN entend évaluer la pertinence de la mise en valeur des grandes rivières des territoires de gestion 2 et 3.

Des objectifs de développement prioritaire de la villégiature privée comprenant des modalités fauniques sont aussi proposés pour chacun des territoires de gestion. Ils sont présentés au tableau F-2 de l'annexe F.

Tableau 27 : Objectifs de développement prioritaires en matière de villégiature privée et modalités selon les territoires de gestion

Territoire de gestion	Objectifs spécifiques de développement prioritaire	Modalités générales proposées
1	Limiter le développement de la villégiature privée de façon à optimiser l'utilisation récréative des espaces disponibles dans une perspective de développement durable et d'accroissement des retombées économiques régionales.	Privilégier le développement de la villégiature commerciale plutôt que la villégiature privée.
2	Favoriser un développement de la villégiature tenant compte d'une utilisation récréative intensive et des priorités fauniques déjà établies dans le territoire.	Privilégier le développement de la villégiature privée plutôt que commerciale ; Établir des seuils de développement par secteur d'intervention et réserver une partie du territoire pour des utilisations autres que la villégiature ; Évaluer la pertinence de la mise en valeur des grandes rivières.
3	Intensifier l'intervention du MRN en matière de développement de la villégiature privée afin de répondre plus adéquatement à la demande régionale.	Réaliser des études de potentiel dans les secteurs d'intervention prioritaire ; Proposer de nouveaux sites de développement en fonction de la demande ; Proposer le développement de sites accessibles par le réseau routier ; Évaluer la pertinence de la mise en valeur des grandes rivières.
4	Tenir compte de la problématique de cohabitation entre villégiature privée et la villégiature commerciale de pourvoirie sans droits exclusifs. Développer le territoire en tenant compte d'une demande actuelle faible pour la villégiature privée.	Les modalités de cohabitation seront à déterminer avec les partenaires impliqués. Minimiser l'intervention du MRN en suivant de près l'évolution de la demande. Favoriser un développement à faible densification des espaces aménageables. Permettre divers types de villégiature (privée, commerciale et communautaire).

Figure 7 Territoires de gestion de la villégiature

Abris sommaires

Les orientations provinciales en regard des abris sommaires favorisent leur conversion en chalets mais le ministère encourage néanmoins l'émission de nouveaux droits pour des sites non riverains. En Mauricie, le MRN souhaite prohiber l'émission de nouveaux droits, qu'ils visent des sites riverains ou non. Les représentants régionaux du MRN estiment que les abris sommaires entraînent une forme de déstructuration des sites homogènes de villégiature. Par ailleurs, les coûts d'inspection de ces abris sont très élevés et génèrent de très faibles impacts économiques en retour. Le MRN reconnaît également le risque et la problématique liée à la conversion non autorisée de ces abris en chalets de moyenne à haute valeur.

Villégiature commerciale haut de gamme

L'intérêt du MRN de la Mauricie pour la villégiature commerciale haut de gamme s'appuie notamment sur les orientations ministérielles visant l'utilisation polyvalente et la diversification des usages ainsi que le développement du potentiel économique du territoire par la réalisation de projets structurants.

Le MRN, direction régionale de la Mauricie, dans son PRDTP oriente le développement de la villégiature commerciale haut de gamme à l'intérieur de cinq pôles :

- 2 pôles de consolidation : Sacacomie - lac à l'Eau Claire et Mékinac - du Missionnaire;
- 3 pôles de développement : le couloir de la rivière Saint-Maurice entre Matawin et le réservoir Tourouvre, le lac Édouard et le pôle Clair (Carignan).

Volet plein air

Dans le cadre du volet plein air, le MRN souhaite assurer la pérennité des sentiers et privilégier le développement ou la consolidation des axes régionaux et nationaux. Notamment, il entend accorder une attention particulière aux connexions interrégionales et encourager le développement de liaisons entre les attraits et les sites d'hébergement d'envergure régionale.

Volet culture

Le concept de développement associé au volet culturel vise à réaliser des études archéologiques sur toute portion du territoire qui fait l'objet d'un projet de mise en valeur. Le MRN souhaite également faire reconnaître les potentiels culturels et les sites archéologiques existants comme « valeur ajoutée » sur le plan éducationnel dans le cadre de tout développement récréatif sur les terres publiques.

7.1.3 Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) - FAPAQ

Avec l'objectif de mettre en valeur la faune du Québec selon une perspective de développement durable, la FAPAQ a élaboré en 2002 dans chacune des régions du Québec des *Plans de développement régionaux associés aux ressources fauniques* (PDRRF).

Les constats généraux et problématiques régionales dégagés du PDRRF de la Mauricie sont les suivants :

Constats généraux

- Région forestière et faunique majoritairement en terre publique (80 %);
- Diversité des paysages et des types d'utilisation du territoire;
- Proximité des principaux pôles centres du Québec;
- Pôles de développement régionaux situés à proximité des grandes rivières;
- Présence de nombreux territoires à vocation faunique;
- Abondance d'habitats favorables à la faune;
- Grande diversité de partenaires socio-économiques et implication historique de ces partenaires dans la gestion de la faune.

Problématiques régionales

- Déséquilibre entre l'offre et la demande en fonction de l'accessibilité;
- Absence d'image de marque régionale;
- Haute-Mauricie perçue comme éloignée par le public;
- Réseau de plans d'eau publics mal connu de la clientèle potentielle;
- Demande excédant l'offre pour certaines espèces;
- Potentiel de l'omble de fontaine fortement affecté par la présence de compétiteurs;
- Exploitation forestière affectant localement les habitats fauniques et les paysages;
- Position centralisée de la région mal exploitée;
- Faible capacité de rétention des visiteurs.

De ces constats et problématiques découlent onze stratégies de développement dont une relative à la rivière Saint-Maurice. Ces onze stratégies sont les suivantes :

- *Faire de la rivière Saint-Maurice le pivot du développement de la région;*
- Optimiser les retombées économiques liées à l'utilisation des ressources fauniques;
- Proposer la faune comme image de marque en Mauricie;
- Promouvoir les produits de la faune en région ainsi qu'à l'extérieur de la Mauricie;
- Mettre en valeur les espèces compagnes des espèces recherchées, tel le corégone;
- Promouvoir la qualité du réseau routier d'accès au Haut-Saint-Maurice;

- Diffuser une liste des plans d'eau et des accès publics situés en zones périurbaines;
- Restaurer la biodiversité d'origine dans les bassins à omble de fontaine;
- Promouvoir la gestion intégrée des ressources pour ses retombées fauniques et écotouristiques;
- Utiliser la position centralisée de la région au Québec pour attirer les touristes et les investisseurs;
- Favoriser la mise en place de circuits régionaux.

La FAPAQ dans son PDRRF identifie quatre pôles de développement en Mauricie : le lac Saint-Pierre, la rivière Saint-Maurice, la rivière Matawin et le lac Mékinac. De plus, cinq projets majeurs sont proposés :

- une zec dans le secteur du lac Bob-Grant;
- une aire faunique communautaire dans le secteur Lac Flamand – Réservoir Blanc;
- une zec de pêche sur la rivière Vermillon;
- une zec dans le secteur des rivières Trenche et Pierriche;
- une aire faunique communautaire au lac Édouard.

Afin de s'assurer que les interventions proposées pour le développement des ressources fauniques de la Mauricie soient appropriées aux différents secteurs et caractéristiques de la région, le PDRRF établit un zonage régional en 26 unités de développement (voir figure 8). Pour chaque unité de développement, la Fapaq décrit les infrastructures d'accès et d'accueil ainsi que la demande. Elle dresse également le portrait de la ressource faunique et de son habitat. On identifie aussi les principaux sites et activités d'intérêt récréofaunique ou écotouristique. Cette description sert ensuite à identifier les enjeux et axes de développement. L'annexe G présente des extraits des enjeux et stratégies de développement pour les unités de développement comprises à l'intérieur des limites du bassin versant du Saint-Maurice.

Bien que les enjeux soient nombreux et diversifiés, ils concernent dans bon nombre de cas des problématiques reliées à :

- l'accessibilité au territoire;
- l'offre, la demande, la qualité et le potentiel de chasse et de pêche;
- la qualité et la quantité d'infrastructures d'accès et d'accueil;
- la densité et le potentiel de développement de la villégiature;
- le potentiel de développement des activités récréatives non-consommatrices de faune ;
- l'implication des intervenants locaux dans la gestion de la faune.

Les axes de développement sont pour leur part orientés principalement vers :

- l'amélioration de l'offre, de la qualité et des conditions de pêche;
- le rétablissement du potentiel et de la qualité de la pêche de certaines espèces;
- l'utilisation du potentiel récréatif des rivières;
- l'augmentation de la chasse au petit gibier ;
- le développement de l'écotourisme et des activités de plein air.

Quant aux projets de développement proposés, plusieurs concernent l'aménagement de sites de pêche, la restauration de la biodiversité d'origine de plusieurs lacs, la promotion de la chasse, la création d'aires fauniques communautaires et de zecs, et l'aménagement de circuits canotables. Il est à préciser que les projets nommés dans le PDRRF sont des propositions à d'éventuels promoteurs et non pas nécessairement des projets qui seront réalisés par la FAPAQ.

La stratégie de développement visant à *Faire de la rivière Saint-Maurice le pivot du développement de la région* se traduit dans différents axes et projets de développement principalement dans cinq unités de développement comme en témoigne le tableau 28. Les axes et projets de développement poursuivent notamment le développement de la pêche, du canot-camping et de circuits écotouristiques.

Les réservoirs Taureau et Kempt sont aussi visés par des axes et projets de développement dans le PDRRF de la région de Lanaudière. Le développement visé au réservoir Taureau est axé sur sa mise en valeur principalement à des fins de pêche (voir le tableau de l'annexe G). Au réservoir Kempt, les projets de développement concerne la création d'une aire faunique communautaire et l'implantation de pourvoiries sans droits exclusifs (voir le tableau de l'annexe G).

**Figure 8 Plan de développement régional associé aux ressources
fauniques de la Mauricie – unités de développement**

Tableau 28 : Axes et projets de développement liés à la protection et la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice (PDRRF Mauricie)

Unité de développement	Axe de développement	Projets à d'éventuels promoteurs et non pas nécessairement réalisés par la FAPAQ
Unité 3	<p>Mieux utiliser le potentiel des rivières.</p> <p>Favoriser les activités de courte durée et familiales dans les parcs municipaux et régional.</p>	<p>Aménager un site de pêche aux rapides des Hêtres et ensemercer.</p> <p>Évaluer le potentiel du rapide des Forges pour la pêche à gué.</p> <p>Mettre en valeur l'île aux Tourtes.</p> <p>Diversifier l'offre de pêche du bassin de Shawinigan en introduisant un salmonidé tolérant à l'eau de moindre qualité, comme la truite arc-en-ciel ou la truite brune.</p> <p>Relier en circuit d'écotourisme les parcs municipaux et régional et les équipements culturels.</p> <p>Développer des circuits de descente de rivière en canot dans la rivière Saint-Maurice.</p> <p>Procéder à des ensemencements de dorés jaunes dans la rivière des Envies.</p>
Unité 8	<p>Vocation forestière et récréative du territoire devra davantage tenir compte de la dimension faunique. Potentiel de développement surtout associé à la restauration des milieux aquatiques et à l'écotourisme.</p> <p>Favoriser l'engagement des intervenants locaux dans la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique.</p> <p>Augmenter la fréquentation sur les petits plans d'eau pour la pêche.</p> <p>Augmenter le potentiel de pêche à long terme en restaurant la biodiversité d'origine des petits plans d'eau à omble de fontaine.</p> <p>Ressusciter le potentiel de pêche au lac Mékinac.</p> <p>Favoriser le développement écotouristique dans l'axe du Saint-Maurice et du lac Mékinac.</p> <p>Rétablir le potentiel de pêche des espèces exploitées sur la rivière Saint-Maurice.</p> <p>Diversifier davantage l'offre de pêche (salmonidés) sur la rivière Saint-Maurice.</p>	<p>Mettre en valeur le secteur du lac Mékinac :</p> <ul style="list-style-type: none"> création d'une aire faunique communautaire aux lacs Mékinac et Missionnaire, création d'un parc régional au lac Mékinac, agrandissement de la zec Tawachiche ou en faire une zec à gestion mixte. <p>Créer un circuit de canot reliant la rivière du Milieu aux lacs Mékinac et Missionnaire.</p> <p>Ensemencer périodiquement de la ouananiche au lac Mékinac.</p> <p>Restaurer la biodiversité d'origine sur les petits plans d'eau à omble de fontaine</p> <p>Permettre la chasse au cerf de Virginie à l'arc au sud de la route qui mène à Saint-Joseph de Mékinac ou avec les PSDE.</p> <p>Augmenter l'offre de pêche dans la rivière Saint-Maurice :</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluer les possibilités de restauration des populations indigènes, diversifier l'offre faunique en second lieu. <p>Soutenir les lacs les plus accessibles par des ensemencements.</p> <p>Publiciser les possibilités de pêche par le biais d'une carte d'accès et d'un dépliant.</p>
Unité 12	<p>Vocation faunique du territoire doit être reconnue. Potentiel de développement doit être orienté vers la restauration des milieux aquatiques et l'utilisation du potentiel récréatif de la rivière Saint-Maurice.</p> <p>Améliorer la qualité de la pêche en milieu péri-urbain.</p> <p>Favoriser l'engagement des intervenants locaux dans la conservation et la mise en valeur de la faune.</p> <p>Mettre en valeur la rivière Saint-Maurice.</p>	<p>Ententes particulières de gestion avec les intervenants locaux sur les grands plans d'eau.</p> <p>Restauration des milieux humides propices aux aménagements pour la sauvagine et pour des frayères situées entre le barrage Beaumont et La Tuque</p> <p>Rivière Saint-Maurice :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un circuit de randonnée sur le Saint-Maurice, de La Tuque à Shawinigan (canot-camping, gîtes, etc). Développer des activités d'observation et de récréation dans le bassin amont du barrage La Tuque. <p>Ensemencer les petits plans d'eau pour soutenir la pêche à l'omble de fontaine dans les environs de La Tuque.</p> <p>Évaluer la possibilité d'offrir la pêche d'hiver au réservoir Beaumont.</p>
Unité 14	<p>Vocation récréoforestière devrait tenir compte des impératifs fauniques. Potentiel de développement repose sur restauration de la faune aquatique par la mise en place d'affectation faunique. La villégiature impose une forte contrainte sur la ressource et doit être limitée.</p> <p>Restaurer la qualité de la pêche dans les lacs à omble de fontaine.</p> <p>Favoriser l'implication des intervenants locaux dans la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique.</p>	<p>Créer une zec de pêche pour contrôler l'exploitation, permettre la restauration des populations de poissons et documenter l'état de la faune aquatique.</p> <p>Définir une aire faunique communautaire dans se segment Réservoir Blanc-Lac Flamand.</p> <p>Créer des parcours canotables avec refuges sur les rivières Vermillon et Saint-Maurice.</p>

Unité de développement	Axe de développement	Projets à d'éventuels promoteurs et non pas nécessairement réalisés par la FAPAQ
	Orienter le développement vers les rivières Saint-Maurice et Vermillon.	
Unité 18	Développer le territoire dans le respect des droits autochtones. Restaurer les populations animales dans les secteurs surexploités. Favoriser l'utilisation harmonieuse de la faune par tous les utilisateurs. Favoriser le développement ou la consolidation des territoires fauniques à gestion participative en fonction de l'augmentation de la demande. Promouvoir le développement d'activités récréotouristiques par les autochtones.	Envisager l'implantation éventuelle d'aires fauniques communautaires sur les réservoirs Châteauvert, Mondonac et Manouane si des problèmes d'usages apparaissent. Intégrer la zone du lac Bob-Grant dans la zec Frémont, pour une meilleure gestion de la ressource. Créer un circuit de canot traditionnel sur la rivière Saint-Maurice. Mettre en place des activités de piégeage et de tourisme d'aventure dans un cadre de vie traditionnel autochtone.

7.1.4 Plan de développement touristique – Association touristique régionale de la Mauricie (ATR)

Le *plan de développement touristique de la Mauricie 2001- 2005* (DBSF, 2001) repose sur quatre orientations générales :

- La nécessité de soutenir le développement de l'offre touristique régionale;
- La nécessité de faire de la Mauricie une région de destination ;
- La nécessité de prioriser des marchés en fonction des produits d'appel; et
- La nécessité de mettre en commun les efforts de marketing des intervenants.

De plus, pour s'assurer d'un développement cohérent du produit touristique régional, deux conditions de succès sont proposées :

- La poursuite et l'intensification des efforts d'harmonisation entre les divers intervenants;
- La nécessité de trouver de nouvelles sources de financement.

Le plan de développement propose sept orientations assorties de stratégies de développement. L'une d'elles concerne la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice et se formule comme suit : *Susciter et soutenir la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice.*

À cet égard, on mentionne que la rivière Saint-Maurice demeure certainement la richesse la plus importante de la région au plan touristique et qu'elle recèle un potentiel inexploité très important. On précise que sa mise en valeur devrait prendre en compte du point de vue touristique, les stratégies suivantes :

- La préservation, dans le cadre des schémas d'aménagement des MRC, de l'accessibilité à la ressource, autant la rivière que ses berges;
- Le maintien et la préservation du caractère « nature » et pittoresque de la rivière et de ses berges;
- L'aménagement paysager des berges pour en faciliter l'accès (sentiers, facilités de mise à l'eau, aires de détente et d'animation, etc.) et la mise en valeur des points de vue (belvédères, haltes, etc.);
- L'aménagement de passes à bateaux (selon le modèle utilisé au Témiscamingue) pour accroître le potentiel nautique de la rivière;
- L'aménagement d'aires de services (ports de plaisance, etc.) pour le développement du nautisme; de facilités « légères » de contournement des obstacles par les embarcations;
- L'aménagement de complexes touristiques sur les berges (hébergement, restauration, terrasse, marinas, etc.) en conservant le caractère naturel du produit (villégiature en nature) et s'inscrivant dans le développement de ce produit d'appel distinctif de la région.

Les six autres orientations proposées dans le plan sont les suivantes :

- Soutenir le développement de la Réserve de biosphère du lac Saint-Pierre;
- Susciter et soutenir le développement des maillages des intervenants autour d'expériences à forte valeur ajoutée;
- Accroître et améliorer l'offre de villégiature en forêt;
- Soutenir le renouvellement et l'enrichissement du produit dans les attraits;
- S'assurer de la disponibilité, en quantité et en qualité, des ressources humaines nécessaires pour répondre aux attentes des clientèles;
- Harmoniser et améliorer le réseau d'accueil, d'information et de signalisation touristique.

En résumé, le plan de développement touristique de la Mauricie 2001- 2005 met notamment en relief le besoin de susciter et de soutenir la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice. L'initiative se traduit principalement par une concentration d'aménagements et de programmations mis en place sur la rivière et ses berges.

La navigabilité de la Saint-Maurice est mise de l'avant et le plan privilégie la navigation motorisée sur l'ensemble de la rivière, vraisemblablement entre Trois-Rivières et La Tuque, mais cette information ne peut être confirmée, le plan étant vague sur la délimitation des zones concernées. Par contre, il ne fait aucun doute que le plan s'appuie sur les méthodes et solutions proposées au sein de l'étude sur *Le développement du potentiel nautique de la rivière Saint-Maurice entre Trois-Rivières et La Tuque* (GDG conseil/VFP consultants, décembre 1997).

Constats et problématiques

L'examen des orientations régionales comprises dans les principaux outils de planification du développement du territoire montre que la rivière Saint-Maurice s'inscrit comme une composante importante. Pour certains organismes de développement, le Saint-Maurice constitue une force ou un potentiel inexploité en matière de récréotourisme. L'Association touristique régionale précise même dans son plan de développement que la rivière est la richesse la plus importante de la région au plan touristique. Le plan de développement de la FAPAQ identifie pour sa part la rivière comme le pivot du développement de la Mauricie.

Qu'il s'agisse du plan stratégique du CRD, du plan régional de développement du MRN, de la FAPAQ ou encore de l'Association touristique, tous favorisent la valorisation à des fins récréotouristiques de la rivière Saint-Maurice et de ses berges et la préservation de ses ressources. Ces deux axes se traduisent dans des projets dans certains outils régionaux de planification. On prône notamment le développement de la villégiature privée, commerciale et des pourvoiries ainsi que la valorisation de la pêche sportive. Certains outils privilégient le développement de parcours canotables, d'autres la nautisme motorisé.

Les enjeux et stratégies de développement rejoignent les enjeux de la Politique nationale de l'eau en ce qui a trait :

- à la qualité de l'eau, en tant qu'habitat;
- à la conservation et restauration des écosystèmes : protection et restauration des habitats;
- au développement des activités récréatives et touristiques : accès public à l'eau, pêche récréative, mise en valeur des paysages et développement du tourisme nautique par des circuits canotables principalement.

Tout comme le plan stratégique du CRD, le plan de Tourisme-Mauricie préconise la normalisation et l'amélioration du réseau d'accueil, d'information et de signalisation touristique.

7.2 Consultations publiques

BVSM a organisé en 1998 deux forums sur les grands enjeux du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice. De plus, l'ensemble des municipalités riveraines, les MRC et CLD de la vallée du Saint-Maurice ont été rencontrées en 1999-2000 afin de connaître leurs préoccupations et attentes face au développement de la rivière Saint-Maurice. Les pages qui suivent dressent un bilan de ces activités de consultation publique.

À noter que cette section est évolutive puisque d'autres activités de consultation seront menées dans le contexte de l'adoption du *plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice*.

7.2.1 Forums sur le multi-usage de la rivière Saint-Maurice

Dans le cadre de sa mission visant à rassembler les intervenants et susciter un dialogue autour des grands enjeux du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice, BVSM a organisé en 1998 deux forums ayant réuni chacun quelque 150 participants. Ces journées d'échanges et de discussions s'inscrivent parmi une série d'activités cherchant à sensibiliser les intervenants locaux et régionaux dans la gestion intégrée des ressources du territoire.

Lors de ces forums, les participants ont exprimé leurs opinions ou positions sur les grandes orientations de développement et sur le type d'interventions à entreprendre pour mettre en valeur de façon durable la rivière Saint-Maurice et sa vallée.

7.2.1.1 Bilan des discussions

Les quatre thèmes dominants ressortis lors des discussions du premier forum (mars 1998) sont les suivants :

- Pour une planification d'ensemble;
- L'accès à la rivière : équipements et activités (en rive et nautiques) ;
- La conservation de la rivière.
- Le tourisme : une voie de développement.

Ces quatre thèmes ont servi de base aux ateliers du deuxième forum (septembre 1998). Ces ateliers reprenaient les grandes lignes tirées du premier forum pour d'une part, rappeler aux participants ce qui a été discuté et d'autre part, obtenir des commentaires supplémentaires. Ils ont été l'occasion pour les participants de pousser les discussions et la réflexion amorcée lors du premier forum en ce qui a trait à l'utilisation actuelle et souhaitée de la rivière à l'échelle de la vallée. Ils ont aussi permis de poser de nouveaux jalons dans la définition de cette perspective d'ensemble et sur les éléments d'intervention pour atteindre les objectifs de développement souhaités par les participants aux forums.

Thème 1 : Pour une planification d'ensemble

Les conclusions du premier forum ont fait ressortir que le développement de la rivière doit être :

- harmonieux et favoriser la cohabitation des différents usages;
- durable et ne pas hypothéquer l'avenir par des interventions trop lourdes;
- réalisé par étapes suivant une planification concertée et structurée;
- guidé par une vision d'ensemble et commune à long terme.

Cette vision doit respecter la capacité de support de la rivière, être adaptée à chacune de ses portions et reposer sur une stratégie partagée et une solidarité régionale pour dépasser l'esprit de clocher, l'individualisme et le peu de concertation entre les intervenants qui sont une des faiblesses actuelles du développement de la rivière.

Il est aussi ressorti des discussions qu'il fallait prendre des décisions et agir rapidement avant que la situation ne change au détriment du plus grand nombre, par l'appropriation de la rivière et de ses rives par des groupes restreints d'individus.

Quelques pistes d'action ont été identifiées dont la préparation d'un plan directeur, l'adoption de réglementations communes mais adaptées aux particularités locales et la mise en place d'un parc régional.

Lors du second forum, les participants se sont dits en accord avec les conclusions du premier forum. Toutefois quelques préoccupations nouvelles ont été soulevées. La question du multi-usage au plan des activités nautiques en est une (voir thème 2). L'appropriation du développement de la rivière par les gens de la région a également été soulignée par plusieurs participants. Ils souhaitent que le développement de la rivière soit pensé et réalisé par les gens de la région. Le développement de la rivière doit être une source de développement régional.

Au chapitre des actions à entreprendre, les participants s'entendent sur les aspects suivants. La préparation d'un plan directeur devient une nécessité voire même une urgence. Le plan directeur doit avoir pour objectifs : d'identifier les potentiels et les contraintes de développement, de proposer des interventions favorisant un développement harmonieux et d'établir un équilibre entre les usages et les tronçons. De plus, cet outil de planification assorti d'un échancier réaliste doit dresser des orientations en matière de zonage, de sécurité, de réglementation et de financement. Il doit prendre en considération et intégrer ce qui existe déjà et faire l'objet de consultations publiques. Le statut de parc régional (voir thème 4) doit également être évalué dans le cadre du plan directeur. Les participants mentionnent également que le plan directeur doit être supporté par les MRC et les municipalités du territoire.

Tel que convenu lors du premier forum, l'adoption d'une réglementation commune mais adaptée aux particularités locales fait consensus. BVSM doit poursuivre son rôle de facilitateur, de mobilisateur des organismes et des citoyens.

Thème 2 : L'accès à la rivière : équipements et activités (en rive et nautiques)

Les principales conclusions tirées du premier forum se résument comme suit. L'une des forces de la rivière est d'être actuellement accessible, particulièrement depuis l'arrêt du flottage. Par

contre une de ses faiblesses, est le manque d'infrastructures, d'équipements qui permettent cet accès (quais, rampes, plages, aires de pique-nique etc.).

On souhaite que la rivière Saint-Maurice soit accessible tant du point de vue du milieu riverain qu'aquatique et qu'elle soit ouverte à tous les usages sans vocation trop restrictive ou associée à des utilisations qui en exclut d'autres. On privilégie le multi-usage. Les participants souhaitent aussi que la rivière soit réappropriée par les citoyens, pour qu'ils aient un sentiment d'appartenance, participent à la prise de décision, et agissent sur son développement, sa mise en valeur respectueuse du caractère sauvage des rives.

Les quelques pistes d'action proposées concernent le « contrôle » de la navigation de plaisance. Un contrôle à travers de la réglementation et par la mise en place d'infrastructures qui conditionnent d'elles-mêmes les usages possibles sont les pistes d'actions identifiées.

Lors du second forum, les participants ont réitéré que l'arrêt du flottage représente une force en termes d'accessibilité à la rivière. Le manque d'équipements d'accès à la rivière est toujours dénoté. La participation des citoyens tant dans la planification que dans le développement de la rivière est à nouveau souhaitée. On priorise toujours l'accessibilité à tous mais pas à n'importe qui. L'aspect ayant suscité le plus de discussion est le multi-usage.

La question du multi-usage au plan des activités nautiques n'a fait pas consensus lors du second forum. Certains affirment que le multi-usage est difficilement envisageable en raison des difficultés d'opérationnalisation qu'il comporte : incompatibilité entre certaines activités, caractéristiques biophysiques distinctes entre les tronçons. On doit donc limiter les types d'embarcations ou encore définir des secteurs pour la pratique de certaines activités. Toutefois, certains affirment qu'il est difficile de cloisonner ainsi la pratique d'activités. On doit assurer une continuité des usages entre les tronçons. D'autres favorisent et croient en la cohabitation des différents types d'activités nautiques : la navigation de plaisance sous toutes ses formes. Pour résoudre la question, les participants suggèrent que le concept du multi-usage soit débattu et analysé dans le plan directeur.

En ce qui concerne le manque d'infrastructures d'accès à la rivière, les participants soulignent que la conservation de la rivière doit être prise en compte dans les orientations en matière d'accessibilité. Le manque de signalisation et d'entretien des infrastructures actuelles d'accès est également déploré par les participants.

Les principales interventions souhaitées par les participants au second forum sont les suivantes.

- Le concept du multi-usage au plan des activités nautiques doit être discuté. Il faut définir de façon concertée les usages. Des choix doivent être faits, des décisions doivent être prises à ce sujet.
- Concernant la navigation sur la rivière, les interventions souhaitées sont nombreuses. Le balisage et la cartographie constituent des actions impératives préalables à tout développement de la navigation. Le balisage de la rivière est indispensable pour rendre la navigation sécuritaire. En outre, des actions doivent être posées en regard du contrôle de la navigation de plaisance. Les moyens envisagés à cet effet sont soit l'adoption d'une réglementation ou la mise en place d'infrastructures déterminant les usages possibles. Le désenclavement de la rivière a également été soulevé par quelques participants. Cette question devra être prise en considération dans les discussions entourant le multi-usage.

- La route 155, voie d'accès à la région et à la rivière a également retenu l'attention des participants. La cohabitation difficile entre les automobiles et les véhicules lourds constitue une contrainte de développement. Il faut trouver des solutions à ce problème.

Thème 3 : La conservation de la rivière et du paysage

La conservation de la rivière et du paysage est au centre des préoccupations soulevées par les participants aux deux forums. En effet, parmi les forces de la rivière identifiées par la grande majorité des participants, figure le caractère sauvage du paysage. Par contre, ses faiblesses comprennent l'érosion de ses berges, la pollution, les eaux usées, la mauvaise qualité de l'eau et les accumulations de bois qui subsistent par endroits.

Conséquemment, on souhaite que le développement de la rivière et de ses berges se fasse en respectant et protégeant les écosystèmes et le paysage. L'amélioration de la qualité de l'eau est aussi visée.

Le zonage et la réglementation des usages sont apparus comme les pistes d'action à cet égard.

Les forces et faiblesses dégagées lors du premier forum ont reçu l'assentiment des participants au second forum. Ils reconnaissent que la beauté et le caractère sauvage du paysage constituent des atouts. Les mêmes faiblesses sont également relevées : érosion des berges, rejet des eaux usées, accumulations de bois au fond de la rivière, mauvaise qualité de l'eau de la rivière. En plus de ces faiblesses, les participants soulignent entre autres les coupes forestières.

Devant la beauté que recèle le paysage, la protection de la rivière et de son environnement est impérative aux yeux des participants. Pour assurer la restauration et la protection de la rivière, on doit en premier lieu :

- recenser les éléments fragiles et les zones qui présentent le plus grand intérêt;
- poursuivre les actions de nettoyage de la rivière;
- mettre en place des interventions en vue de la consolidation et de la protection des berges;
- établir des règles pour améliorer et maintenir la qualité de l'eau;
- contrôler les rejets des industries, des municipalités et des individus;
- sensibiliser la population à la protection des ressources naturelles;
- protéger le territoire contre des coupes forestières abusives.

Pour les participants, ces aspects doivent être traités dans le plan directeur. La conservation doit être au cœur des orientations du plan directeur. Ce dernier doit aussi proposer des mesures de protection et un plan de zonage comprenant des zones de conservation et de développement. Le zonage doit toutefois se rattacher aux schémas d'aménagement des MRC et à la réglementation municipale. Selon les participants, la conformité du plan directeur avec les schémas d'aménagement et la réglementation municipale est une bonne façon d'atteindre des objectifs de protection. Le plan directeur pourra également s'intéresser à la question du statut de reconnaissance de rivière patrimoniale. Les participants ont également souligné l'importance de faire reconnaître le plan directeur par les divers ministères concernés.

Enfin, le développement récréotouristique doit être planifié de façon à assurer l'intégrité sauvage des paysages de la rivière. De plus, la conservation doit servir de fondement à la question du multi-usage au plan des activités nautiques.

Thème 4 : Le tourisme : une voie de développement

Pour les participants aux forums, le tourisme constitue une voie de développement pour la rivière. Le développement touristique apparaît comme une activité porteuse pour la rivière et la région et un moteur d'activité économique en plus d'être générateur d'emplois. Pour donner un avenir touristique à la rivière, elle doit se faire une renommée, plus, elle doit devenir un symbole, l'image touristique régionale. Ce développement doit promouvoir l'ensemble des usages de la rivière afin de maintenir la diversité d'attraits.

Les opportunités identifiées comprennent la présence de vastes plans d'eau navigables (aux niveaux régularisés), une grande diversité d'attraits, de paysages, d'éléments patrimoniaux naturels, historiques ou industriels.

Compte tenu de ce qui a été souligné au thème 1, on souhaite que citoyens et touristes cohabitent sur la rivière tout comme les différents usages.

Les participants au second forum sont en accord avec ces grandes conclusions. La rivière Saint-Maurice représente au plan touristique un produit d'appel attractif et un lien intégrateur important entre les divers produits et services régionaux. Cependant, certains soulignent que le tourisme doit être perçu comme une activité ou une industrie de diversification économique permettant de consolider la base économique régionale. Le tourisme ne constitue pas une panacée. Il n'en demeure pas moins que le tourisme représente une voie de développement fort prometteuse. Toutefois, le développement touristique doit se faire dans une perspective de développement durable c'est-à-dire en assurant la pérennité des ressources, en conservant l'intégrité des paysages, en intégrant la population dans le développement et en favorisant une éthique environnementale des usagers et des citoyens.

Afin que le tourisme devienne une voie de développement, les participants ont dégagé des actions à entreprendre. Une des premières interventions souhaitées consiste en la réalisation d'un plan directeur orientant le développement touristique de la rivière. Cet outil s'avère essentiel puisqu'il permettra de faire des choix dans le type de développement et ce, de façon concertée. En effet, des choix s'imposent puisque certains participants prônent le développement de l'écotourisme alors que d'autres sont davantage enclins à un développement plus intense incluant la navigation de plaisance motorisée avec passes à bateau. Or, la question du multi-usage ressort de nouveau. De plus, les grandes orientations de développement doivent être établies rapidement pour éviter que les rives de la rivière se développent de façon anarchique ou non voulue. À ce titre, on mentionne que la rivière Saint-Maurice ne doit pas devenir une rivière Richelieu. On soulève aussi que plusieurs projets sont en cours de planification. Il faut donc faire des choix. La région doit agir rapidement.

Les participants insistent également sur le fait que le développement de la rivière doit reposer sur une originalité, une spécificité régionale. Il faut chercher à se distinguer et non pas reproduire ce qui se fait ailleurs. La qualité est aussi à développer : qualité des équipements, des infrastructures, de l'accueil, des ressources humaines.

D'autres actions ciblées par les participants sont divergentes : certains souhaitent que l'on élabore des forfaits et une carte touristique alors que d'autres favorisent le développement de la rivière avant d'entreprendre sa promotion. Une autre divergence est relevée. Certains préconisent que le développement de la rivière soit planifié et vendu comme une entité unique et homogène alors que d'autres voit un développement hétérogène, adapté aux particularités de chaque tronçon.

Le positionnement nature-culture fait l'unanimité. À cet égard, certains soulignent que la toile de fond du plan directeur, du développement doit être le caractère historique. D'autres insistent sur la mise en valeur du patrimoine industriel. De plus, la « Route des Draveurs » est reconnue comme un agent liant intéressant pour la promotion touristique.

Par ailleurs, on mentionne que la route 155 constitue un problème au développement touristique en raison de la cohabitation dangereuse avec le trafic lourd.

Les principaux axes de développement touristique ressortis sont les suivants :

- le plein air, l'aventure douce, l'écotourisme;
- la navigation de plaisance sous toutes ses formes (avec balisage);
- le canot-camping et le nautisme sur la rivière, la randonnée pédestre et cyclable sur les rives;
- le retour à la baignade;
- le développement de la pêche;
- le développement des activités hivernales sur la rivière : pêche blanche, patinage, motoneige, traîneau à chiens.

En ce qui concerne le statut de parc régional comme outil de promotion, les opinions sont partagées. Certains y sont très favorables parce que ce statut oblige à un développement harmonieux et durable. Il devient une source de protection. Pour d'autres, la notion de parc peut attirer les touristes, les assurer d'une bonne qualité du produit. D'autres sont également ouverts à cette idée en autant que cela ne devienne pas une contrainte. Par ailleurs, d'autres participants estiment que le statut de parc ne constitue pas un outil intéressant. Il ne concorde pas avec le type de développement souhaité et avec l'étendue du territoire de la rivière. De plus, le statut de parc régional est un concept abstrait. Enfin, certains participants souhaitent avoir plus de précisions sur le concept de parc régional avant de se prononcer.

7.2.2 Consultation individuelle d'intervenants locaux et régionaux

En 1999-2000, l'ensemble des municipalités riveraines, les MRC et CLD de la vallée du Saint-Maurice ont été rencontrées. La stratégie d'enquête privilégiée a été l'approche individuelle : le maire de chacune des villes et municipalités a été invité, le préfet de chaque MRC et le directeur général de chaque CLD également. Ces derniers étaient libre d'inviter d'autres membres de son organisation. Au total, 56 personnes ont pris part à ces rencontres. La liste des intervenants consultés figure à l'annexe H.

Ces entretiens ont permis de faire la lumière sur les préoccupations et attentes de chacun face au développement du bassin de la rivière Saint-Maurice. Les préoccupations et attentes qui retiennent l'attention de bon nombre d'intervenants peuvent être regroupées sous trois grands thèmes :

- Le développement récréotouristique de la vallée du Saint-Maurice;
- La préservation des ressources naturelles et du patrimoine;
- Les problématiques de cohabitation entre les usages.

Le développement récréotouristique de la vallée du Saint-Maurice

Le Saint-Maurice : le passé, le présent et l'avenir de la région

La consultation menée auprès d'intervenants régionaux fait ressortir que pour plusieurs la rivière Saint-Maurice représente le passé, le présent et l'avenir de la région. Elle a été à la base de la naissance de la Mauricie et va continuer à être la pierre angulaire de son développement.

Le potentiel récréotouristique du Saint-Maurice

Depuis l'arrêt du flottage du bois sur la rivière, tous lui reconnaissent un potentiel récréotouristique immense, autant pour les sports nautiques que les sports d'hiver ou les activités de prélèvement de la faune.

La majorité des intervenants consultés sont favorables à la mise en valeur du Saint-Maurice à des fins récréotouristiques. Certaines municipalités appuient le développement de la rivière mais privilégient davantage celui d'un autre cours d'eau sur leur territoire (ex : lac à la Tortue, rivières Mékinac, Grand-Mère et Croche).

Bien que la rivière représente pour plusieurs un produit d'appel et un lien intégrateur entre les divers produits et services, le type de développement souhaité ne fait pas consensus. De plus, cette mise en valeur suscite des préoccupations diverses, dont plusieurs concernent les activités nautiques.

Le développement nautique

Certains organismes rencontrés prônent le développement d'activités nautiques douces (canot, kayak, pêche, baignade, etc.), alors que d'autres optent pour un développement plus intense de la navigation de plaisance avec des passes à bateaux ou par la méthode « Témiscamingue »⁷⁴. Mais la majorité des personnes consultées proposent un développement de la rivière par tronçon, selon la spécificité de chacun : navigation douce sur certains et bateaux à moteur sur d'autres.

Le développement nautique des dernières années dans certains tronçons suscite des inquiétudes. La vitesse des bateaux est principalement en cause. Pour les intervenants rencontrés, elle est une source de bruit, d'érosion des berges et met en jeu la sécurité des usagers de la rivière. On souhaite ardemment l'application d'une réglementation sur la sécurité nautique. De plus, le balisage apparaît aux yeux de la majorité des intervenants consultés comme une priorité d'intervention. On s'attend aussi à une l'amélioration de l'accessibilité publique à la rivière. L'accessibilité devrait toutefois être contrôlée en fonction de la capacité de support du milieu. Une minorité craint néanmoins une trop grande accessibilité à la rivière.

⁷⁴ Méthode Témiscamingue : système de contournement utilisé sur la voie navigable du Témiscamingue et de l'Outaouais qui consiste à franchir les obstacles (barrages, rapides) en les contournant par la voie terrestre à l'aide de remorques hydrauliques.

Des craintes par rapport au développement

À la lumière du développement en cours dans certains secteurs, notamment depuis l'arrêt du flottage, plusieurs craignent un développement sans contrôle et anarchique de la rivière et de ses berges. Les craintes soulevées font notamment référence à une artificialisation des rives et à une multiplication hétéroclite d'équipements. Pour éviter un tel développement, plusieurs souhaitent une planification d'ensemble visant un développement harmonieux, durable et partagé par les intervenants. Une bonne cohabitation entre les usages apparaît aussi très importante.

La préservation des ressources naturelles et du patrimoine

De l'avis des intervenants consultés, le potentiel de mise en valeur de la vallée du Saint-Maurice et plus particulièrement de la rivière repose sur ses atouts naturels. On s'inquiète donc de leur préservation et des impacts que pourrait engendrer un développement sans contrôle.

Préservation du milieu naturel et du caractère sauvage

Une des principales attentes exprimées par les personnes interrogées est la préservation du milieu naturel et plus particulièrement de l'aspect relativement « sauvage » de la rivière Saint-Maurice et de ses berges. La topographie souvent encaissée qui offre des points de vue exceptionnels, le caractère sauvage du paysage, le cours de la rivière où de grands plans d'eau calmes alternent avec des eaux tumultueuses, les îles, les habitats fauniques figurent au nombre des éléments à protéger tout en les mettant en valeur.

Plusieurs favorisent la protection et la préservation des écosystèmes des milieux aquatique et riverain (habitats fauniques, îles, etc.). Il est même proposé d'identifier le Saint-Maurice comme un territoire d'intérêt écologique majeur à fort potentiel de développement.

Qualité de l'eau

Plusieurs soulignent l'amélioration au cours des dernières années de la qualité de l'environnement en général, et particulièrement celle de l'eau de la rivière, ce qui est favorable pour la baignade et la pêche. L'arrêt du flottage du bois, l'assainissement des eaux municipales et industrielles y ont contribué de même que la décontamination de quelques sites industriels abandonnés. Mais plusieurs estiment qu'il subsiste quelques problèmes, notamment la qualité de l'air et la pollution par l'industrie des pâtes et papiers.

Protection du paysage et valorisation du patrimoine

La protection du corridor visuel de la rivière et de la route 155 et des territoires d'intérêt historique et culturel disséminés le long de la rivière est aussi importante pour plusieurs intervenants. De plus, plusieurs personnes interrogées trouvent préoccupante l'image négative que reflètent certaines municipalités, au point de vue esthétique.

Comme mesure de contrôle, il est proposé par les intervenants du milieu de mettre en application une réglementation environnementale uniforme dans toute la vallée du Saint-Maurice, incluant des mesures de contrôle pour la construction résidentielle et commerciale dans le corridor de la rivière.

Les problématiques de cohabitation entre les usages

Les problématiques de cohabitation entre les usages ont été largement soulignées par les intervenants consultés. La cohabitation du transport lourd et de la circulation touristique sur la route 155 a retenu l'attention de plusieurs de même que les divers usages du milieu forestier.

Transport lourd et circulation touristique sur la route 155

La route 155, axe routier qui longe le Saint-Maurice de Grand-Mère à La Tuque, est au centre des préoccupations de nombreux intervenants régionaux. Suite à l'arrêt du flottage sur la rivière, le camionnage est devenu le moyen de transport privilégié pour acheminer la matière ligneuse récoltée dans la forêt mauricienne vers les usines de sciage et de pâtes et papiers de la région et de l'extérieur. L'abondance du transport lourd sur cette route, qui figure parmi les plus belles routes panoramiques du Québec, est considérée par plusieurs, presque incompatible avec d'autres types de circulation. Pour certains, le volume grandissant de circulation lourde diminue d'autant la sécurité des touristes et la qualité du produit touristique offert par la rivière Saint-Maurice. Les intervenants consultés estiment que, dans une perspective de développement touristique, la cohabitation du transport du bois et de la circulation touristique est difficilement envisageable, et ce, même si d'importants travaux de réfection et d'élargissement sont en cours ou prévus.

Jusqu'à ce jour, diverses avenues ont été envisagées pour solutionner la problématique de la route 155 : 1) l'aménagement sur la rive ouest d'une route panoramique, 2) la construction en rives est ou ouest d'une route exclusivement destinée au transport lourd, 3) l'utilisation accrue du chemin de fer pour le transport du bois. Aucun consensus n'a été obtenu, ni décision prise.

Bien que les solutions pour l'atténuer ne fassent pas consensus, tous conviennent qu'il s'agit d'une priorité d'intervention. Elle figure d'ailleurs parmi les enjeux soulevés dans *Le plan de transport de la Mauricie du ministère des Transports du Québec*.

Cohabitation entre les usages de la forêt

Par ailleurs, la perception de l'utilisation de la forêt, qui couvre la majeure partie du territoire du bassin de la rivière Saint-Maurice, est en pleine mutation. On ne la voit plus uniquement comme une source de bois destinée à approvisionner les usines de transformation mais également comme le lieu de pratique de diverses activités récréotouristiques.

Les difficultés de cohabitation entre les usages de la forêt concernent notamment la dégradation du paysage, des habitats fauniques et de la qualité des expériences récréatives. Malgré l'application du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public*⁷⁵ (RNI), les chasseurs, pêcheurs, propriétaires de pourvoiries, gestionnaires de zecs ou de réserves fauniques, villégiateurs et adeptes d'activités de plein air se disent préoccupés par l'ampleur et la nature des travaux forestiers. Tous conviennent, cependant, que les concurrences entre les usages se sont atténuées au cours des cinq dernières années, particulièrement grâce à l'implantation de tables de concertation et d'ententes de partenariat qui favorisent une utilisation polyvalente de la forêt.

⁷⁵ Le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* vise notamment l'harmonisation entre l'exploitation forestière et les autres activités pratiquées en forêt.

Bien que tous s'entendent pour dire que la cohabitation entre les activités forestières et récréotouristiques se soit nettement améliorée au cours des dernières années, certaines difficultés perdurent comme l'ouverture du territoire créée par les chemins forestiers. L'implantation d'un réseau de chemins permet certes aux utilisateurs de parcourir plus facilement les vastes étendues forestières, mais en contrepartie il constitue une source de problèmes. Ces problèmes concernent, entre autres, un achalandage accru du territoire et une pression supplémentaire sur les ressources, ainsi qu'une augmentation des vols et du vandalisme.

Les intervenants consultés ont par ailleurs souligné qu'étant donné la dépendance économique de la région à l'égard de l'industrie forestière, les autres activités en milieu forestier ne doivent pas compromettre le prélèvement de la matière ligneuse et l'approvisionnement en bois des usines de transformation. Malgré la volonté d'y développer le récréotourisme, il paraît évident que l'industrie forestière demeurera au premier rang.

Cohabitation des activités nautiques

Aux dires de quelques intervenants, l'utilisation polyvalente de la rivière par différents types d'usagers soulèvent aussi des difficultés de cohabitation. Elle entraînerait des situations conflictuelles principalement entre les propriétaires de bateaux à moteur et les autres usagers (canot, kayak, pêche, etc.). Ce phénomène se manifesterait à différents endroits sur la rivière.

Activités industrielles riveraines passées ou actuelles vs développement récréotouristique

Toujours au plan de la cohabitation entre les usages, la présence d'activités industrielles riveraines passées ou actuelles, particulièrement dans la section de Shawinigan et Grand-Mère, apparaît pour certains comme incompatible avec le développement récréotouristique. La conciliation de ces usages semble difficile pour des raisons de qualité du paysage, mais aussi à cause de la présence de sols contaminés, héritage d'anciennes industries chimiques. Pour d'autres, la présence de tels sites est perçue comme un potentiel : une fois décontaminés, ils constitueront de grandes superficies à développer.

Installations hydroélectriques - navigabilité et développement récréotouristique

La présence des installations hydroélectriques en regard de la navigabilité et du développement récréotouristique en général n'est pas perçue de la même façon par tous. Quelques-uns considèrent les barrages et centrales comme une contrainte, un obstacle à la navigation au même titre que les rapides, les chutes et les hauts-fonds. À l'opposé, d'autres perçoivent les barrages et centrales comme des lieux de rassemblement, des sites d'intérêt architectural ou des liens interrives. Enfin, quelques-uns estiment que les barrages constituent un avantage au point de vue de la navigabilité puisqu'ils engendrent un rehaussement des niveaux d'eau, facilitant ainsi la navigation. Pour d'autres, la gestion hydraulique du Saint-Maurice entraîne des variations du niveau d'eau qui rendent plus difficile la navigation.

Les lignes de transport d'énergie sont pour leur part considérées par certains comme une contrainte visuelle tandis que d'autres estiment que leur corridor présente un potentiel de mise en valeur à des fins récréotouristiques. Quoi qu'il en soit, un consensus se dégage : on souhaite ne pas voir apparaître dans le paysage de nouvelles lignes de transport d'énergie.

Autres préoccupations et attentes

Parmi les autres préoccupations partagées par certaines personnes rencontrées figure la privatisation de plus en plus marquée des rives de la rivière Saint-Maurice. La confusion quant à la juridiction sur la propriété des rives et du littoral de la rivière constitue également une préoccupation pour certains.

Le fait que certains propriétaires privés (ex: Abitibi-Consolidated) possèdent de grandes superficies de terrain en préoccupe aussi quelques uns.

Une autre attente formulée par les personnes rencontrées concernent les relations entre les divers acteurs régionaux. La traduction en actes de la volonté régionale de mise en valeur du Saint-Maurice qui se manifeste depuis quelques années nécessitera une plus grande concertation. De l'avis des intervenants du milieu, la démarche de planification doit intégrer les municipalités, les MRC, les organismes locaux et régionaux de développement, les ministères, gestionnaires du territoire ainsi que la population riveraine. De plus, leur rôle respectif doit être déterminé.

Constats et problématiques

Deux thèmes centraux figurent au nombre des préoccupations et attentes tirées des activités de consultations menées jusqu'à présent :

- la mise en valeur à des fins récréotouristiques de la rivière et de ses rives;
- la protection des écosystèmes.

Mise en valeur à des fins récréotouristiques de la rivière et de ses rives

L'arrêt du flottage du bois sur le Saint-Maurice marque un tournant dans l'utilisation de la rivière et de ses berges en plus de susciter des préoccupations et des attentes. La mise en valeur à des fins récréotouristiques est le sujet qui retient l'attention du plus grand nombre de personnes consultées. Quoi que la majorité y soit favorable, les attentes sont tantôt divergentes, parfois contradictoires.

En matière de récréotourisme, le nautisme est le principal sujet d'intérêt et le type d'activités ou la forme de développement nautiques figurent parmi les principaux points de divergence. Pour ce qui est des activités à développer, deux visions s'opposent : activités nautiques motorisées (bateaux, motomarines) et activités plus douces (canotage, kayak, baignade, pêche). Plusieurs estiment que la cohabitation entre ces deux types d'activités est difficile. En ce qui a trait à la forme de développement, quelques-uns souhaitent le désenclavement complet de la rivière soit par des passes à bateaux ou par la méthode dite « Témiscamingue⁷⁵ ». Pour les tenants de cette vision, le balisage de la rivière figure parmi les actions prioritaires. D'autres, plus nombreux, proposent un développement par tronçon, selon la spécificité de chacun. Contrairement au désenclavement qui concède à la rivière une vocation unique, l'approche par tronçon consiste à ce que le Saint-Maurice soit développé comme une chaîne de lacs, chacun ayant sa propre vocation.

La vitesse des bateaux est aussi au rang des principales préoccupations. Plusieurs suggèrent que les municipalités adoptent une réglementation commune pour assurer une navigation sécuritaire et respectueuse de l'environnement et des riverains. Toutefois, plusieurs s'interrogent sur la mise en application de cette réglementation, sachant que les municipalités ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer le contrôle souhaité.

⁷⁵ Système qui consiste à franchir les obstacles (barrages, rapides) en les contournant par la voie terrestre à l'aide d'une camionnette et d'une remorque hydraulique.

Une autre attente formulée par de nombreux intervenants concerne la question de l'accès à la rivière. À ce propos, deux aspects reviennent : améliorer l'accessibilité à la rivière et exercer un certain contrôle des usages par les accès.

Pour ce qui est de l'implantation d'équipements et de services récréotouristiques en rives, les attentes sont multiples mais elles visent toutes à éviter un développement trop dense et anarchique. Les inquiétudes à cet égard sont principalement liées à une privatisation excessive des berges, un surdéveloppement commercial, hétéroclite ou mal intégré, une duplication des équipements et services et une anarchie dans le développement du domaine bâti.

Protection des écosystèmes

Comme plusieurs estiment que les principaux potentiels de mise en valeur de la vallée du Saint-Maurice reposent sur ses atouts naturels, la protection du cachet sauvage, du paysage et des éléments sensibles au plan écologique figure au nombre des attentes énoncées par les personnes consultées. Des efforts doivent également être consacrés à l'uniformisation de la réglementation municipale en matière d'environnement.

L'érosion des berges constitue également une préoccupation pour certains. Il s'agit par contre d'une préoccupation moins répandue que les précédentes.

Pour répondre à l'ensemble ces attentes, la production, dans les plus brefs délais, d'un outil de planification fait l'unanimité. Cet outil doit orienter la mise en valeur et favoriser l'harmonisation des usages. Afin de lui donner une valeur légale, certains proposent de l'intégrer aux schémas d'aménagement des MRC.

Enjeux de la Politique nationale de l'eau

On constate que plusieurs préoccupations soulevées par les personnes consultées rejoignent les enjeux de la Politique nationale de l'eau. Parmi celles-ci soulignons les aspects liés à :

- la qualité de l'eau;
- la conservation et la restauration des écosystèmes : protection et restauration des habitats et des rives;
- l'amélioration de l'accessibilité publique à la rivière;
- le développement de la pêche récréative ;
- la sécurité nautique et la qualité de vie des riverains;
- la protection et mise en valeur des paysages;
- la protection et mise en valeur du patrimoine;
- la promotion du tourisme nautique

7.3 Projets de développement

Cette section présente des projets de développement identifiés principalement par les intervenants locaux rencontrés en consultation individuelle et par une revue de presse couvrant les années 2001 à 2003. Les projets recensés ont été regroupés en catégories selon leur nature. On constate que la grande majorité des projets sont reliés au récréotourisme.

La liste qui suit demeure sommaire et n'inclut pas tous les projets proposés par la FAPAQ dans le PDRRF de la Mauricie. Ces derniers sont présentés à l'annexe G. Les activités de consultation publique qui se tiendront prochainement permettront de compléter cette liste

Projets industriels ou municipaux

Centrales hydroélectriques Rapide-des-Cœurs – Chute Allard

Aménagement d'un dépôt en tranché - secteur de la baie Jean-Pierre – réservoir Gouin

Construction nouvelle centrale de Grand-Mère

Amélioration du réseau d'aqueduc – Saint-Boniface

Projets reliés au transport

Voie de contournement – La Tuque

Travaux routiers route 155 – Trois-Rives

Projet immobilier

Cité de l'Émérillon – Trois-Rivières

Projets récréotouristiques

Organisation d'excursions de canot/kayak jusqu'au réservoir Blanc (Club nautique La Tuquois)

Lien cyclable interrives – barrage de La Tuque

Mise en valeur de l'île Gilbert – La Tuque

Aménagement riverain au quai municipal de La Tuque

Balisage rivière Saint-Maurice La Tuque – rapides Manigance

Rénovation du Village du Bûcheron

Kiosque et circuit touristique régional - Grandes-Piles

Aménagement d'un parc riverain Grandes-Piles

Lac Mékinac : auberges – villégiature privée – marina – golf

Centre de plein air (hébergement : cabane dans les arbres – activités diverses) – secteur de Grand-Mère

Aménagement de site de camping rustique au parc des chutes de Shawinigan

Centre d'aventure dans le secteur des chutes Shawinigan

Chalets (quatre-saisons) sur l'île Melville

Parc thématique sur l'île Banane

Mise en valeur récréotouristique de l'Île aux Tourtres – Saint-Étienne-des-Grès

Camping motorisé – Saint-Étienne-des-Grès

Nouveaux aménagements Parc nature La Gabelle

Cité de l'Émérillon – Trois-Rivières

Réorientation et relocalisation du centre d'interprétation des pâtes et papiers (Cité de l'Émérillon)

Réseau cyclable du Saint-Maurice

Parc aventure piloté par Maikan Aventure (sentiers de vélo de montagne – ski hors piste)

Circuits d'interprétation de la Vallée du Saint-Maurice et du Chemin-du-Roy

Parc de l'île Saint-Quentin : passerelle d'interprétation, navette ou téléphérique.

Train touristique entre Trois-Rivières et Shawinigan.

Réseau cyclable reliant divers secteurs de Shawinigan – PMVI Hydro-Québec

Aménagement aux abords du pont de Grand-Mère (sentiers pavés, signalisation, aires de repos, belvédère, ponton-navette entre les deux rives) - PMVI Hydro-Québec

Mise en valeur des chutes de la rivière Noire dans le secteur Saint-Goerges (sentiers, belvédère, halte, points d'observation) - PMVI Hydro-Québec

Mise en valeur de la plage Idéale de Lac-à-la-Tortue (aménagements paysagers, aires de repos, etc.) - PMVI Hydro-Québec

Rajeunissement du parc de la Rivière Grand-Mère - PMVI Hydro-Québec

Références

- ALLIANCE ENVIRONNEMENT. (2001). Les réservoirs d'Hydro-Québec et les activités nautiques, de villégiature et d'exploitation faunique. Rapport présenté à Hydro-Québec. Direction Environnement. Vice-présidence Recherche et Planification stratégique. 47 p. + annexes.
- ALLIANCE ENVIRONNEMENT (2003). *Identification des éléments sensibles liés à la gestion des réservoirs du secteur Les Cascades. Mise à jour 2002 – version préfinale*. Rapport présenté à Hydro-Québec, Unité Hydraulique et Environnement. Direction régionale Mauricie et Production des Cascades. 24 p. + annexes.
- BEAUDOIN, R., et J. Demers. (1999). *Constats de sa performance touristique*. Rapport présenté à l'association touristique Mauricie-Bois-Francs. 39 p. et annexe.
- BLANCHARD, R. (1950). *La Mauricie*. Collection « L'Histoire régionale », n° 3. Éditions du Bien public. 159 p.
- BROUILLETTE, N. (1983). *Le développement industriel d'une région du proche hinterland québécois : La Mauricie 1900-1975*. Thèse présentée à la Faculty of Graduate Studies and Research, Department of Geography, McGill University, Montréal. 381 p.
- BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (2000). *L'eau, ressource à protéger et à mettre en valeur. Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec*. Deux tomes et annexes.
- CGDBR ET MEF (1997). Synthèse des connaissances. Rivière Saint-Maurice
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (août 1999). *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en bref*. 9 p.
- CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS (CCMF), (1997). *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada. Rapport technique. Ressource Naturelles du Canada-Service Canadien des Forêts, Ottawa*. 147 p.
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA HAUTE-MAURICIE INC. (1996). *Plan directeur touristique du Haut-Saint-Maurice*. 63 p. et annexes.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (mars 2001). *Rapport de conjoncture 2001. Pour des régions innovantes*. 263 p. En ligne [www.cst.gouv.qc.ca/cst_publ.html].
- CORPORATION DE GESTION DU RÉSERVOIR GOUIN. (1999). *Enquête sur la pêche sportive au réservoir Gouin*. Rapport présenté par Faune conseil, ministère de l'Environnement, Faune et Parcs, GDG Conseil. 51 p. et annexes.
- CRD DE LA MAURICIE (1999). *Plan de développement stratégique de la Mauricie 1999 – 2004. Synthèse*. 21 p.
- DELISLE, MARIE-ANDRÉE ET ASSOCIÉS. (2003). *Circuits touristique régionaux. Le Chemin-du-Roy et la Vallée de la rivière Saint-Maurice*. 102 p.

DUPIN, P. (1953). *Anciens chantiers du Saint-Maurice*. Collection « L'Histoire régionale » n° 13. Éditions du Bien public. 223 p.

DUPIN, P. (1958). *Anciens chantiers du Saint-Maurice*. Collection « L'Histoire régionale » no 13. Éditions du Bien public. 223 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. (1998). *Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Trois-Rivières-Bécancour*. Rapport technique. Zones d'intervention prioritaires 12 et 13. Environnement Canada – Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. 170 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. (1979). *Carte guide de la rivière Saint-Maurice*.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. *Carte générale des parcours canotables du Québec*.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. (2000). *Guide des parcours canotables du Québec*. Tome II. Nord du Fleuve excluant le bassin de l'Outaouais. Broquet. 268 p.

FORUM ATOLS, Versailles. *La mise en tourisme de la culture et du patrimoine : Quels enjeux pour l'avenir ?* 17 janvier 1997.

GDG CONSEIL INC. (1999). *Approche globale sur la gestion environnementale des réservoirs d'Hydro-Québec. Étude de cas : le réservoir Gouin*. Rapport présenté à Hydro-Québec. 4 fascicules. 98 p.

GDG CONSEIL INC. (2000). *Approche globale sur la gestion environnementale des réservoirs d'Hydro-Québec. Le bassin du Saint-Maurice*. Rapport présenté à Hydro-Québec. 130 p. + annexes.

GDG ENVIRONNEMENT LTÉE. (1996). *Étude des activités récréotouristiques pratiquées sur la rivière Saint-Maurice*. Nouvelle centrale de Grand-Mère. Avant-projet phase 2, Étude environnementale. Rapport présenté à TecSult inc. 44 p. et annexes.

GDG ENVIRONNEMENT LTÉE. (1992a). *Aménagement hydraulique, barrage Mondonac, évaluation environnementale*. 79 p. et annexes.

GDG ENVIRONNEMENT LTÉE. (1992b). *Aménagement hydraulique, barrage Sincennes, évaluation environnementale*. 79 p. et annexes.

GDG ENVIRONNEMENT LTÉE. (1994a). *Évaluation environnementale, barrage Boucher*. 61 p. et annexes.

GDG ENVIRONNEMENT LTÉE. (1996a). *Étude des activités récréotouristiques pratiquées sur la rivière Saint-Maurice*. Nouvelle centrale de Grand-Mère. Avant-projet phase 2, Étude environnementale. Rapport présenté à TecSult inc. 44 p. et annexes.

GDG ENVIRONNEMENT LTÉE. (1996b). *Étude sociale et économique*. Avant-projet, phase 2, Rapides-des-Cœurs, Rapport présenté à Hydro-Québec, vice-présidence Équipement, Document de travail. 59 p.

- GDG ENVIRONNEMENT LTÉE. (1996c). Évaluation environnementale de l'exploitation du réservoir Kempt (Manouane «A»). 72 p. et annexes.
- GDG ENVIRONNEMENT (1999a). *Approche globale sur la gestion environnementale des réservoirs d'Hydro-Québec. Étude de cas : le réservoir Gouin. Rapport présenté à Hydro-Québec. 4 fascicules.* 98 p.
- GOVERNEMENT DU CANADA (juin 2002). *Profil régional. Région de la Mauricie. Profil de la région. Performance en matière d'innovation : vue d'ensemble.* Document préparé dans le cadre de la stratégie d'innovation du Canada. 13 p. En ligne : [www.innovationstrategy.gc.ca/cmb/innovation.nsf/ProfilsRegionaux/Mauricie].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2002). *L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau.* 94 p.
- GROUPE HBA EXPERTS-CONSEILS. (1991). *Aménagement des centrales Rapides-des-Cœurs et Rapides-de-la-Chaudière. Haut-St-Maurice – Avant-projet, phase 1. Volet climatique.* 20 p. et annexes.
- GROUPE HBA EXPERTS-CONSEILS. (1998). *Dérivation partielle de la rivière Mégiscane, Étude de faisabilité – Morphosédimentologie des berges actuelles et futures des plans d'eau.* 118 p.
- HARDY, R., et N. Séguin. (1984). *Forêt et société en Mauricie – La formation de la région de Trois-Rivières 1830-1930.* Éditions du Boréal Express et Musée national de l'Homme. 223 p.
- HYDRO-QUÉBEC. (1998). *Nouvel aménagement hydroélectrique de Grand-Mère. Rapport d'avant-projet. Volume 2; description détaillée du milieu et de méthodes.* 321 p. et annexes.
- HYDRO-QUÉBEC. (2000). *Banque réservoirs (version 2000).* Unité Hydraulique et Environnement.
- HYDRO-QUÉBEC. Mauricie 04 – *Profil régional des activités d'Hydro-Québec, 2001.* En ligne [www.hydro.qc.a/publications/fr].
- HYDRO-QUÉBEC (janvier 2003). *Mémoire soumis à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.* 24 p.
- INNOVATION LOISIR ET TOURISME. (1996). *Plan de développement récréotouristique – Lac Taureau.* 115 p. et annexes.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives de la population révisées, janvier 2000. Scénario A de référence.* En ligne [www.stat.gouv.qc.ca].
- ISOGROUP Consultants. *Stratégie de développement du produit touristique québécois de calibre international.* Tiré de Stratégie du produit touristique 1996-2001 : ATR Bas Saint-Laurent, décembre 1995.
- LAFLAMME, D. (1995). *Qualité de eaux du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1979 à 1992.* Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, Rapport QE-98, Envirodoq/N950251, 87 p. et annexes.

LAMARCHE, A. (1992). Qualité de l'eau : consommation humaine directe. Évaluation de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent, tronçon Cornwall-île d'Orléans, entre 1978 et 1988. Environnement Canada - région du Québec, Conservation et protection de l'Environnement, Centre Saint-Laurent. 102 p.

LE CONSORTIUM GDG – VFP. (1997). *Étude sur le développement du potentiel nautique de la rivière Saint-Maurice entre Trois-Rivières et La Tuque*. Tome 1 – Description du milieu et étude de marché. 140 p. et annexes.

LE CONSORTIUM GDG – VFP. (1997). *Étude sur le développement du potentiel nautique de la rivière Saint-Maurice entre Trois-Rivières et La Tuque*. Annexe cartographique. Cartes et annexes.

LE GROUPE DBSF. (2001). *Plan de développement touristique de la Mauricie – Diagnostic et enjeux*. Présenté à Tourisme Mauricie. 62 p.

LE GROUPE DBSF. (2001). *Plan de développement touristique de la Mauricie 2001-2005*. Présenté à Tourisme Mauricie. 26 p.

MARTIN, P.-L. (1990). *La chasse au Québec*. Les Éditions Boréal, Montréal. 409 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (2002). *L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau. Faits saillants*. 24 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (2002). *Règlement sur les exploitations agricoles en bref. Un gain durable pour l'environnement*. 40 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (février 2003). *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Cadre de référence*. Document de travail. 38 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (2003). *Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine. Audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec*. Mauricie, région administrative 04. 25 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV). (1999). *Portrait régional de l'eau. Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec*. Mauricie Région administrative 04. 30 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. (2002). *Plan régional de développement du territoire public. Document de travail. Rapport préliminaire*. 56 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. (2003). *Plan régional de développement du territoire public. Section récréotourisme. Scénarios de développement, résultats attendus et plan d'action. Document de travail*. 75 p. + annexes.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. *Un plan régional de développement du territoire public et la création du quatre parcs régionaux dans Lanaudière*. Communiqué de presse. 27 février 2002. 2 p.

MONITEUR DU COMMERCE INTERNATIONAL. 1996.

MRC DE FRANCHEVILLE. *Document sur les objets de la révision (DOR)*. 14 p. et annexes.

- MRC DE MATAWINIE. (1997). *Schéma d'aménagement révisé. Premier projet. Partie 1. Pagination multiple et annexes.*
- MRC DE MÉKINAC. (1999). *Schéma d'aménagement révisé. Second projet. Pagination multiple et annexes.*
- MRC DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE. (1999). *Schéma d'aménagement révisé. Pagination multiple et annexes.*
- MRC DU DOMAINE-DU-ROY. *Schéma d'aménagement. Document principal. 154 p.*
- MRC DU HAUT-SAINT-AURICE. (1999). *Schéma d'aménagement révisé. Document principal. Volume 1. Pagination multiple et annexes.*
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV). (1999). *Portrait régional de l'eau. Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Mauricie Région administrative 04. 30 p.*
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV). (1999). *Portrait régional de l'eau. Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Mauricie Région administrative 04. 30 p.*
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DU COMMERCE. *Profil économique de la région de la Mauricie, édition 2002.* En ligne [www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/04/regio-04.htm].
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (MLCP). (1992). *Plan directeur – Propositions d'aménagement et de mise en valeur; Parc des Chutes de Shawinigan.* Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale Mauricie–Bois-Francs.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN) (2002). *Modalités d'invention dans le milieu forestier : fondements et applications. Ministères des ressources naturelles du Québec, les publications du Québec, Sainte-Foy, Québec. 352 p.*
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN) (2002a). *Rapport sur l'état des forêts québécoise 1995-1999. Ministère des ressources naturelles du Québec, direction de la planification et des communication, Charlesbourg, Québec. 272 p.*
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN) (2002b). *Délimitation des unités d'aménagement forestier dans la région de la Mauricie. Ministère des ressources naturelles du Québec, bureau régional de Trois-Rivières, Québec. 25 p.*
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN) (2002c). *Bilan quinquennal des travaux réalisés dans les aires communes de la Mauricie : Répartition de la contenance par groupement d'essence et par stade de développement pour les terrains productifs accessibles. Données extraites des plans généraux d'aménagement, bureau régional de Trois-Rivières, Québec.*
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (novembre 1999). *Vers un plan de transport pour la Mauricie. Diagnostic et orientations. Direction de la Mauricie – Centre du Québec. 198 p.*

MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC (juin 2001). Vers un plan de transport pour la Mauricie. Proposition de plan de transport. Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec. 77 pages.

NOVE ENVIRONNEMENT INC. (1992). *Utilisation récréotouristique du Haut-Saint-Maurice, avant-projet, phase 1, Rapides-des-Cœurs et Rapides-de-la-Chaudière*. Rapport présenté à Hydro-Québec, vice-présidence Environnement. 76 p. et annexes.

NOVE ENVIRONNEMENT INC. (1995). *Synthèse des études environnementales, Rapides-des-Cœurs et Rapides-de-la-Chaudière*. Avant-projet, phase 2. Rapport à Hydro-Québec, vice-présidence Ingénierie et Services. 132 p.

NOVE ENVIRONNEMENT et GDG ENVIRONNEMENT. (1996). *Nouvelle centrale de Grand-Mère*. Avant-projet, phase II. Description du milieu, pour Tecsub inc. Pagination multiple.

OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE TROIS-RIVIÈRES. (1999). *Statistiques touristiques sur Trois-Rivières et sa région – faits et chiffres*. 12 p.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (OIFQ). (1996). *Manuel de foresterie*. Les Presses de l'Université Laval. 1428 p.

PELLETIER, LYNE (2002). Ministère de l'Environnement du Québec. Direction du suivi de l'environnement. *Le bassin de la rivière Saint-Maurice : profil géographique, sources de pollution, interventions d'assainissement et qualité des eaux, 1996*. 23 p. et annexes.

POITRAS, TURCOT & ASSOCIÉS. (1996). *Étude de cas sur le réservoir Taureau. Connaissance du milieu*. Fascicule 2. Rapport présenté à Hydro-Québec, vice-présidence Environnement et collectivité. 11 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ). (2002). Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Mauricie. Direction de l'aménagement de la faune Mauricie – Centre-du-Québec. 240 p. + annexes.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ). (1999). *Aperçu de la pêche sportive sur la rivière Saint-Maurice*. 27 p. et annexes.

SOM, RECHERCHES ET SONDAGES. (1997). Enquête socio-économique auprès des usagers du Réservoir Taureau. Étude de cas. Présentée à Hydro-Québec Service Aménagement du territoire et Responsabilité sociale. Direction communication et Environnement. Pagination multiple.

TECSULT. (1996). *Nouvelle centrale de Grand-Mère – Érosion des berges*. Rapport final, non paginé et cartes au 1 : 20 000.

TOURISME MAURICIE. (2001). *Carte des sentiers de motoneige, 2001-2003*. 11e édition.

TOURISME QUÉBEC. (2002). *Le tourisme au Québec en bref – 2000 (version révisée)*. 12 p.

TOURISME QUÉBEC. (2002). *Le tourisme au Québec en 2001. Bilan et perspectives – version révisée*. 42 p.

TOURISME QUÉBEC. (2000). *Le tourisme au Québec en bref - 1999*. 12 p.

TOURISME QUÉBEC. *Tourisme Québec ...vous informe !, Le tourisme gris : quand les enfants du baby boom prennent de l'âge.* Hiver, 1999-2000.

TRAVEL INDUSTRY Association of America, *Fast Facts : Travel Trends*, 1998.

Annexe A
Données climatiques

Tableau A1 : Données climatiques de quelques stations situées dans le bassin de la rivière Saint-Maurice

Station météorologique	Shawinigan	Saint-Michel-des-Saints	La Tuque	Barrage Gouin
Coordonnées géographiques				
Latitude	46°34'	46°41'	47°24'	48°21'
Longitude	72°45'	73°50'	72°47'	74°06'
Attitude de la station (m)	122	351	152	404
Température annuelle (°c)¹				
Maximum	9,6	8,9	9,5	5,9
Minimum	-0,2	-3,6	-2,3	-4,2
Moyenne	4,6	2,7	3,5	0,8
Nombre de jours sans gel²	143	81	115	93
Précipitations annuelles¹				
Pluie (mm)	791,1	723,4	709,4	625,4
Neige (cm)	261,0	228,6	233,8	307,9
Total (mm)	1 052,1	952,0	943,2	933,3

1 Les valeurs présentées dans ce tableau sont des moyennes calculées de janvier 1971 à décembre 1990
MENVIQ, Direction des réseaux atmosphériques, 1991.

2 Les valeurs présentées dans ce tableau sont des moyennes calculées pour la période de 1951 à 1980
Environnement Canada, Gel 1951 à 1980, volume 6, 1982.

Annexe B

Données démographiques

Annexe C

Données hydrographiques

**Tableau C1 : Superficie drainée par les principaux tributaires
de la rivières Saint-Maurice**

Nom du tributaire	Superficie drainée (km²)
Rivière Grand-Mère	29
Rivière des Piles	49
Rivière Cachée	50
Rivière Petite Bostonnais	334
Rivière du Petit Rocher	409
Rivière Shawinigan	492
Rivière aux Rats	648
Rivière Wessonneau	728
Rivière Flamand	922
Rivière Pierriche	1 096
Rivière Mékinac	1 124
Rivière Bostonnais	1 399
Rivière Windigo	1 430
Rivière Croche	1 968
Rivière Wabano	2 005
Rivière Vermillon	2 551
Rivière Trenche	2 629
Rivière Manouane	4 331
Rivière Matawin	5 569

Source : Laflamme, 1995

Annexe D

Statistiques manufacturières

Annexe E

Plans d'eau reconnus canotables

Tableau E-1 Plans d'eau reconnus canotables

Plan d'eau	Difficulté (FQCK)	Longueur (km)	Sur rivière aménagée	Longueur (km)	Sur réservoir	Longueur (km)
Lacs						
Lac Anticagamac	Difficile	22,0	✓			
Lac Devenyns	Facile	23,1				
Lac Madon (Métabeskega)	Moyen	66,1	✓		✓	47,0
Lac Normand	Moyen	16,2	✓		✓	3,2
Lacs Oskelana, Tessier et Decelles, Réservoir Gouin	Facile	278,0	✓		✓	241,5
Lac Villiers	Moyen	29,4				
Lac Wapizagonke	Moyen	14,4				
Rivières						
Rivière à la Chienne	Moyen	36,8				
Rivière aux Rats	Moyen	39,2	✓	19,3		
Rivière Bostonnais	Facile à difficile	98,9				
Rivière Croche	Facile à difficile	124,6				
Rivière du Milieu	Moyen	96,1	✓	5,2	✓	7,9
Rivière du Poste	Facile	23,5				
Rivière Flamand	Très facile	30,1			✓	3,9
Rivière Flamand Ouest	Moyen	47,3			✓	1,8
Rivière Flap Jack	Facile	31,6			✓	4,2
Rivière Laviolette	Moyen	24,2				
Rivière Livernois	Moyen	26,9	✓	26,9		
Rivière Manouane	Facile à moyen	54,4	✓	22,2	✓	32,3
Rivière Matawin	Très facile à difficile	188,0	✓	77,7	✓	34,8
Rivière Matawin Ouest	Facile	14,3				
Rivière Mégiscane	Moyen	259,7	✓	226,3	✓	13,2
Rivière Mékinac	Moyen	21,1	✓	21,1		
Rivière Mondonac	Moyen	17,6	✓	9,4	✓	8,6
Rivière Oskélanéo	Facile	21,9			✓	21,9
Rivière Pierriche	Facile	45,3			✓	8,0
Rivière Rimbault	Moyen	20,1				
Rivière Ruban	Moyen	61,9				
Rivière Saint-Maurice	Très facile à moyen	378,3	✓	247,1	✓	131,3
Rivière Shawinigan	Facile	35,1	✓	31,9	✓	1,5
Rivière Trenche	Facile à très difficile	144,0			✓	8,0
Rivière Vermillon	Moyen à difficile	142,6	✓	88,3		
Rivière Villiers	Moyen	44,1				
Rivière Wabano	Moyen	75,1	✓	12,7		
Rivière Wessonneau	Difficile	62,2	✓	35,8		
Rivière Windigo	Difficile	105,5			✓	0,6

Source : Fédération québécoise de canot et du kayak (2000).

Annexe F

Orientations régionales de développement

Tableau F-1 : Orientations du plan de développement stratégique de la Mauricie 1999-2004 associées au plan directeur de l'eau et de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice

Thème / sous thème	Axe	Priorité	Moyen
Développement de l'économie et de l'emploi <i>Développement du récréotourisme</i>	Assurer le positionnement de la Mauricie et augmenter sa notoriété.	Définir le positionnement de la Mauricie à partir de ses éléments forts et de ce qui la distingue des autres.	Identifier les forces propres à la Mauricie. Rassembler les intervenants autour d'un concept de positionnement touristique pour la Mauricie.
	Développer une culture d'accueil.	Établir une politique régionale en matière d'accueil.	Uniformiser les standards d'accueil dans les établissements voués à l'accueil et à l'information touristique. Uniformiser la signalisation touristique. Concerter le réseau des bureaux d'information touristique. Assurer la disponibilité d'informations et de données sur la fréquentation des différents attraits, événements, activités et autres (observations).
	Harmoniser et soutenir le développement de l'offre régionale.	Supporter le développement et la consolidation des projets structurants	Structurer l'offre par la mise en commun. Documenter la possibilité d'accroître la disponibilité des lots dédiés à la villégiature sur les terres publiques.
Développement de l'économie et de l'emploi <i>Développement du territoire</i>	Favoriser le développement de la rivière Saint-Maurice.	Réglementer les usages avant d'en hypothéquer les potentiels. Développer une vision partagée d'un concept de mise en valeur.	Sans objet.
Développement de la qualité de vie <i>Protection de l'environnement</i>	Favoriser la prise de décision en regard de projets dans une perspective de développement durable.	Produire des outils d'aide à la décision.	Élaborer un plan de gestion intégrée des ressources dans le respect du développement durable et de la protection des écosystèmes. Associer la notion environnementale à tout projet de recherche et développement où des incidences sur la qualité de l'environnement sont perceptibles.
		Favoriser les projets récréotouristiques qui respectent les principes du développement durable.	Supporter et encourager les efforts d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Favoriser la poursuite des travaux d'assainissement et de valorisation des cours d'eau.

Tableau F-2 Objectifs de développement prioritaires en matière de villégiature privée et modalités fauniques

Territoire de gestion	Objectifs spécifiques de développement prioritaire	Modalités fauniques proposées
1 à 4	<p>Réserver des plans d'eau à faible potentiel de développement pour l'utilisation faunique et tenir compte des espèces fauniques sensibles.</p> <p>Tenir compte de la vulnérabilité des espèces fauniques sensibles au développement de la villégiature.</p>	<p>Exclure au développement de la villégiature les lacs de moins de 20 hectares de superficie.</p> <p>Exclure généralement au développement de la villégiature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les lacs à touladi et à omble chevalier. ➤ Les tronçons de rivière à ouananiche.
2	<p>Favoriser un développement de la villégiature en tenant compte de la pression d'utilisation faunique élevée exercée sur ce territoire.</p> <p>Favoriser le développement de la villégiature privée sans avoir recours à l'application de la notion du potentiel faunique, tel que suggéré dans l'entente administrative MRN-FAPAQ.</p> <p>Favoriser un développement durable et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et commerciale.</p>	<p>Inclure entièrement le territoire à l'intérieur du « territoire à caractère faunique » régional.</p> <p>Développer les lacs sous forme de pôles de développement d'un minimum de 10 emplacements potentiels, répartis par secteur d'intervention.</p> <p>Seuil fixé pour le nombre de pôles de développement et pour le nombre total d'emplacements, par secteur d'intervention, sur une période de 3 ans.</p> <p>Conserver un minimum de 75 % des lacs (>3 ha), sans occupation de villégiature (lorsque le niveau du 75% est atteint, seuls les lacs déjà occupés peuvent faire l'objet de développement).</p> <p>Application du « Processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature ».</p>
3	<p>Adapter les modalités particulières pour le développement de la villégiature, là où la pression d'utilisation faunique est élevée.</p> <p>Favoriser le développement de la villégiature privée sans avoir recours à l'application de la notion du potentiel faunique, tel que suggéré dans l'entente administrative MRN-FAPAQ.</p>	<p>Inclure la partie zec du territoire de gestion 3, à l'intérieur du « territoire à caractère faunique » régional et y appliquer la modalité suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Seuil fixé pour le nombre de pôles de développement et pour le nombre total d'emplacements, par secteur d'intervention, sur une période de 3 ans. <p>Développer les lacs sous forme de pôles de développement d'un minimum de 10 emplacements potentiels, répartis par secteur d'intervention.</p> <p>Conserver un minimum de 75 % des lacs (>3 ha), sans occupation de villégiature (lorsque le niveau du 75% est atteint, seuls les lacs déjà occupés peuvent faire l'objet de développement).</p>
4	<p>Favoriser le développement de la pourvoirie à droits exclusifs dans les aires propices déjà identifiées.</p> <p>Favoriser un développement durable et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et commerciale.</p>	<p>Exclure le développement à l'intérieur des aires propices au développement de la pourvoirie à droits exclusifs déjà identifiées par la FAPAQ.</p> <p>Application du « processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature ».</p>

Annexe G

Enjeux et stratégies de développement -PDRRF Mauricie et Lanaudière

Tableau G-1; Extraits des enjeux et stratégies de développement pour les unités de développement comprises à l'intérieur des limites du bassin versant du Saint-Maurice (PDRRF Mauricie et Lanaudière)

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 02 Fleuve Saint-Laurent	Accessibilité facile; Territoire fortement municipalisé; Sous-utilisation de plusieurs espèces de poissons rejetés par les pêcheurs commerciaux.	Forte privatisation de rives limitant l'accès à l'eau; Nombreux pourvoyeurs offrant des activités de pêche au poulamon, mais manque de services pour les autres activités de pêche ou de chasse aux oiseaux migrateurs; Peu d'infrastructures d'observation aux sites de concentrations fauniques; Difficulté d'accès à l'eau.	Favoriser l'observation et l'interprétation de la faune; Augmenter les points de vue sur le fleuve et améliorer ceux déjà existants; Favoriser l'accès au fleuve; Favoriser le développement de mets préparés à partir d'espèces de poissons sous-exploitées; Promouvoir la concertation et la recherche de financement pour réaliser le creusages des embouchures de rivières trop ensablées.	Instaurer un programme d'interprétation et de mise en valeur écologique; Accroître la mise en valeur du milieu naturel de l'île Saint-Quentin; Favoriser l'accès au fleuve, notamment par la construction d'un lien piétonnier et cyclable entre l'île Saint-Quentin et la ville de Trois-Rivières; Réaliser des cartes des sites de mise à l'eau, des potentiels pour la pêche sportive.
Unité 03 Basses-Terres	Unité très accessible; Proximité des centres urbains et des utilisateurs potentiels; Abondance d'infrastructures d'accès et d'accueil; Forte vocation agricole; Demande plus forte que l'offre de pêche; Potentiel de pêche reposant principalement sur les rivières; Grandes rivières importantes pour la reproduction de plusieurs espèces du fleuve.	Terres privées limitent l'accès aux ressources; Pollution limite la consommation des poissons sur certaines rivières; Apparence des cours d'eau en milieu agricole diminue leur attrait pour la pêche; Potentiel de pêche inconnu dans le bassin de la Gabelle; Accès limité aux rivières.	Mieux utiliser le potentiel des rivières; Favoriser les activités de courte durée et familiales dans les parcs municipaux et régional.	Aménager un site de pêche aux rapides des Hêtres et ensemercer; Évaluer le potentiel du rapide des Forges pour la pêche à gué; Mettre en valeur l'île aux Tourtes; Diversifier l'offre de pêche du bassin de Shawinigan en introduisant un salmonidé tolérant à l'eau de moindre qualité; Relier en circuit d'écotourisme les parcs municipaux et régional et les équipements culturels; Développer des circuits de descente de rivière en canot dans la rivière Saint-Maurice (Shawinigan – Trois-Rivières); Procéder à des ensemencements de dorés jaunes dans la rivière des Envies.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 04 Saint-Alexis-des-Monts	Forêt couvrant 87 % de l'unité; Unité facilement et rapidement accessible; Réseau routier bien développé, particulièrement dans portion sud; Proximité des fortes concentrations humaines; Villégiature fortement développée; Intervenants du milieu socio-économique sensibilisés à l'importance de la faune.	Tenure privée pour la majeure partie des terres; Demande pour la pêche nettement plus grande que l'offre; Potentiel des lacs à omble de fontaine handicapé par la présence d'espèces compétitrices; Qualité de pêche généralement faible; Qualité de pêche à l'omble de fontaine affectée par l'arrêt des ensemencements de soutien; Pression de pêche très forte sur les plans d'eau à touladi; Demande pour la chasse plus forte que l'offre; Prélèvement élevé pour l'original; Importante concentration de tortues des bois en amont de la rivière Shawinigan.	Améliorer la qualité et les conditions de pêche; Récupérer les petits plans d'eau pour la pêche en milieu péri-urbain; Favoriser les activités cynégétiques en forêt privée; Inciter les partenaires du milieu forestier à s'impliquer activement dans la gestion intégrée forêt-faune; Développer des forfaits associant nature et culture.	Favoriser l'utilisation de la formule des petits lacs aménagés par les associations de villégiateurs et les regroupements de pêcheurs; Développer la pêche à gué dans la rivière Shawinigan, en aval du pont couvert de Saint-Mathieu (accès, amélioration de l'habitat et ensemencement); Soutenir la coopérative forestière de Saint-Alexis dans la restauration et la gestion des petits plans d'eau; Développer un circuit de canot-kayak sur la rivière du Loup; Mise en valeur de la rivière du Loup (sentier d'interprétation, camping rustique); Mise en valeur des paysages exceptionnels à l'aide des infrastructures déjà en place comme les haltes routières, belvédères, etc).
Unité 06 Réserve faunique Mastigouche	Territoire sauvage situé près des concentrations humaines et comportant de nombreux plans d'eau facilement accessibles; Demande supérieure à l'offre pour la chasse à l'original et la pêche; Territoire reconnu pour une qualité de pêche aux salmonidés; Rivières pouvant supporter une pression de pêche accrue au début de la saison; Qualité de chasse à l'original élevée; Exploitation optimale du potentiel faunique pour les espèces les plus en demande; Activités sans prélèvement faunique non développée; Clientèle relativement satisfaisante; Bonne qualité des infrastructures d'accueil; Nécessité de continuer à améliorer la qualité du produit hébergement.	Présence d'espèces compétitrices ayant modifié l'équilibre des communautés d'origine et détérioré la qualité de pêche à l'omble de fontaine; Baisse de la demande pour la chasse au petit gibier, probablement due à la hausse de la tarification; Certaines activités récréatives non rentables; Certaines infrastructures nécessitent des réparations importantes.	Maintenir la notoriété de la réserve pour sa qualité de pêche; Accroître l'offre de pêche dans les secteurs les plus problématiques; Augmenter la chasse au petit gibier; Privilégier le développement de produits touristiques visant une clientèle extra régionale; Harmoniser et intégrer la mise en valeur de la réserve avec les grands axes de développement de mise en marché régional et touristique de la Mauricie et de Lanaudière.	Ensemencer certains lacs propices suivant une modalité «dépôt-retrait »; Restaurer la biodiversité d'origine de certains lacs; Offrir des lacs à la pêche sans aucun service; Promouvoir davantage la chasse au petit gibier; Développer un partenariat avec des établissements touristiques locaux; Compléter l'aménagement du sentier de courte randonnée dans le secteur du camping Saint-Bernard et y intégrer l'observation et l'auto-interprétation; Organiser des événements populaires sans prélèvement faunique; Remplacer ou ajouter des équipements pour améliorer la qualité de l'hébergement et des services.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 07 Parc national de la Mauricie	Fréquentation très élevée; Parc national le plus près des grands centres de la province; Accessibilité facile mais à un territoire restreint du parc; Territoire protégé à vocation de conservation; Infrastructures de qualité.	Vocation de conservation plus ou moins compatible avec l'exploitation de la pêche; Fréquentation maximale allant parfois au-delà de la capacité du support des infrastructures et engendrant un risque de dégradation du milieu; Vieillessement de l'habitat forestier causant un impact sur la faune; Perte de la clientèle de pêcheurs advenant l'abandon de la pêche; Déplacements des loups et des ours noirs dépassant les limites du parc; Déficience en hébergements de qualité et diversifiés.	Maintenir l'offre de pêche sportive; Suscite un intérêt pour la pêche chez les non-pêcheurs; Développer et maintenir un partenariat avec les autorités responsables de la gestion des territoires adjacents; Offrir de l'hébergement de qualité à proximité des points d'accueil (maillage avec gîtes touristiques).	Coupler à l'activité de pêche un volet éducatif et d'initiation.
Unité 08 Terres publiques Basse-Mauricie	Unité facilement accessible et se trouvant à quelques heures des principaux centres urbains; Implication historique des intervenants locaux comme partenaires du développement de la faune;	Beaucoup de circulation sur la route 155, mais peu d'accès à l'intérieur des terres à partir de cet axe routier; Potentiel des lacs à omble de fontaine souvent handicapé par la présence d'espèces compétitrices et sensibilité à l'acidification;	Favoriser l'engagement des intervenants locaux dans la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique; Augmenter la fréquentation sur les petits plans d'eau pour la pêche; Augmenter le potentiel de pêche à long terme en restaurant la biodiversité d'origine des petits plans d'eau à omble de fontaine;.	Mise en valeur du secteur du lac Mékinac; créer un aire faunique communautaire aux lacs Mékinac et Missionnaire; créer un parc régional au lac Mékinac; agrandir la zec Tawachiche ou en faire une zec à gestion mixte. Créer un circuit de canot reliant la rivière du Milieu aux lacs Mékinac et Missionnaire; Ensemencer périodiquement de la ouananiche au lac Mékinac;
Unité 8	Offre de pêche inférieure à la demande; Paysages superbes le long des rivières Saint-Maurice et Mékinac, et des lacs Missionnaire et Mékinac, offrant un excellent potentiel écotouristique.	Important réseau de lacs publics méconnus qui supportent cependant une pression de pêche élevée; Impacts majeurs sur la qualité de la pêche causés par l'arrêt des ensemencements de soutien; Diminution de la fréquentation par les pêcheurs sur la rivière Saint-Maurice; Faible recrutement et survie chez les populations de poissons de la rivière Saint-Maurice.	Ressusciter le potentiel de pêche du lac Mékinac; Favoriser le développement écotouristique dans l'axe de la rivière Saint-Maurice et du lac Mékinac; Rétablir le potentiel de pêche des espèces exploitées sur la rivière Saint-Maurice; Diversifier davantage l'offre de pêche (salmonidés) sur la rivière Saint-Maurice	Restaurer la biodiversité d'origine sur les petits plans d'eau à omble de fontaine; Augmenter l'offre de pêche dans la rivière Saint-Maurice; procéder à des ensemencements de dorés jaunes et de grands brochets et introduire la ouananiche; Soutenir les lacs les plus accessibles par des ensemencements; Publiciser les possibilités de pêche par le biais d'une carte et d'un dépliant.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 09 Zec Tawachiche	Accès rapide et facile, relativement près des centres urbains; Réseau routier intérieur très bien développé; Demande très élevée pour la pêche et la chasse au gros gibier; Unité traversée par plusieurs adeptes de VTT et de motoneige; Potentiel élevé pour la pêche grâce auxensemencements et aux aménagements; Potentiel élevé pour l'original.	Exploitation par la pêche au-delà de la capacité naturelle; Habitats limitants pour l'omble de fontaine en raison de la présence d'espèces compétitrices et de l'acidité; Succès de pêche dépendant des ensemencements de soutien; Effort de chasse à l'original très élevé; Données insuffisantes concernant le cerf de Virginie; inventaire pour poser diagnostic sur la possibilité d'ouvrir la chasse; Petit gibier sous-exploité.	Maintenir l'offre de pêche par les ensemencements de soutien; Augmenter le potentiel de pêche à long terme; Développer les activités de prélèvement de l'ours noir; Augmenter la chasse au petit gibier; Tirer des revenus d'activités non-consommatrices; Développer la villégiature communautaire pour favoriser l'accès aux non-membres; Orienter le développement de l'écotourisme.	Restaurer la biodiversité d'origine de certains plans d'eau; Procéder à des inventaires de cerfs de Virginie; Relancer la chasse à l'ours; Développer des forfaits d'initiation à la petite chasse; Réserver des sentiers forestiers pédestres exclusifs aux chasseurs du petit gibier.
Unité 10 Bloc de l'ouest du Saint-Maurice	Possibilité de récolte supplémentaire pour la faune aquatique (grand brochet); Niveau d'exploitation maximal pour l'original; Possibilité de récolte supplémentaire pour l'ours noir et les petits gibiers; Potentiel d'activités consommatrices et non-consommatrices sur la rivière Matawin; Rivières semblant peu exploitées pour la pêche.	Faible qualité de pêche à l'omble de fontaine; Offre très dépendante des ensemencements de soutien; Problème de compétition et d'habitat (acidité); Présence de ponts payants pouvant restreindre les activités journalières; Possibilités d'hébergement limitées dans les zecs.	Favoriser le développement de la villégiature privée; Augmenter le succès de pêche sur les plans d'eau à omble de fontaine; Promouvoir l'espèce du grand brochet; Favoriser la pêche dans les rivières; Augmenter la pression de chasse sur les petits gibiers; Mettre en valeur la rivière Matawin (activités consommatrices et non-consommatrices); Orienter le développement vers le tourisme et la récréation sans prélèvement faunique.	Offrir des conditions avantageuses (forfaits) et de l'hébergement dans les zecs en dehors de la période de chasses à l'original; Restaurer la biodiversité d'origine sur 25 sites.
Unité 11 Réserve faunique du Saint-Maurice	Potentiel de pêche exploité à son maximum; Densité de l'original a fortement augmenté suite au contingentement des femelles; Chasse aux petits gibiers offrant un potentiel de croissance;	Réglementation ne permettant pas de charger des frais pour certaines activités; Parc immobilier nécessitant des améliorations importantes; Ressources financières limitées pour le développement d'activités, l'installation de nouvelles infrastructures et les aménagements fauniques;	Optimiser l'utilisation des chalets les moins fréquentés et rationaliser l'offre des refuges; Consolider la qualité de l'hébergement et l'offre de produits non fauniques; Augmenter l'offre et la qualité de pêche à l'omble de fontaine associée aux séjours en chalet;	Restaurer la biodiversité d'origine de certains lacs; Poursuivre et augmenter les ensemencements pour soutenir l'offre et mieux répondre à la demande, notamment dans les secteurs où l'occupation des chalets est moindre; Maintenir le partenariat pour la chasse à l'ours, exploiter le quota et viser un succès de chasse de 80 %;

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 11 (suite)	Topographie et paysages offrant un potentiel pour le développement d'activités sans prélèvement faunique (observation, interprétation); Demande pour la villégiature dépendante de la pêche.	Mise en marché relativement limitée et nécessité d'améliorer certains produits pour satisfaire davantage la clientèle; Réserve relativement peu connue; Forte proportion du potentiel de pêche dépendant des ensemencements; Occupation des chalets moindre quand l'offre de pêche est faible ou inexistante; Possibilité de développement de villégiature rentable limitée en raison d'un manque de disponibilité du potentiel de pêche.	Optimiser la chasse à l'ours et au petit gibier en fonction des potentiels; Promouvoir davantage la chasse aux petits gibiers; Privilégier le développement de produits visant la clientèle touristique; Harmoniser et intégrer la mise en valeur de la réserve avec les grands axes de développement et les stratégies de mise en marché touristique de la Mauricie.	Si la demande est suffisante pour la chasse à l'orignal, effectuer des aménagements dans les zones dédiées à ce type de chasse afin de mieux répondre aux besoins des chasseurs et de favoriser un meilleur succès de chasse; Une fois l'offre de refuges rationalisée, attribuer une offre de pêche minimale aux refuges afin d'augmenter leur occupation.
Unité 12 – Périurbain de La Tuque	Accessibilité facile; La Tuque, point stratégique pour l'accès au territoire de la Haute-Mauricie; Pollution limitant la consommation des prises dans la rivière Saint-Maurice en amont du barrage de La Tuque (mercure); Bonne qualité de pêche sur les grands lacs aménagés, équilibre entre l'offre et la demande; Niveau de récolte maximal pour l'orignal; Territoire libre considéré le terrain de jeux des latuquois; Associations locales d'utilisateurs dynamiques et intéressées à la gestion de la faune aquatique; Demande pour la pêche hivernale.	Surexploitation de la faune aquatique sur les petits plans d'eau; Détérioration de l'habitat de l'omble de fontaine et présence d'espèces compétitrices; Restauration partielle de l'habitat du poisson dans le bassin de la Saint-Maurice en amont du barrage de La Tuque; Offre limitante dans les lacs pour la pêche hivernale.	Améliorer la qualité de la pêche en milieu péri-urbain; Favoriser l'engagement des intervenants locaux dans la conservation et la mise en valeur de la faune; Mettre en valeur la rivière Saint-Maurice.	Ententes particulières de gestion avec les intervenants locaux sur les grands plans d'eau; Restauration des milieux humides propices aux aménagements pour la sauvagine et pour des frayères situées entre le barrage Beaumont et La Tuque; Rivière Saint-Maurice; Développer un circuit de randonnée sur le Saint-Maurice, de La Tuque à Shawinigan (canot-camping, gîtes, etc). Développer des activités d'observation et de récréation dans le bassin amont du barrage La Tuque. Ensemencer les petits plans d'eau pour soutenir la pêche à l'omble de fontaine dans les environs de La Tuque; Évaluer la possibilité d'offrir la pêche d'hiver au réservoir Beaumont.
Unité 14 Rivière Vermillon	Densité de villégiature moyenne; Accessibilité en croissance; Offre de pêche principalement en périphérie (rivière Saint-Maurice); Offre de pêche supérieure à la demande.	Faune aquatique semblant dégradée pour les espèces d'eau froide; Diminution de la taille des prises (doré) dans le lac Flamand; Faible niveau de connaissance de la faune aquatique.	Restaurer la qualité de la pêche dans les lacs à omble de fontaine; Favoriser l'implication des intervenants locaux dans la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique; Orienter le développement vers les rivières Saint-Maurice et Vermillon.	Créer une zec de pêche pour contrôler l'exploitation, permettre la restauration des populations de poissons et documenter l'état de la faune aquatique; Définir une aire faunique communautaire dans le segment Réservoir Blanc-Lac Flamand; Créer des parcours canotables avec refuges sur les rivières Vermillon et Saint-Maurice.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 15 Zec La Croche	Densité de villégiature moyenne; Petite taille pour la plupart des lacs. Les 6 plus grands lacs occupent 65 % de la superficie en eau; Accessibilité difficile à l'intérieur de l'unité; Augmentation possible du taux d'exploitation des plans d'eau pour la pêche.	Chemins peu entretenus et difficilement praticables; Forte exploitation de certains lacs; Potentiel de l'omble de fontaine limité par des espèces compétitrices dans plusieurs lacs; Orignal fortement exploité; Ours noir sous exploité mais présentant un potentiel limité; Petit gibier nettement sous exploité.	Favoriser le développement de la villégiature; Augmenter le potentiel piscicole dans les secteurs les plus exploités de la zec.	Restaurer la biodiversité d'origine dans 5 sites.
Unité 17 Zecs du TNO de Kiskissink	Densité de villégiature élevée mais inégalement répartie sur le territoire; Ours noir peu exploité; Orignal fortement exploité, au maximum de sa capacité; Faible pression de chasse aux petits gibiers; Accessibilité réduite dans certains secteurs des zecs.	Exploitation par la pêche inégale due à l'accessibilité; Qualité de la pêche déficiente dans les zecs Kiskissink et Ménokéosawin; Omble de fontaine fortement confiné par la doré jaune; Exploitation inégale à l'échelle du territoire; Financement des zecs insuffisant pour assurer leur mandat de gestion faunique.	Favoriser le développement de la villégiature, surtout à l'ouest du territoire; Augmenter la qualité de l'offre de pêche dans les zecs par la restauration d'habitat; Mieux répartir la pression de pêche au doré; Augmenter le prélèvement d'ours noir dans les zecs; Consolider la capacité de gestion des zecs; Orienter le développement vers l'écotourisme et le plein air.	Restaurer la biodiversité d'origine sur 21 sites.
Unité 18 Complexe Manouane	Territoire de plus en plus accessible; Villégiature en croissance; Présence de grands réservoirs; Activité de subsistance par les autochtones; Présence marquée du touladi sur les grands lacs, certains en repeuplement; Faible exploitation des animaux à fourrure; Qualité des paysages de la rivière Saint-Maurice	Peu d'activités d'intérêt écotouristique ou de plein air malgré le potentiel du milieu; Surexploitation locale des ressources (doré jaune, touladi, orignal) en raison des activités de subsistance et de la pression de pêche sportive croissante; Activités de piégeage exclusivement réservées aux autochtones, mais l'effort déployé et la récolte sont faibles.	Développer le territoire dans le respect des droits autochtones; Restaurer les populations animales dans les secteurs surexploités; Favoriser l'utilisation harmonieuse de la faune par tous les utilisateurs; Favoriser le développement ou la consolidation des territoires fauniques à gestion participative en fonction de l'augmentation de la demande; Promouvoir le développement d'activités récréotouristiques par les autochtones.	Envisager l'implantation éventuelle d'aires fauniques communautaires sur les réservoirs Châteauevert, Mondonac et Manouane si des problèmes d'usages apparaissent; Intégrer la zone du lac Bob-Grant dans la zec Frémont, pour une meilleure gestion de la ressource; Créer un circuit de canot traditionnel sur la rivière Saint-Maurice; Mettre en place des activités de piégeage et de tourisme d'aventure dans un cadre de vie traditionnel autochtone.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 19 Trenche-Pierriche	Présence de nombreux petits lacs; Densité de villégiature élevée; Bonne accessibilité à l'est de la rivière Jolie; Offre de pêche semblable à la demande estimée.	Surexploitation des populations de poissons à proximité des chemins principaux; Surexploitation de l'ours noir; Taux d'exploitation maximal pour l'original; Utilisateurs du territoire peu organisés.	Vocation du territoire devrait tenir compte davantage de la ressource faunique. Le développement de la villégiature devrait être limité aux secteurs peu développés; Favoriser le regroupement des utilisateurs de la partie est de l'unité pour la gestion de la faune et pour la restauration des populations de poissons.	Créer une zec (traditionnelle ou de pêche) dans la partie est de l'unité.
Unité 20 Sud de Clova	Faible densité de villégiature; Accessibilité difficile; Forêt relativement jeune; Faible pression de pêche et de chasse; Sous-exploitation des animaux à fourrure malgré le piégeage sur des terrains exclusifs; Sous-utilisation de la faune aquatique (doré, brochet) sur les grands plans d'eau; Absence de potentiel d'exploitation supplémentaire pour les gros gibiers.	Surexploitation locale par la pêche dans les pourvoies à droits exclusifs; Problèmes d'habitats pour les poissons; Modification de l'habitat du poisson par disparition progressive des petits barrages.	Mise en valeur de la faune par des activités de prélèvement s'avère l'objectif de développement prédominant; Important de s'assurer du développement intégré de la faune dans le respect de la diversité des intervenants; Place pour développement de la villégiature; Une des options de mise en valeur pourrait être le développement de la pourvoirie; Favoriser le piégeage d'aventure des animaux à fourrure; Consolider et développer la pourvoirie lorsque le marché le permettra.	Sans objet
Unité 21 Sud du Réservoir Gouin	Unité formée de terres publiques; Piégeage exclusivement réservé aux autochtones; Faible densité de villégiature; Accessibilité difficile; Présence de plusieurs pourvoies; Plusieurs grands lacs de plus de 1 000 hectares; Demande pour la pêche bien inférieure à l'offre; Demande moyenne pour la chasse à l'original; Niveau actuel d'exploitation de l'ours noir acceptable.	Faible exploitation des animaux à fourrures.	Consolider et développer la pourvoirie, avec ou sans droits exclusifs. Favoriser des activités récréatives basées sur les valeurs et pratiques des autochtones.	Développer le piégeage récréatif par les autochtones (nécessité une modification réglementaire) près de Clova et de Parent.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 22 Rivière Windigo	Présence d'une réserve autochtone; Piégeage exclusivement réservé aux autochtones; Faible densité de villégiature; Accessibilité difficile, particulièrement les déplacements dans l'unité; Présence d'espèces d'eau froide particulièrement sensibles à la surexploitation; Offre de pêche plus grande que la demande; Pression de chasse moyenne qui pourrait être plus élevée.	Nombreux plans d'eau surexploités le long des routes principales; Déplacements difficiles à l'intérieur de l'unité	Favoriser le développement de la villégiature dispersée en dehors des réseaux routiers principaux; Promouvoir chez les autochtones la mise en place d'activités de piégeage et de tourisme d'aventure dans un cadre de vie traditionnel.	Sans objet.
Unité 23 Bloc sud Smurfit-Stone	Grande propriété privée d'une entreprise forestière; Volonté du propriétaire de s'impliquer dans la gestion de la faune; Unité située en région éloignée; Réseau routier faiblement développé à l'intérieur de l'unité; Piégeage réservé aux autochtones; Offre de pêche beaucoup plus grande que la demande.	Faible implication jusqu'à présent du propriétaire au niveau de la gestion des ressources fauniques; Absence de sentiment d'appartenance chez les utilisateurs du territoire; Faible efficacité de la gestion faunique; plusieurs cas de surexploitation de la faune aquatique observés en bordure du réseau routier principal; Manque d'informations au niveau du prélèvement faunique effectué par les autochtones.	Augmenter l'accessibilité à la faune en territoire privé, tout en assurant une exploitation équilibrée; Susciter l'implication du propriétaire dans la gestion intégrée de la faune et de ses habitats.	Assurer une gestion plus fine de la ressource faunique à partir de l'encadrement des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
Unité 24 Nord-ouest du réservoir Gouin	Accessibilité difficile en raison de l'éloignement et d'un réseau routier très peu développé; Prélèvement autochtone à des fins de subsistance; Offre de pêche beaucoup plus grande que la demande; Qualité de pêche présumée bonne; Faible densité de villégiature; Aucune affectation territoriale; Zone de développement pour la pourvoirie à droits exclusifs.	Sous-utilisation des ressources fauniques.	Privilégier le développement de la pourvoirie avec ou sans droits exclusifs par les autochtones.	Sans objet.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Unité 25 Bloc nord Smurfit-Stone	Unité constituée exclusivement de terres privées; Éloignement des utilisateurs potentiels; Très faible densité de villégiature et capacité d'accueil très limitée; Présence d'une communauté autochtone à proximité; Offre de pêche plus importante que la demande; Original fortement exploité d'après les indicateurs; Aucune activité récréative sans prélèvement faunique organisée sur le territoire.	Unité peu accessible, à la fois par sa tenure privée et par son éloignement; Faible implication du propriétaire dans la gestion de la faune du territoire.	Favoriser la mise en valeur de la faune tout en s'assurant de l'harmonie avec les autochtones qui utilisent le territoire; Favoriser une plus grande implication du propriétaire dans la gestion faunique lorsque la demande le justifiera.	Assurer une gestion plus fine de la ressource faunique à partir de l'encadrement des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
Unité 26 Réservoir Gouin	Unité constituée d'un immense plan d'eau en milieu éloigné; Augmentation de 70 % de l'effort de pêche depuis 15 ans; Satisfaction des usagers quant à l'expérience de pêche, malgré une baisse la qualité; Souci d'une bonne gestion des ressources fauniques manifesté par les intervenants socio-économiques du territoire; Présence d'une communauté autochtone en bordure du réservoir; Accessibilité au territoire favorisée par les activités d'exploitation forestière; Augmentation du nombre d'utilisateurs; Présence d'une aire faunique communautaire permettant aux différents utilisateurs de concilier la vision de chacun quant à l'exploitation du territoire.	Prélèvement autochtone mal connu; Diminution de la qualité de pêche depuis les 10 dernières années à cause de l'augmentation du nombre d'utilisateurs; Problèmes de circulation en embarcation à moteur l'été et en motoneige l'hiver causés par le marnage du réservoir; Accès difficile aux sites de reproduction en tributaire pour la faune aquatique, lors des périodes de basses eaux.	Favoriser la cohabitation harmonieuse des entreprises forestières et des utilisateurs des ressources récréotouristiques; Assurer une participation active de la communauté Atikamekw d'Obedjiwan au développement économique du Gouin; Augmenter les connaissances sur la faune aquatique afin d'améliorer la mise en valeur des ressources du réservoir.	Valider et caractériser les frayères à doré jaune et grand brochet pour optimiser leur rendement par la gestion de l'eau du réservoir.

Unité	Constats généraux	Problématiques de l'unité	Axes de développement	Projets proposés dans le PDRRF, pas nécessairement réalisable par la FAPAQ
Réservoir Taureau	Sans objet	Sans objet	Favoriser l'accessibilité, la mise en valeur et l'augmentation du potentiel faunique.	Mettre en valeur le réservoir Taureau, notamment par l'aménagement et l'amélioration de la pêche, par la création d'une aire faunique communautaire le cas échéant et spécifiquement par la réintroduction d'une population de doré jaune et la consolidation d'une population de ouananiche.
Réservoir Kempt	Sans objet	Sans objet	Favoriser l'accessibilité à la ressource, la mise en valeur et le développement intégré des plans d'eau.	Créer une aire faunique communautaire au réservoir Kempt avec la participation des communautés et organismes impliqués sur le territoire; Favoriser l'implantation de pourvoies sans droits exclusifs près des plans d'eau disposant d'un bon potentiel halieutique (secteur du réservoir Kempt).

Annexe H
Intervenants consultés

Tableau H-1 Liste des intervenants consultés

Organismes *	Intervenants
MRC de Francheville	M. Paul Corriveau, directeur du Service de l'aménagement du territoire
MRC du Centre-de-la-Mauricie	M. André Garant, préfet M. Yvan Magny, coordonnateur
MRC de Mékinac	M. Louis Filteau, directeur du Service de l'aménagement du territoire
MRC du Haut-Saint-Maurice	Mme Jovette Savard
Ville de Trois-Rivières	Me Guy LeBlanc, maire M. Pierre Moreau, directeur général M. Jacques Goudreault, dir. service d'urbanisme M. Michel Matteau, coordonnateur au service du développement économique et urbanistique M. Michel Legault, conseiller municipal
Ville de Cap-de-la-Madeleine	M. Alain Croteau, maire M. Michael Hiller, d.g. et responsable de l'aménagement du territoire
Ville de Saint-Louis-de-France	M. Jean-Pierre Ayotte, maire M. Ghislain Lachance, ingénieur municipal
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès	M. François Chénier, maire M. Normand Sheehan, responsable de l'aménagement du territoire M. Daniel Robert, directeur général
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	M. André Landry, maire M. Jean Lachance, secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Boniface	M. Gilles Bellemare, maire M. Jacques Caron, secrétaire-trésorier
Ville de Shawinigan	Mme Lise Landry, mairesse M. Claude Paillé, directeur général
Ville de Shawinigan-Sud	M. Maurice Héroux, maire M. Yves Vincent, directeur général M. Christian Massicotte, responsable de l'urbanisme
Municipalité de Lac-à-la-Tortue	M. Bernard Cayouette, maire M. Mario Fontaine, Plan stratégique de développement
Municipalité de Saint-Georges	Mme France Beaulieu, mairesse M. Luc Bourassa, directeur général
Ville de Grand-Mère	Mme Linda Lafrenière, M. Réal Beauchamp, directeur général

* Avant les fusions municipales

Organismes *	Intervenants
Municipalité de Grandes-Piles	M. André Verner, maire M. Alain Paquette, inspecteur municipal
Municipalité de Saint-Jean-des-Piles	M. Gilles Baker, conseiller municipal et responsable du CCU
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	M. Alfred Cossette, maire M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorière M. Hubert Klaus, conseiller M. Guy Gélinas, conseiller M. Yvon Leclerc, conseiller
Municipalité de Trois-Rives	M. Lucien Mongrain, maire M. Godfrey Pachta, conseiller Mme Nicole Léveillé, secrétaire-trésorière
Ville de La Tuque	M. Gaston Fortin, maire M. Gaston Hamel, conseiller M. Jean Tremblay, inspecteur municipal M. Gilles Matte, coordonnateur technique
Municipalité de La Croche	M. Elzéar Lepage, maire Mme Katleen Jean, secrétaire-trésorière (par intérim)
CLD de Francheville	M. Roger Béland, directeur général Mme Claire Plourde, commissaire industrielle
CLD du Centre-de-la-Mauricie	Mme Chantal Bourassa, coordonnatrice tourisme Mme Louise Trottier, ex-directrice tourisme
CLD de Mékinac	M. Michel Champagne, directeur général
CLD du Haut-Saint-Maurice	Mme Danièle Rémillard, coordonnatrice Mme Hélène Pelletier, volet touristique

* Avant les fusions municipales

Annexe I
Liste des sigles

Sigle

Appellation

ATR	Association Touristique Régionale
BVSM	Bassin Versant Saint-Maurice
CCMF	Conseil canadien des ministres des forêts
CGDBR	Corporation de Gestion du Développement du Bassin de la rivière Saint-Maurice
CLD	Conseil local de développement
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CPTAQ	Commission de la protection du territoire agricole
CRD	Conseil Régional de Développement
CRE	Conseil Régionale de l'Environnement
CSA	Agence Canadienne de Normalisation
DBO ₅	Demande biochimique en oxygène
ESEE	Étude du suivi des efforts sur l'environnement
FAPAQ	Société de la Faune et des Parcs
GERLED	Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux
IBGN	Indice Biologique Global Normalisé
IIB	Indice d'intégrité biotique du milieu
ISG	Institut de la statistique du Québec
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec
MES	Matière en suspension
MRC	Municipalité Régionale de Conté
MRNFP	Ministère des Ressources Naturelles de la faune et des Parcs – secteur Territoire, Forêt et Faune
MTQ	Ministères des Transports du Québec
OMT	Organisation mondial du Tourisme
PDE	Plan directeur de l'eau
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PGAF	Plans généraux d'aménagement forestier
PRDTR	Plan régional de développement des terres publiques
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADC	Société d'aide au développement de la collectivité
TNO	Territoire non organisé
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Annexe J

Carte le territoire